

---

**Projet de plan de développement et d'aménagement  
du Parc régional des grandes coulées  
de la MRC de L'Érable**

---



Mars 2009

## Table des matières

---

1.	Contexte.....	1
1.1.	La MRC de L'Érable .....	1
1.2.	Une mise en valeur désirée et attendue.....	1
1.3.	Un fort appui du milieu .....	3
2.	Objectifs .....	4
3.	Portrait du territoire du parc.....	6
3.1.	Situation territoriale .....	6
3.2.	Milieu physique.....	9
3.3.	Milieu forestier .....	11
3.4.	Milieu faunique .....	11
3.5.	Milieu floristique .....	12
3.6.	Infrastructures et activités récréotouristiques .....	13
4.	Marché et clientèle visée .....	22
4.1.	Offre régionale, atouts et faiblesses .....	22
4.2.	Grandes tendances.....	23
4.3.	Clientèle locale et régionale.....	26
4.4.	Clientèle touristique .....	27
4.5.	Segments cibles du Parc .....	27
5.	Concept d'aménagement.....	29
5.1.	Vision d'ici 5 ans .....	29
5.2.	Principes directeurs .....	30
5.3.	Orientations stratégiques .....	31
5.4.	Concept général.....	33
5.5.	Pôle La coulée d'érable .....	36
5.6.	Pôle La forêt ancienne .....	39
5.7.	Pôle La tourbière de Villeroy .....	42
5.8.	Pôle La plaine.....	45
5.9.	Pôle La forêt sauvage .....	47
5.10.	Synthèse schématique .....	49
5.11.	Achalandage et tarification .....	52
6.	Gestion.....	56
7.	Budget pro forma .....	59
8.	Processus de mise en œuvre .....	67
9.	Perspectives de développement futur; la chasse.....	70
9.1.	Portrait du territoire du parc relatif à la chasse .....	70
9.2.	Grandes tendances relatives à la chasse .....	71
9.3.	Segments cibles .....	72
9.4.	Intégration dans les orientations stratégiques .....	72
9.5.	Concept général.....	73
9.6.	Achalandage et tarification .....	73
9.7.	Gestion.....	74
9.8.	Budget pro forma et processus de mise en œuvre.....	76
10.	Conclusion : avantages, bénéfices et retombées attendues .....	77

11.....	Annexes	78
11.1.	Bibliographie .....	78
11.2.	Types de peuplements forestiers selon les pôles .....	80
11.3.	Carte des affectations du territoire .....	81
11.4.	Carte écoforestière du territoire .....	82
11.5.	Carte des habitats fauniques actuels.....	83
11.6.	Carte des infrastructures touristiques d'importances actuelles.....	84
11.7.	Carte des réseaux de sentiers de motoneiges et de quads.....	85
11.8.	Panneaux d'interprétation de la Tourbière.....	86
11.9.	Cartes de zonage et de végétation de la Tourbière .....	93
11.10.	Carte du sentier d'interprétation de la Tourbière .....	97
11.11.	Convention de gestion territoriale.....	98

### Liste des tableaux

---

Tableau 1 :	Ressources et potentiels de développement des pôles .....	15
Tableau 2 :	Forces et faiblesses du territoire concerné .....	23
Tableau 3 :	Pratique d'activités écotouristiques par les touristes québécois visitant le Québec et le Centre-du-Québec en 2000 et 2004 .....	24
Tableau 4 :	Intérêt général du marché en regard de diverses activités .....	26
Tableau 5 :	Vocation et positionnement des pôles du Parc .....	34
Tableau 6 :	Synthèse des activités et des circuits actuels et envisagés dans chacun des pôles .....	49
Tableau 7 :	Achalandage prévisible du Parc en période de croisière .....	53
Tableau 8 :	Achalandage prévisible par pôle en période de croisière .....	53
Tableau 9 :	Tableau comparatif .....	54
Tableau 10 :	Budget proforma 2009 .....	60
Tableau 11 :	Budget proforma 2010 .....	61
Tableau 12 :	Budget proforma 2011 .....	62
Tableau 13 :	Budget proforma 2012 .....	63
Tableau 14 :	Budget proforma 2013 .....	64
Tableau 15 :	Coûts d'investissements et contributions financières espérées .....	65
Tableau 16 :	Programme de développement du Parc.....	67
Tableau 17 :	Caractéristiques et potentiels de développement de la chasse des pôles .....	71
Tableau 18 :	Grille tarifaire pour les produits et services de chasse du Parc.....	73

### Liste des figures

---

Figure 1 :	Localisation des pôles du Parc régional .....	7
Figure 2 :	Distances entre les pôles.....	8
Figure 3 :	Caractéristiques du pôle La coulée d'érable.....	16
Figure 4 :	Caractéristiques du pôle La forêt ancienne.....	17
Figure 5 :	Caractéristiques du pôle La tourbière de Villeroy .....	18
Figure 6 :	Caractéristiques du pôle La tourbière de Villeroy (suite) .....	19
Figure 7 :	Caractéristiques du pôle La plaine .....	20
Figure 8 :	Caractéristiques du pôle La forêt sauvage.....	21
Figure 9 :	Positionnement, vocation et activités du pôle La coulée d'érable .....	35
Figure 10 :	Positionnement, vocation et activités du pôle La forêt ancienne.....	38

Figure 11 :	Positionnement, vocation et activités du pôle La tourbière de Villeroy .....	41
Figure 12 :	Positionnement, vocation et activités du pôle La plaine .....	44
Figure 13 :	Positionnement, vocation et activités du pôle La forêt sauvage .....	46
Figure 14 :	Forme organisationnelle et structurelle du Parc .....	58
Figure 15 :	Forme organisationnelle et structurelle pour la gestion de la chasse...	75

# 1. Contexte

## 1.1. La MRC de L'Érable

La MRC de L'Érable est située dans la région du Centre-du-Québec, sur la rive sud du Saint-Laurent, à moins de 200 km de Montréal, 100 km de Québec et 150 km de Sherbrooke. De façon plus spécifique, la MRC de L'Érable est bordée :

- à l'ouest par la MRC de Bécancour;
- au nord par la MRC de Lotbinière;
- à l'est par la MRC des Appalaches
- au sud par la MRC d'Arthabaska.

La MRC de L'Érable a été constituée en 1982 à partir notamment d'anciens comtés des Cantons-de-l'Est. Le territoire de la MRC compte une superficie totale de 1 280,75 km<sup>2</sup>. Elle est constituée de onze municipalités :

- Inverness;
- Laurierville;
- Lyster;
- Notre-Dame-de-Lourdes;
- la ville de Plessisville;
- la paroisse de Plessisville;
- Princeville;
- Sainte-Sophie-d'Halifax;
- Saint-Ferdinand;
- Saint-Pierre-Baptiste;
- Villeroy.

## 1.2. Une mise en valeur désirée et attendue

Depuis plusieurs années déjà, la MRC de L'Érable souhaite rendre plus accessible son territoire à sa population, mais aussi à ses visiteurs. À ce titre, elle désire favoriser la mise en valeur de ses ressources, la saine cohabitation des différentes vocations de son territoire et la préservation et la conservation de certains lieux et milieux d'intérêts. La MRC a entamé une série d'étapes qui l'ont préparée à jouer un rôle plus actif dans la planification, la mise en valeur, la préservation et la conservation des propriétés publiques de son territoire, soit des lots publics et de l'érablière commerciale, la Sucrerie d'Antan, récemment acquise pour un projet de développement.

Tout d'abord, en mai 1999, à l'aube du transfert éminent de la gestion territoriale des lots publics, la MRC a établi une planification de l'aménagement et du développement de ces territoires dans l'optique d'une gestion multiressources. Elle s'est alors dotée d'un *Plan de développement intégré des lots publics* orienté sur quatre axes :

- la mise en valeur multiressources des lots;
- la protection de l'environnement;
- le développement socio-économique de la MRC;
- la concertation avec le milieu dans le respect des préoccupations.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998, en vertu du premier *Plan quinquennal adopté dans le cadre d'un Contrat d'aménagement forestier (CAF)*, la MRC de L'Érable réalise et planifie les opérations forestières sur ces territoires.

C'est officiellement le 10 avril 2003 que le ministre des Ressources naturelles a délégué à la MRC, au moyen d'une convention, les pouvoirs et les responsabilités en matière de planification, de gestion foncière, de réglementation foncière et de gestion forestière des terres publiques intramunicipales<sup>1</sup>. Depuis lors, plusieurs études et projets ont été réalisés afin de planifier la mise en valeur puis préserver et conserver les ressources de ces lots: adoption, en 2004, du *Plan d'aménagement multiressources*, élaboration du *Plan général d'aménagement forestier*, mise en œuvre du *Plan de protection de la Tourbière de Villeroy*, réalisation d'un projet d'aménagement et de mise en valeur de ce milieu, étude sur la gestion faunique, évaluation du potentiel de mise en valeur de la « Petite ligne » (ancienne voie ferrée), conservation de territoires d'intérêt, octroi de multiples droits de passage, achat de terres privées pour consolider le développement des lots publics, etc.<sup>2</sup>

Jusqu'à tout récemment, dû au fait que les terres publiques sont fractionnées en plusieurs pôles, qu'il n'y avait aucune structure d'accueil et qu'il n'y avait aucune thématique unificatrice, l'impact du projet de mise en valeur et sa visibilité ont été limités. Or, depuis quelques temps, cette réalité a changé. La MRC de L'Érable s'est dotée, en 2003, d'un plan d'action visant le positionnement de la région à partir de la thématique érable. Il faut dire que l'acériculture constitue une forme d'agriculture traditionnelle et non conventionnelle d'une importance majeure pour l'identité pour la MRC. À titre indicatif, en 1999, le territoire de la MRC de L'Érable comptait 489 producteurs acéricoles qui exploitaient 9 500 hectares d'érablières, comportant environ 1,6 million d'entailles. Par ailleurs, une superficie d'environ 5 500 hectares d'érablières demeure non exploitée (pas nécessairement exploitable), soit 36 % des superficies en érablière de la MRC. Le positionnement érable caractérise bien le territoire et confère ainsi toute une saveur, une signature potentielle, au projet de mise en valeur des lots publics. Qui plus est, plusieurs démarches ont été entreprises, entre

---

<sup>1</sup> Cette convention est présentée en annexe.

<sup>2</sup> En annexe se retrouve une bibliographie détaillée des principaux plans et études réalisés. Ces derniers ont été consultés dans le cadre de la réalisation de ce plan d'aménagement.

autres par le CLD de l'Érable, afin de doter la région d'un attrait touristique majeur renforçant le positionnement régional. L'annonce, en 2007, de la fermeture de la Sucrierie d'Antan, s'est avérée une opportunité d'affaires importante et un élément déclencheur pour combiner la mise en valeur des lots publics et le projet d'un parc régional. C'était le chaînon manquant : le lieu qui deviendra un attrait touristique incontournable, le point central et l'image du projet de mise en valeur des lots publics. C'est ainsi que le 7 novembre 2007, la MRC de L'Érable optait pour la création d'un parc régional sur le territoire des lots publics et sur la propriété de la Sucrierie d'Antan récemment acquise et rebaptisée La coulée d'érable.

### **1.3. Un fort appui du milieu**

La MRC de L'Érable possède différents atouts qui concourent à faciliter ce projet de valorisation des lots publics et de l'érablière en parc régional. Déjà, tel que l'indiquait l'étude d'Enviram en 1999, le territoire de L'Érable est celui qui est couvert par la plus grande superficie de terres publiques intramunicipales au Centre-du-Québec et il est également le plus boisé en terme de pourcentage. Un grand dynamisme régional anime le milieu en regard du développement et de la promotion du territoire et de son utilisation des terres publiques par plusieurs associations sectorielles. Le milieu est mobilisé pour le projet. Plusieurs ont d'ailleurs déjà clairement donné leur appui en regard de la création du Parc régional, dont :

- le CLD de L'Érable;
- le Comité stratégique touristique du CLD;
- le Comité stratégique agro-alimentaire-forêt du CLD;
- la CRÉ;
- le Comité de mise en valeur des lots publics de la MRC.

La MRC a également désigné un chargé de projet pour la mise sur pied de La coulée d'érable. Elle a également, au cours du temps, bénéficié de l'appui de différents partenaires pour la mise en valeur sporadique de quelques lieux spécifiques des lots publics, tel la tourbière de Villeroy. Parmi ceux-ci, on compte le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Transports, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et l'Association des producteurs de canneberge du Québec.

## 2. Objectifs

La création du Parc régional des grandes coulées, dans la MRC, s'inscrit dans une vision à long terme de valorisation du territoire, déjà amorcée dans les lots publics intramunicipaux depuis quelques années. L'obtention du statut de parc est essentiel pour le milieu et pour la MRC de l'Érable, car il répond aux objectifs suivants :

**1. Permettre la mise en valeur des terres publiques intramunicipales dans un contexte global, c'est-à-dire sous la forme d'un Parc régional éclaté, et dans un objectif de maintien et de valorisation de l'accès public.**

Il est important que les blocs de lots soient perçus comme étant d'utilité public et comme faisant partie d'un même ensemble, géré par un seul organisme. Si on veut susciter l'esprit d'appartenance du milieu et stimuler les projets de développement, il importe de créer un ensemble fort qui véhicule la diversité des activités et leurs impacts positifs sur la communauté. Un lien thématique doit unir les lots afin d'en faciliter le positionnement. Le statut de Parc régional est la solution idéale pour rencontrer cet objectif.

**2. Créer un carrefour d'accueil et un point de départ pour une visite sur le territoire du Parc régional.**

Afin d'assurer la mise en valeur des lots intramunicipaux, il est impératif d'avoir un lieu physique pour accueillir et référer les visiteurs vers les différentes possibilités offertes sur le territoire du parc. Le lieu physique joue aussi un rôle important dans le positionnement et l'image du Parc. Le fait que le poste d'accueil soit aussi une cabane à sucre, permet de bien identifier le Parc dans son contexte. Le site du poste d'accueil est aussi un lieu pour la pratique d'activités culturelles, de plein air et de restauration.

**3. Implanter un attrait touristique majeur sur le territoire de la MRC.**

Une des lacunes de notre région est le manque d'attractions touristiques. Le milieu réclame depuis longtemps une locomotive touristique afin de s'en servir pour développer des liens de complémentarité avec les autres attraits touristiques du territoire. L'implantation d'un attrait touristique vise à accentuer le pouvoir d'attraction de la MRC de l'Érable en misant notamment sur la thématique érable. Mettre ainsi en lien le nom du territoire avec ce produit touristique semble un mariage normal dont l'on souhaite tirer profit pour attirer davantage de visiteurs. La coulée d'érable deviendra donc un incontournable en matière d'expérience du temps des sucres, mais également le point de service et d'orientation des clientèles vers différents lots publics qui proposent des activités de plein air de même que vers les entreprises touristiques du territoire.

Le présent plan de développement expose l'état de situation du territoire visé par la création du Parc, les réalisations faites jusqu'à maintenant et les projets de développement.

Il vise à démontrer le respect des critères et objectifs du gouvernement pour la constitution d'un parc régional.

## 3. Portrait du territoire du parc

Le territoire considéré pour la création du Parc régional a une superficie approximative de 3 541 ha ou 35,41 km<sup>2</sup>. Il comprend cinq pôles :

- **le pôle La coulée d'érable : accueil et animation saveur érable**
- **le pôle La forêt ancienne : oasis de pratique d'activités de plein air**
- **le pôle La tourbière de Villeroy : milieu d'interprétation surprenant**
- **le pôle La plaine : découverte sablo-tourbeuse**
- **le pôle La forêt sauvage : zone d'observation nature**

Les cartes jointes, à la page suivante, situent ces pôles sur le territoire et indiquent la distance entre chacun des pôles. Dans cette section, nous nous attardons à décrire les principales caractéristiques du territoire global concerné pour ensuite préciser les caractéristiques particulières de chacun des pôles.

### 3.1. Situation territoriale

Le Parc régional des grandes coulées se situe dans la région du Centre-du-Québec à mi-chemin de deux importants centres urbains, soit Québec et Montréal. Divisé en cinq pôles, le Parc régional permettra une variété de pratiques récréatives dans un cadre biophysique diversifié. Certains pôles feront l'objet d'activités plus intensives et d'autres seront préservés à leur état naturel.

Les entités territoriales touchées par la création du Parc régional se situent plus précisément dans les municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes, de la Paroisse de Plessisville et de Villeroy. Le réseau routier primaire, pour accéder aux pôles, est assuré par l'Autoroute 20, qui donne un accès privilégié au pôle La tourbière de Villeroy, puis par les routes 265 et 116 qui relient le réseau local à l'ensemble des pôles. Ces derniers sont donc interreliés par un réseau routier fonctionnel qui en facilite l'accessibilité et la mise en valeur.

L'ensemble de ces territoires est sous la responsabilité de la même entité administrative, soit la MRC de L'Érable, tel que stipulé dans la convention de gestion territoriale et dans le document d'achat de la Sucrierie d'Antan (La coulée d'érable)<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Fait à noter : il existe également, comme terres publiques intramunicipales deux petites îles dans la rivière Bécancour qui représentent à peine 2 hectares. Ces îles sont considérées dans la création du Parc à titre de zones de conservation. Aucune activité n'y est envisagée.

Figure 1 : Localisation des pôles du Parc régional





## 3.2. Milieu physique

Chacun des pôles possède des caractéristiques physiques particulières. D'une part, leur superficie respective varie de 7,34 ha à 1 370 ha. La nature des sols est très variable et conséquente du couvert forestier retrouvé. Les paysages sont parfois dominés par la forêt, par les tourbières ou par les zones sablonneuses. Ces différences font en sorte que chacun des pôles du territoire offre des potentiels de mise en valeur qui leur sont propres. La topographie du territoire est relativement plane; le réseau hydrographique est dominé par les bassins versants de la rivière Bécancour et de la Petite rivière du Chêne.

Plusieurs affluents de ces deux tributaires du Saint-Laurent coulent sur le territoire du Parc : la rivière Noire, un des principaux cours d'eau de la MRC, est un affluent de la Bécancour qui prend sa source dans la municipalité d'Inverness pour confluer vers l'ouest à Notre-Dame-de-Lourdes, non loin des limites de Princeville. La rivière Barbue, également orientée est-ouest et coulant sur le territoire du Parc, est son principal affluent. Dans la portion nord du Parc, soit dans la municipalité de Villeroy, on observe deux affluents de la Petite rivière du Chêne dignes de mention : la rivière Creuse et la rivière aux Ormes. Ces cours d'eau coulent de manière parallèle vers le nord-ouest jusque dans la MRC voisine, celle de Bécancour.

Les différents pôles du Parc ont néanmoins un point commun : leur région physiographique. En effet, bien que l'on identifie trois régions physiographiques dans la MRC de L'Érable (plaine sablo-tourbeuse, pénéplaine appalachienne et appalaches), l'ensemble se situe dans la région physiographique de la plaine sablo-tourbeuse. Très majoritairement, les roches que l'on observe sont des roches plissées, surtout des schistes. Le *Projet de schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Érable* de novembre 2007 décrit en détail les caractéristiques du milieu observé. Rappelons les principaux points clés :

- les pôles se situent dans une portion plane, quelque peu ondulée, apparentée à la plaine du Saint-Laurent;
- au nord de Villeroy, les sommets ne dépassent guère les 100 mètres d'altitude;
- on remarque dans les pôles l'omniprésence des effets du dernier passage des glaciers dans le paysage : le recouvrement du socle par des dépôts meubles associés au retrait des glaciers (sables, argiles, etc.);
- le socle rocheux du territoire visé par ce projet de parc est composé d'une variété de roches sédimentaires. Sur le pôle La coulée d'érable, on retrouve des schistes. Sur le pôle La forêt ancienne, on retrouve des schistes argileux, de l'ardoise et du grès. Le socle rocheux des pôles de La tourbière de Villeroy, la plaine et la forêt

sauvage est constitué d'ardoise noire, de calcaire argileux et de dolomite ainsi que de grauwacke, de siltstone et de shale;

- les peuplements forestiers observés sont associés à des milieux généralement plus humides tels que des pessières, sapinières et mélézins;
- à d'autres endroits, les érablières à érables rouges, les bétulaies et les peupleraies occupent souvent des espaces autrefois coupés pour le bois ou autrefois cultivés;
- ce territoire recèle une grande quantité de tourbières et d'autres milieux humides dont la taille et les caractéristiques écologiques diffèrent grandement. (Selon les différentes sources, la MRC de L'Érable compterait entre 12 000 et 17 000 hectares de milieux humides faisant d'elle l'une des championnes dans le sud du Québec en regard de ce type de milieu. Qui plus est, les tourbières du territoire public sont peu perturbées par les activités humaines. La Grande tourbière de Villeroy est inscrite à la programmation des territoires à protéger par le MDDEP<sup>4</sup>);
- les pôles abritent également quelques vastes aulnaies humides ou d'autres types de groupements végétaux apparentés, entre autres à l'intérieur du pôle de La forêt ancienne (précisons par ailleurs que ce pôle contient un écosystème forestier exceptionnel (EFE), soit un peuplement d'érables à bouleau jaune qui n'a jamais, ou très peu, subi l'exploitation forestière ou de calamité naturelle (ex. : feu de forêt). Ce massif compte une grande quantité d'arbres qui ont atteint ou dépassé la limite de longévité caractéristique de leur essence. Bien que ce territoire, en raison de sa superficie restreinte, ne soit pas inclus dans le répertoire des EFE, le *Plan général d'aménagement forestier* de la MRC adopte une position claire en faveur de la protection et de la préservation de ce peuplement de valeur inestimable);
- on retrouve aussi des micro-environnements humides et aquatiques (cuvettes, bras-morts, étangs et autres dépressions recouvertes d'eau). Ces milieux sont importants notamment en raison du fait qu'ils représentent des habitats nécessaires à la vie de nombreux reptiles et batraciens, lesquels sont en déclin au Québec;
- les dunes sablonneuses fossilisées de la municipalité de Villeroy constituent des éléments géologiques et géomorphologiques relativement uniques.

La MRC de L'Érable est reconnue pour la qualité de ses paysages, surtout ruraux (agraire et acéricole). Par contre, les paysages de la plaine offrent peu de percées visuelles en général. Certains éléments ponctuels, qu'ils soient naturels ou anthropiques, sont toutefois d'intérêt : tourbières, rivière Bécancour, cannebergières lors de la récolte font partie des aspects paysagers typiques et qui se démarquent pour la région. Le paysage offert à la vue dans la Grand-tourbière-de-Villeroy est

---

<sup>4</sup> Des cartes, présentées en annexe, identifient plus spécifiquement la proposition d'un projet concernant les détails du zonage de conservation de cette tourbière et de sa végétation.

certainement un élément majeur compris à l'intérieur d'un des pôles du parc. Aussi, l'intérieur des différents pôles n'est pas dénué d'intérêt, comme la vallée de la rivière Noire. Cela constitue un défi que d'amener les visiteurs à découvrir les paysages cachés des différents pôles.

### **3.3. Milieu forestier**

Le *Plan général d'aménagement forestier (PGAF) 2004-2009* présente bien les caractéristiques des pôles concernés et les grandes orientations de développement du territoire forestier. Tel que mentionné précédemment, la MRC planifie et gère actuellement les opérations forestières des terres publiques. Cette activité, réalisée en conformité avec les caractéristiques propres de chacun des secteurs et en respect de l'environnement, génère des revenus d'exploitation intéressants. La MRC de L'Érable évalue à environ 80 000 \$ le bénéfice net annuel relié à l'exploitation forestière sur les terres publiques. La MRC entend consacrer une partie de ces revenus nets, soit 20 000\$, au fonctionnement du Parc y compris le Pôle La coulée d'érable. Les autres revenus nets seront consacrés à des projets de développement du parc. Ces bénéfices sont déposés dans un fonds pour financer d'autres types de projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Les principaux outils de gestion des terres publiques à cet égard sont : la *Convention de gestion territoriale (CGT)*, le *Plan général d'aménagement forestier* et le *Plan d'aménagement multiresources*.

Le potentiel pour l'exploitation de la matière ligneuse est très variable d'un pôle à l'autre. Il en est de même d'autres types d'exploitation tel que celui de la canneberge. Toutefois, sur l'ensemble, le potentiel de travaux d'aménagement forestier demeure intéressant. La mise en valeur des ressources de ces milieux a déjà été amorcée. Il s'agira de continuer d'exécuter les travaux dans le respect de toutes les autres activités (sentiers de quad, de motoneige, site de pêche et de chasse, d'observation, etc.) et selon le cas, de continuer à honorer les mesures nécessaires entreprises afin de protéger et conserver certains endroits particuliers visés. Un tableau, présenté en annexe (11.2), indique, pour chacun des pôles les peuplements forestiers retrouvés ainsi que les autres types de milieux.

### **3.4. Milieu faunique**

Le milieu faunique des pôles visés (à l'exception de celui de La coulée d'érable), a fait l'objet d'une étude spécifique qui a pour titre *Projet de gestion intégrée des ressources des lots intramunicipaux situés dans les MRC de L'Érable et de Bécancour – Document de connaissance pour le volet faune*. Cette étude portait plus spécifiquement sur le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée, l'original, le cerf de Virginie et la martre d'Amérique. Elle indique que les pôles visés, à l'exception du pôle La tourbière de Villeroy, présentent un potentiel des plus importants quant aux espèces analysées. En ce sens, elle suggère des aménagements à réaliser pour augmenter et maintenir le potentiel faunique de ces derniers. Elle précise également qu'en ce qui concerne

l'exploitation faunique, seule la gestion du gros gibier présente un intérêt. Une étude complémentaire, réalisée en 2006, intitulée *Projet de développement d'un territoire de chasse sur les lots publics intramunicipaux des MRC de Bécancour et de L'Érable – Plan de mise en valeur de la faune*, précise que la méthode de gestion faunique la plus adaptée à la réalité des MRC est celle d'aire faunique communautaire (AFC). Cette dernière est toujours en pourparlers avec le ministère concerné. Le statut légal doit être changé avant de permettre à la MRC de développer le volet « chasse » sur le Parc régional. Dans le chapitre « Autre perspective de développement », la chasse fera l'objet d'un traitement particulier.

À l'égard de la pêche sportive, deux endroits du territoire visé par la création du Parc ont été identifiés comme présentant un potentiel intéressant: la rivière Noire, près du pôle La forêt ancienne, (L'Association Chasse et Pêche de Plessisville y a ensemencé de la truite et de l'omble de fontaine pendant plusieurs années) et la rivière aux Ormes, près du pôle La plaine (de la truite y a déjà été ensemencée).

Enfin, il importe de préciser que différentes espèces fauniques à statuts précaires se retrouvent dans les pôles. Tel est le cas notamment de la tortue des bois. La tortue des bois est une espèce faunique désignée vulnérable au Québec et risque d'entrer prochainement sur la liste des espèces menacées du fédéral. Bien que les populations de tortue des bois de la MRC de L'Érable soient encore peu connues (étant donné la récente découverte), il semble qu'une population se retrouve dans la portion en aval de la rivière Noire et qu'il soit fortement possible d'en observer tout au long de cette rivière dans la portion des lots visés par la création du Parc. Une autre espèce menacée de disparition, qu'il est possible d'observer dans le pôle de La tourbière de Villeroy, est l'hépiale du saule : un papillon d'assez grande dimension (jusqu'à environ 8 cm d'envergure) de couleur jaunâtre avec quelques mouchetures brunes. Malgré l'absence d'inventaires exhaustifs sur les espèces fauniques de la MRC de L'Érable on observe<sup>5</sup> : la maubèche des champs, la paruline à couronne rousse et le bruant de Lincoln ainsi qu'une aire de confinement du cerf de Virginie dans le pôle La forêt ancienne. Précisons que cette aire a été désignée, dans le *Plan général d'aménagement forestier*, secteur à protéger.

### 3.5. Milieu floristique

La MRC de L'Érable possède, grâce à sa situation géographique et à ses caractéristiques physiographiques diverses, des biotopes particuliers propices à la vie d'espèces végétales spécifiques dont certaines sont relativement rares au Québec. D'autres, comme l'ail des bois, constituent des espèces d'intérêt à l'échelle québécoise. Voici, en bref, quelques espèces qu'il peut être possible d'observer dans les pôles du Parc<sup>6</sup>: ail des bois, aréthuse bulbeuse, aster à feuilles de linaires, platanthère à gorge frangée et woodwardie de Virginie. Ces deux dernières sont plus particulièrement

---

<sup>5</sup> Des inventaires ornithologiques ont été réalisés sur le territoire de la Tourbière en 2006 et en 2007.

<sup>6</sup> Indiquons qu'un inventaire floristique a été réalisé à l'été 2001 sur une portion du territoire public (milieux humides) de la MRC.

désignées plantes rares et se retrouvent dans les pôles de La tourbière de Villeroy, de La forêt sauvage et de La plaine.

### **3.6. Infrastructures et activités récréotouristiques**

Les infrastructures sur le territoire des cinq pôles du Parc sont constituées principalement de chemins forestiers. On y retrouve aussi, soit dans le pôle La tourbière de Villeroy, une portion d'une voie ferrée désaffectée (« Petite ligne ») ainsi que la halte routière du ministère des Transports du Québec. Quant au pôle La coulée d'érable, il comprend sept bâtiments servant à l'exploitation d'une cabane à sucre commerciale.

Le pôle La tourbière de Villeroy comprend un réseau de sentiers d'interprétation aménagé. Les pôles La forêt ancienne et La coulée d'érable disposent également de sentiers qui sont toutefois à améliorer<sup>7</sup>. À cela s'ajoutent, sur l'ensemble des pôles, les sentiers aménagés par les différents utilisateurs du territoire, comme le club de motoneigistes et le club de quads.

Actuellement, tous les pôles visés supportent différentes activités récréotouristiques, soit les sentiers de quad, les sentiers de motoneige, les activités de chasse (cerfs de Virginie, orignaux, petits gibiers, etc.), les activités de pêche et les activités de randonnée en forêt (vélo de montagne, pédestre, raquette, observation de la nature, etc.). Ces activités demeurent marginales et ont besoin d'être mieux organisées, structurées et promues. Les plus importantes sont les sentiers de quad et les activités de chasse aux gros gibiers. Il y a en effet plusieurs groupes de chasseurs qui se partagent les endroits propices à la pratique de leur activité d'automne favorite sur l'ensemble du territoire visé.

Le tableau suivant identifie les ressources et potentiels de développement multiressources des pôles du Parc. Tous ces pôles seront affectés Parc régional au prochain schéma d'aménagement actuellement en révision. Les usages et activités forestiers ainsi que les usages et activités récréatifs reliés à la forêt seront les fonctions principales et prioritaires des pôles. Néanmoins, quelques endroits précis des pôles, tel que démontré sur la carte intitulée « Affectations du territoire » retrouvée en annexe (11.3), seront désignés aires de conservation. Il s'agit, dans le pôle La tourbière de Villeroy, de la portion la plus fragile et de la dune « sud » puis, dans le pôle La forêt ancienne, de l'érablière ancienne. À ceci s'ajoutent toutes les espèces rares et les habitats immédiats recensés, soit les aulnaies, les tourbières et les milieux humides. Dans ces cas, les activités permises seront l'observation de la faune et de la flore, les activités de recherche scientifique, la chasse non organisée et la pêche dans le respect de toutes les normes régionales et provinciales applicables, les activités

---

<sup>7</sup> Dans le premier cas, un sentier multidisciplinaire de 10 km longe la rivière Noire tantôt en pleine forêt, tantôt sur les chemins forestiers. Dans l'autre, un réseau pédestre d'environ 3 km en plus d'un trottoir de bois de 1,2 km ont été développés sur le site.

récréatives et écotouristiques légères (sentiers de randonnées, par exemple), les activités de sensibilisation à l'environnement et les aménagements n'atteignant pas l'intégrité des espèces indigènes ou autochtones. Un espace fera exception à cette règle, soit la Grande tourbière de Villeroy : seules l'observation de la faune et de la flore de façon individuelle ou en groupe, organisée ou non (sauf dans les sentiers et trottoirs aménagés), et les activités de recherche scientifique dans les domaines des sciences naturelles (botanique, zoologie, climatologie, géomorphologie, etc.), seront permises.

**Tableau 1 : Ressources et potentiels de développement des pôles**

Ressources et/ou potentiels	Pôle La coulée d'érable	Pôle La forêt ancienne	Pôle La tourbière de Villeroy	Pôle La plaine	Pôle La forêt sauvage
Exploitation forestière		+++	+	+++	+++
Culture de la canneberge sous forme d'un site de démonstration, d'expérimentation et d'interprétation				+	+
Exploitation acéricole d'une érablière	++	++			
Pêche en rivière		+++		+	++
Chasse aux gros gibiers		+++	+	+++	+++
Chasse aux petits gibiers		+++	+	+++	+++
Observation de la faune et de la flore, interprétation de la nature	++	+++	+++	+	+
Randonnée pédestre	+++	+++	+++		
Randonnée à vélo	+++	+++	+		
Quad et motoneige	+++	+++		+	+
Raquettes	+++	+++	+	+	+
Ski de fond	+++	+++			
Traineau à chiens	+++	+++			

Source : MRC de L'Érable, 2005 revue et adaptée en 2008.

Légende :      + : potentiel faible              ++ : potentiel moyen              +++ : potentiel fort

Les figures suivantes présentent plus spécifiquement les caractéristiques de chacun des pôles du Parc.

Figure 3 : Caractéristiques du pôle La coulée d'érable



<b>Situation territoriale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Localisé à moins de 1 km de la ville de Plessisville.</li> <li>• Accessible par la route 116.</li> </ul>
<b>Milieu physique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie de 7,34 ha.</li> <li>• Érablière où l'on a l'impression d'être en pleine forêt, alors que l'on est à proximité de milieux habités.</li> <li>• Aucun réseau hydrographique important mis à part le cour d'eau Jutras.</li> <li>• Affectation agricole dynamique.</li> </ul>
<b>Milieu forestier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune exploitation forestière dans ce pôle. Il y a toutefois des possibilités de 1 000 entailles.</li> </ul>
<b>Milieu faunique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de pratique de chasse sur ce site.</li> <li>• Pas de possibilité de pêche.</li> <li>• Aucune espèce rare ou menacée.</li> </ul>
<b>Milieu floristique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune espèce rare ou d'intérêt.</li> </ul>
<b>Infrastructures et activités récréotouristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sept bâtiments sont en place. Le tout constitue un établissement touristique, une cabane à sucre, de renom qui a commencé ses activités en 1900 et vient tout juste d'être acquise par la MRC, reconnu par la CPTAQ.</li> <li>• Réseau de sentiers bien développé : sentier pédestre de 1 km, passage du sentier de motoneige transquébec sur le terrain. Ce pôle se trouve tout près (à 1 km) de la route verte (piste cyclable des Bois-Francis) accessible via un droit de passage. Elle est aussi à 1 km de la station de ski La Loure et à moins de 500 m d'une entreprise de chiens de traîneau.</li> <li>• Activités récréotouristiques pratiquées : cabane à sucre commerciale, randonnée pédestre, motoneige, quad et vélo.</li> </ul>
<b>Caractéristiques opérationnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N'étant plus en opération, attirait annuellement quelque 12 000 personnes. Aucun tarif n'est demandé (120 places de disponibles).</li> <li>• Le projet d'acquisition et d'agrandissement, une fois complété, aura totalisé plus de 700 000 \$.</li> </ul>

Figure 4 : Caractéristiques du pôle La forêt ancienne



<b>Situation territoriale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Localisé dans la paroisse de Plessisville et la municipalité de Notre-Dame-des-Longues.</li> <li>• Accessible via le 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rangs est par la route 116.</li> </ul>
<b>Milieu physique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie de 936 ha.</li> <li>• Aulnaie, environnements humides, espaces boisés.</li> <li>• Réseau hydrographique caractérisé par le passage de la rivière Noire.</li> <li>• Affectation récréo-forestière sauf pour l'érablière ancienne et les méandres de la rivière Noire lesquels sont des aires de conservation.</li> </ul>
<b>Milieu forestier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel forestier important.</li> <li>• Érablière de 2 500 entailles.</li> </ul>
<b>Milieu faunique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aire de confinement du cerf de Virginie.</li> <li>• Très bon potentiel faunique notamment pour le cerf de Virginie, l'orignal et l'ours noir.</li> <li>• Potentiel pour la pêche sportive (truite, perchaude, barbotte et meunier). L'Association Chasse et Pêche de Plessisville a ensemencé pendant plusieurs années de la truite dans la rivière Noire.</li> <li>• Espèces à statuts précaires : tortue des bois (possiblement dans le tronçon à méandres de la rivière Noire).</li> </ul>
<b>Milieu floristique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune espèce à statut précaire d'identifié.</li> </ul>
<b>Infrastructures et activités récréotouristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de chemins très développé. Présence de deux ponts et d'une emprise oléoduc d'Ultramar et d'Hydro-Québec (ceux-ci peuvent avoir accès à leur installations en tout temps).</li> <li>• Réseau de sentiers de quad hivernal, de sentiers de traîneau à chiens désaffecté et d'un sentier pédestre de 10 km présentant un intérêt pour la mise en valeur à des fins récréatives.</li> <li>• Activités pratiquées actuellement: quad et chasse à l'arc (un peu de pêche et marche).</li> </ul>
<b>Caractéristiques opérationnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun tarif demandé et aucune donnée sur l'achalandage n'est disponible.</li> </ul>

Figure 5 : Caractéristiques du pôle La tourbière de Villeroy

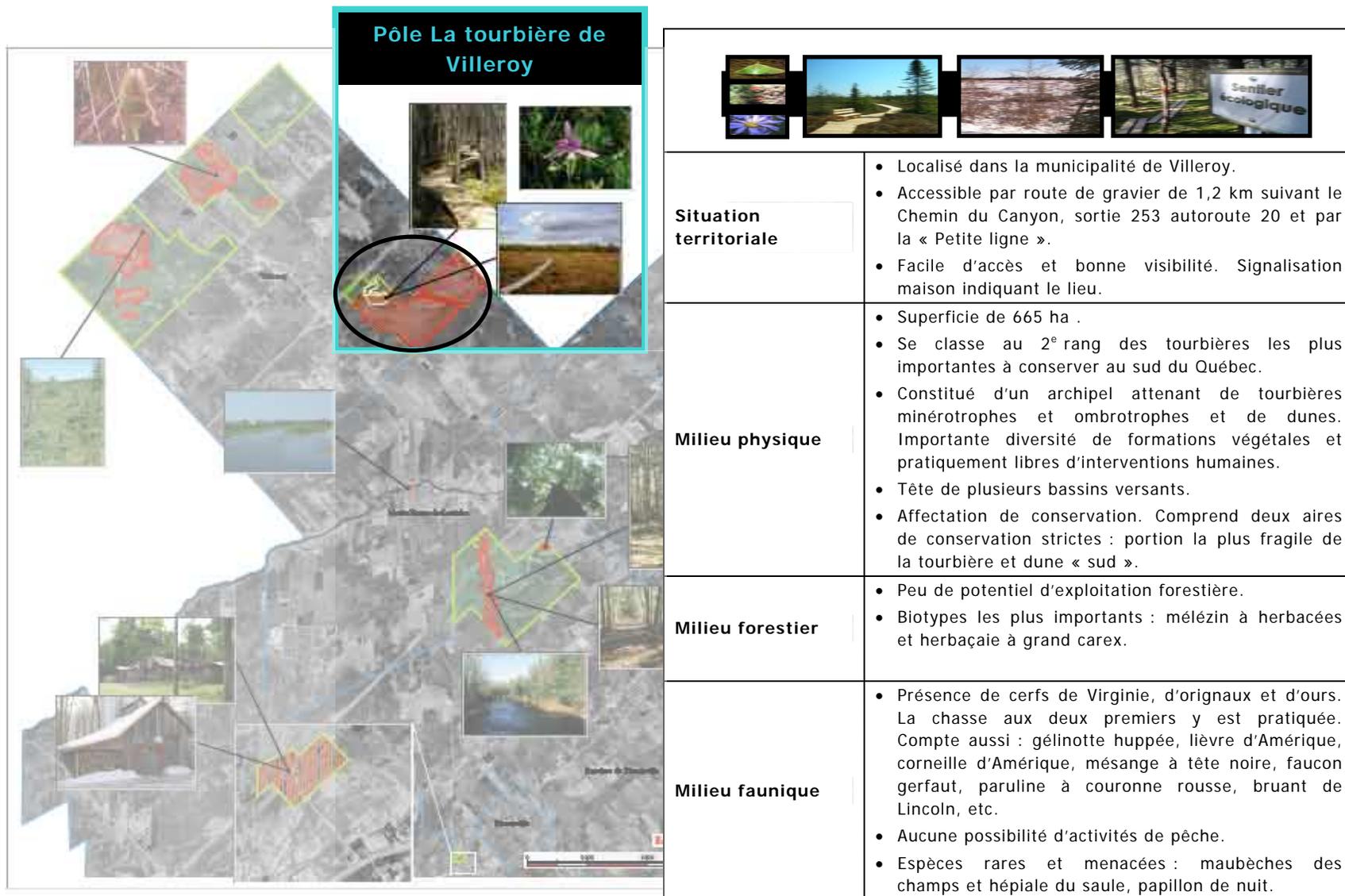


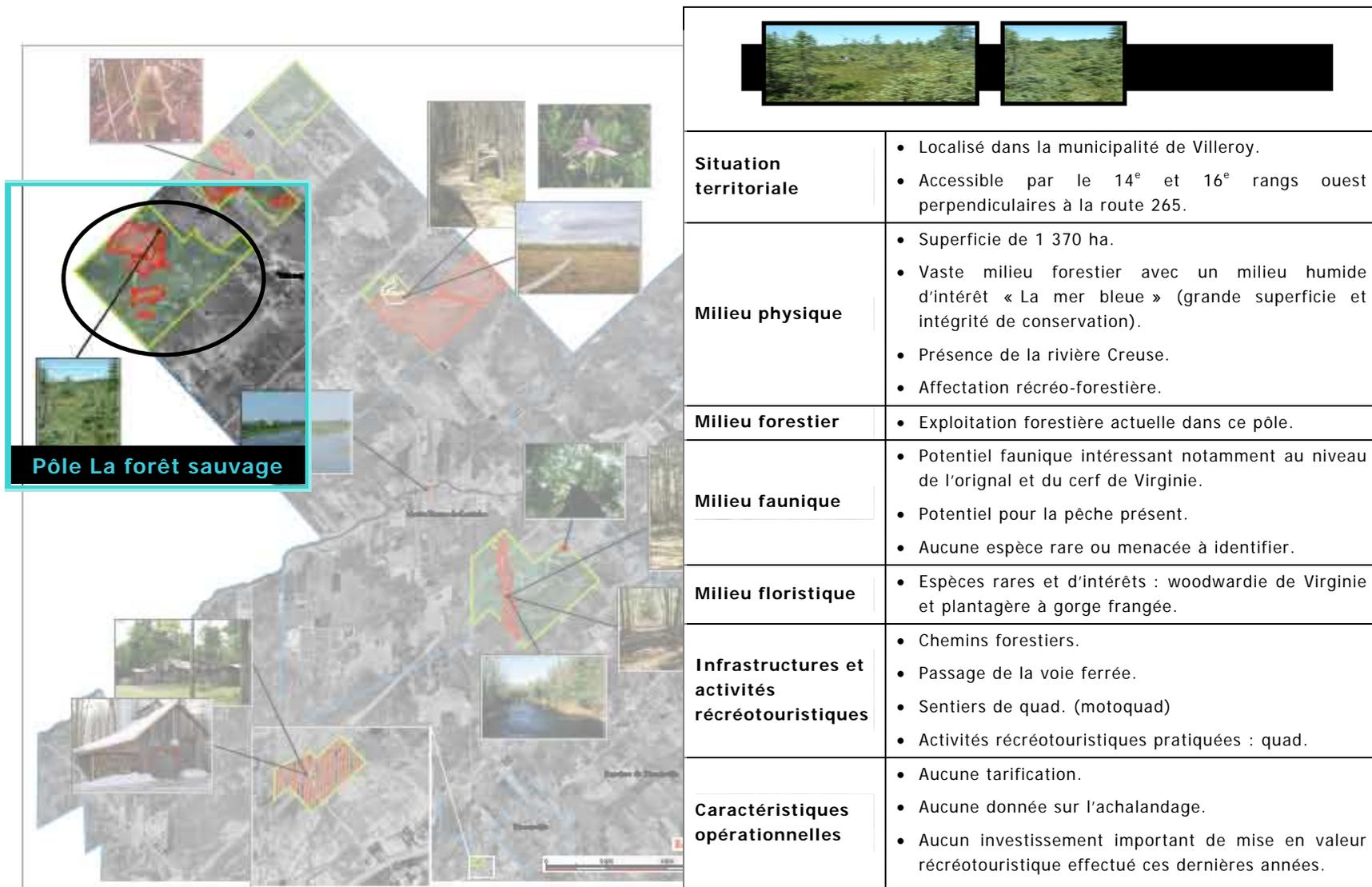
Figure 6 : Caractéristiques du pôle La tourbière de Villeroy (suite)

	<p style="text-align: center;"><b>suite</b></p>
	<p><b>Milieu floristique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares et d'intérêts : fougère woodwardie de Virginie, orchidée platanthère à gorge frangée, arêthuse bulbeuse et aster à feuilles de linaires.</li> </ul>
	<p><b>Infrastructures et activités récréotouristiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Voie ferrée désaffectée la «Petite ligne » (utilisée par les amateurs de quad et de motoneige), ligne de transport électrique abandonnée, route d'accès et stationnement.</li> <li>• Halte routière du ministère des Transports à Villeroy, adjacente au pôle.</li> <li>• Sentier pédestre de 3 km, d'un trottoir de bois de 1,2 km et activité d'interprétation autonome.</li> <li>• Activités récréotouristiques pratiquées : motoneige, quad, chasse (cette activité n'est pas organisée) et observation de la faune.</li> <li>• Excellent potentiel récréotouristique : la tourbière présente de nombreuses possibilités de recherche et d'interprétation.</li> </ul>
<p><b>Caractéristiques opérationnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrée gratuite. Aucune donnée actuelle sur l'achalandage.</li> <li>• Le projet de trottoir de bois a coûté 24 000 \$. Différentes actions de promotion et des sensibilisations ont également été accomplies jusqu'à présent, dont un dépliant promotionnel, des panneaux de signalisation et une annonce dans le guide de l'ATR.</li> </ul>	

Figure 7 : Caractéristiques du pôle La plaine



Figure 8 : Caractéristiques du pôle La forêt sauvage



## **4. Marché et clientèle visée**

### **4.1. Offre régionale, atouts et faiblesses**

La MRC de L'Érable fait partie de la région du Centre-du-Québec. Cette dernière se positionne comme une région touristique aux divers attraits et activités agrotouristiques, culturels, historiques et patrimoniaux teintée de fêtes, d'événements et d'activités de plein air. Dans cette région, la nature est variée et le panorama est constitué tantôt de vallons, tantôt de plans d'eau. Le lac Saint-Pierre, qui a été déclaré Réserve mondiale de biosphère par l'UNESCO en 2001, est un actif nature important du territoire.

On retrouve au Centre-du-Québec une offre culturelle, historique et patrimoniale appréciable, dont le Village Québécois d'Antan, le lieu historique national de la Maison-Wilfrid-Laurier, la maison natale du peintre-graveur Rodolphe Duguay et le Moulin Michel de Gentilly, en plus d'une douzaine d'antiquaires. L'offre agrotouristique de cette région est également considérable. Trois produits y sont principalement mis en valeur : le fromage, la canneberge et le sirop d'érable. La région compte 14 fromageries, un Centre d'interprétation de la canneberge en plus du Festival des fromages de Warwick, du Festival de la canneberge et du Festival de L'Érable. Plusieurs événements de renom ont lieu sur le territoire : le Festival international de musique actuelle de Victoriaville, le Mondial des cultures de Drummondville et les Légendes Fantastiques. Différentes activités de plein air peuvent en plus y être pratiquées. On y retrouve, vingt-cinq circuits cyclables, dont le Parc linéaire des Bois-Francs et le Circuit des traditions, plus d'une dizaine de terrains de golf, quelque 1 225 kilomètres de sentiers de quad, plus de 3 000 kilomètres de sentiers de motoneige et un environnement faunique et floristique propice à l'observation. Toutefois, l'offre en parc naturel est relativement limitée. On en dénombre moins de quatre : le Parc de la rivière Bourbon, le Parc régional de la rivière Gentilly et le Parc écologique Godefroy.

La mise en place du Parc régional des grandes coulées contribuera à rehausser la masse critique d'espaces de plein air sur le territoire. Dans la MRC de L'Érable, le Parc deviendra le lieu d'activités sportives et de plein air. Il contribuera de plus à soutenir et à promouvoir le plein air dans un ensemble intégré, créant des liens ou intégrant les différents lieux de plein air existants : la Route verte, le Parc linéaire des Bois-Francs qui attire une clientèle de l'extérieur et génère des retombées économiques importantes dans la région, les randonnées de traîneau à chiens Micklà, la Grande tourbière de Villeroy, etc.

La création du Parc permettra de compenser quelques faiblesses touristiques actuelles de la MRC. Tel qu'identifié dans le rapport d'Enviram et dans le projet de schéma d'aménagement, la MRC de L'Érable détient, comparativement à des régions touristiques environnantes comme Chaudière-Appalaches ou L'Estrie, une offre touristique peu abondante et peu diversifiée et que le potentiel de développement soit réel.

Précisons de plus que la création du Parc permettra de renforcer le positionnement Érable de la région. Il mettra en valeur les caractéristiques du territoire, des érablières et leur environnement, et les produits de l'érable (ce qui d'ailleurs contribuera à accroître le volet agrotouristique de la MRC, volet qui se distingue si bien à l'heure actuelle).

Le tableau 2 résume les forces (atouts) et faiblesses (ou contraintes) actuelles du territoire concerné par la création du Parc. Ces éléments sont tirés du *Plan d'aménagement multiressources des terres publiques intramunicipales*.

**Tableau 2 : Forces et faiblesses du territoire concerné**

Forces et atouts du territoire	Faiblesses ou contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dynamisme régional au niveau de son développement et de sa promotion.</li> <li>• Les développements récents et en cours pour diversifier et bonifier l'offre touristique.</li> <li>• Une infrastructure d'accueil (hébergement, restauration) disséminée sur le territoire.</li> <li>• La halte routière du Ministère des Transports à Villeroy, adjacente au pôle La tourbière de Villeroy et qui constitue une vitrine inespérée pour la région.</li> <li>• L'intérêt de plusieurs associations sectorielles d'utiliser les pôles.</li> <li>• Une possibilité d'exploitation de ces pôles à des fins forestières génère des revenus significatifs.</li> <li>• Un réseau de sentiers récréatifs (quad, motoneige) bien établi dans la région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impossibilité d'établir un mode de gestion de la faune.</li> <li>• Difficulté à contrôler les accès aux pôles pour tous les utilisateurs.</li> </ul>

## 4.2. Grandes tendances

Différentes grandes tendances ont été prises en compte et intégrées dans le développement du plan d'aménagement du Parc. Nous en faisons ici une brève description.

L'écotourisme, lequel comprend l'activité d'observation de la faune et de la flore, est de plus en plus recherché par les clientèles. Depuis deux décennies déjà, les activités écotouristiques se développent rapidement. Selon la Commission Canadienne du Tourisme, la croissance de la demande mondiale des vacances d'écotourisme se poursuivra et entraînera chaque année une augmentation des revenus du secteur. Au Québec et au Centre-du-Québec la croissance de l'écotourisme s'est bien fait sentir entre 2000 et 2004. On remarque une augmentation moyenne respective de 2 points de pourcentage et de 11 points de pourcentage en termes de visites-régions de Québécois incluant la pratique d'activités reliées à l'écotourisme à leur séjour. Selon les données du ministère

des Ressources Naturelles et de la Faune, le Centre-du-Québec compte 11 160 adeptes locaux pratiquant des activités fauniques sans prélèvement et 37 795 visiteurs québécois. La région se classe ainsi respectivement au 14<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> rang en termes de nombre d'adeptes par rapport à l'ensemble des 17 régions administratives du Québec. Pour réussir à bien répondre aux attentes des clientèles s'adonnant à l'écotourisme, il faut<sup>8</sup>: faire découvrir le milieu naturel tout en préservant son intégrité, souscrire au principe du développement durable, favoriser une attitude de respect envers l'environnement, offrir des parcours d'activités avec interprétation dans des milieux naturels particuliers (endroit inusité, exotique, isolé, inhabituel ou sauvage) et proposer une combinaison nature-culture qui fait ressortir les caractéristiques propres du territoire.

**Tableau 3 : Pratique d'activités écotouristiques par les touristes québécois visitant le Québec et le Centre-du-Québec en 2000 et 2004**

Activités (comptes multiples)	Québec			Centre-du-Québec		
	% des visites-régions effectuées par les Québécois		Δ	% des visites-régions effectuées par les Québécois		Δ
	2000	2004		2000	2004	
Pratique d'activités sportives et/ou de plein air	41 %	45 %	+4 pp	23 %	44 %	+21 pp
Marche ou randonnée pédestre	19 %	25 %	+6 pp	11 %	19 %	+8 pp
Visite d'un parc national ou provincial	6 %	9 %	+3 pp	1%	8 %	+7 pp
Observations des oiseaux ou de la faune	9 %	5 %	-4 pp	1 %	7 %	+6 pp
Variation moyenne			+2 pp			+11 pp

Source : Statistique Canada, Enquête sur les voyages des Canadiens : Les Québécois au Québec et au Centre-du-Québec en 2000 et 2004.

<sup>8</sup> Les facteurs de succès identifiés s'inspirent des sources suivantes : site Internet d'Aventure Écotourisme Québec, [www.aventure-ecotourisme.qc.ca](http://www.aventure-ecotourisme.qc.ca) et Research Resolutions & Consulting Ltd., pour la Commission canadienne du tourisme, *Touristes canadiens et américains adeptes de l'aventure de plein air douce*, 2003.

La pêche est une activité sportive à popularité constante. Depuis quelques années, on constate une stabilité relative du nombre d'adeptes de pêche sportive. Selon les données du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, le Centre-du-Québec compte 8 534 adeptes locaux de pêche sportive, 10 302 visiteurs québécois et 207 visiteurs étrangers. La région se classe ainsi respectivement au 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> rang en termes de nombre d'adeptes par rapport à l'ensemble des 17 régions administratives du Québec. Il ne va pas sans dire que diverses activités sont entreprises pour accroître le nombre d'adeptes. Plusieurs programmes gouvernementaux ont été mis en place pour favoriser l'initiation des jeunes à la pêche (Fête de la pêche). Cette activité est en mutation, alors qu'anciennement la pêche était pratiquée par des hommes, elle est dorénavant de plus en plus familiale et pratiquée, en pourvoirie, au même titre que le canot, la baignade et la randonnée.

La chasse est pour sa part une activité toujours intéressante. Depuis le milieu des années 1990, on constate une faible croissance du nombre d'adeptes de chasse. La chasse nous offre une perspective de développement supplémentaire qui a été élaborée dans un chapitre distinct à la fin du présent document.

La motoneige est une activité qui a beaucoup évolué au Québec. D'un loisir d'arrière-cour et d'une pratique utilitaire, la pratique de la motoneige est devenue récréative. Le Québec compte plus de 33 500 km de sentiers de motoneige. Ce réseau est aujourd'hui le deuxième en importance au plan de l'étendue; il est derrière l'Ontario qui comporte 46 000 km de sentiers. Bien que le membership des clubs de motoneige a diminué (il y avait 300 000 membres de clubs en 1970 contre 100 000 actuellement), il semble que la pratique de la motoneige par les Québécois a augmenté (passant de 11 % à 14 % de 1993 à 1998). En 2003, il y a 157 370 motoneiges immatriculées au Québec. Dans la MRC de L'Érable, la pratique de la motoneige est bien organisée et structurée sous forme de club avec sentiers officiels et balisés. Les retombées économiques de cette activité sont importantes. La région compte plus de 600 membres répartis en trois clubs (le Club Auto-neige, Club neiges Lystania et le Club des motoneigistes du lac William). Deux autres clubs couvrent, dans leur territoire, une partie de la MRC. Il s'agit du Club des Alléghanish et du Club de la Seigneurie de Joly.

Le quad connaît un essor impressionnant depuis quelques années déjà. Le nombre de VTT (véhicules tout-terrains) immatriculés a crû de plus de 50 % entre 1998 et 2003 pour atteindre alors 278 500 immatriculations. Il faut également préciser qu'en cinq ans, le nombre de membres a plus que doublé et se chiffre maintenant à 51 108 répartis à travers plus de 140 clubs. Selon un sondage mené en 2001<sup>9</sup>, 13 % de la population québécoise adulte a réalisé au moins une excursion d'agrément d'une heure ou plus, en quad, au cours des douze mois précédant l'enquête. La pratique du quad serait donc actuellement équivalente ou supérieure à celle de la motoneige. Si la

---

<sup>9</sup> Sondage mené par la firme Léger Marketing (1001 répondants) en 2002 dans le cadre de l'étude sur le développement et la commercialisation touristique du quad au Québec menée par Desjardins Marketing Stratégique.

motoneige peut être qualifiée de produit à maturité, le cycle de développement du quad est à son adolescence. L'activité est en croissance, mais son développement demeure incertain. La pratique souffre d'un manque de reconnaissance et dans certains milieux elle est très mal venue. Quoiqu'il en soit, le quad peut être perçu comme complément à l'offre touristique. Pour ce faire, l'activité doit être structurée et promue sous formes d'expériences à partir de différentes thématiques régionales ou saisonnières. L'expérience ainsi présentée est non pas centrée sur le moyen de transport, mais plutôt sur l'objectif de découverte. Enfin, précisons que l'on retrouve, dans la MRC de L'Érable, quatre clubs de quad : le Club Sport-4 de L'Érable, le Club 3 et 4 roues de Lotbinière, le Club VTT des Montagnes, le Moto Club Bois-Francs.

En bref, plusieurs pratiques s'avèrent intéressantes dans un contexte d'aménagement multiressources du Parc. Le tableau suivant présente le tout de façon synthétique en indiquant le potentiel général du marché, sans égard à la situation dans la MRC, pour les différentes activités récréatives ou d'exploitation envisageables dans le Parc.

**Tableau 4 : Intérêt général du marché en regard de diverses activités**

Activités récréatives	Intérêt de l'activité
Motoneige	Stable
Quad	Fort
Équitation et traîneau à chiens	Modéré
Randonnée en forêt	Stable
Vélo (en raison de la présence du parc linéaire à proximité)	Modéré
Chasse et pêche sportive	Stable
Activités	Intérêt de l'activité
Exploitation forestière	Stable
Exploitation de cannebergière et de mousse de tourbe (non-retendue)	Modéré
Exploitation faunique (avec cadre de gestion faunique)	Fort

### 4.3. Clientèle locale et régionale

La MRC de L'Érable compte un peu plus de 23 000 résidants, ce qui correspond à 10 % de l'ensemble de la population du Centre-du-Québec. Son territoire couvre 1288 km<sup>2</sup>; celui du Parc régional des grandes coulées, 35,41 km<sup>2</sup>. La densité de population dans la MRC est donc de 18,1 habitant par km<sup>2</sup>. Le rapport population par kilomètre carré du Parc sera pour sa part de 606,2 habitants par km<sup>2</sup>. La population de la MRC de L'Érable est légèrement plus âgée que celle du Centre-du-Québec et, contrairement à celle-ci, en décroissance. Les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec indiquent que la population de la MRC chutera de 4,5 % entre 2001 et 2026 si la tendance n'est pas renversée.

La répartition de la population selon l'âge s'établit comme suit : 16 % ont entre 0 et 14 ans, 12 % entre 15 et 24 ans, 24 % entre 25 et 44 ans, 30 % entre 45 et 64 ans puis 17 % ont 65 ans et plus. Le taux d'assistance-emploi est relativement faible. Il était de 6,8 % en 2006. Le revenu d'emploi moyen des travailleurs de 25 à 64 ans était, en 2005, de 28 542 \$.

#### **4.4. Clientèle touristique**

En 2004 (données les plus récentes disponibles), la MRC de L'Érable recevait 276 100 visiteurs, ce qui représente 15 % des 1 844 600 visites-région d'excursionnistes et de touristes qui visitaient la région Centre-du-Québec. L'achalandage de la MRC est en constante évolution et, contrairement à la région du Centre-du-Québec, a connu, entre 2003 et 2004, une augmentation (117 100 visiteurs en 2002, 262 300, en 2003 et 276 100 en 2004). La MRC de L'Érable se place au 3<sup>e</sup> rang des MRC du Centre-du-Québec ayant le plus fort achalandage touristique tout juste derrière Drummond (part de marché de 49,5 %) et Arthabaska (part de marché de 28,6 %).

Les visiteurs de la MRC de L'Érable séjournent en moyenne 1,2 nuitées sur le territoire. Ils proviennent du Québec à 97 %, du Canada à 1 %, des États-Unis à 1 % et d'outre-mer à un peu moins de 0,5 %. Ils dépensent en moyenne 43,53 \$ pour leur séjour dans la MRC. Malheureusement, aucun profil sociodémographique et comportemental n'est disponible spécifiquement pour le segment des touristes dans la MRC de L'Érable. Cependant, en se penchant sur celui des touristes au Centre-du-Québec, il est possible d'indiquer qu'ils ont en moyenne 37 ans, parcourent en moyenne 194 kilomètres à l'allée pour se rendre dans la région, voyagent en groupe de deux personnes et, dans plus du tiers des cas, avec des enfants. En excluant les visites de parents et d'amis ainsi que le magasinage, les activités les plus pratiquées par les touristes québécois au Centre-du-Québec sont la pratique d'activités sportives et de plein air (44 %) ainsi que la marche ou la randonnée pédestre (19 %).

#### **4.5. Segments cibles du Parc**

Le territoire des pôles du Parc régional de la MRC est actuellement convoité par différents utilisateurs. Parmi les plus nombreux, on compte les amateurs de randonnée de motoneige ou de quad. Le territoire est également visité par les amateurs de chasse aux petits et gros gibiers. Ce groupe d'utilisateurs est considéré comme étant le troisième plus important en nombre. En effet, les travailleurs forestiers et les autres amateurs de plein air (randonneurs, observateurs, ...) forment deux autres segments d'utilisateurs actuels. Bien évidemment, tous ces groupes seront encore visés par la création du Parc. Le but étant principalement d'en rejoindre un plus grand nombre et de favoriser la pratique d'activités de plein air et récréotouristique. La clientèle du Parc sera donc mixte. D'un point de vue géographique, le Parc ciblera :

- les résidants de la MRC de L'Érable;
- les résidants du Centre-du-Québec;
- les excursionnistes et touristes Québécois (principalement, mais aussi d'autres origines).

La clientèle individuelle sera favorisée. Mais les groupes pourront trouver leur compte dans différentes activités du Parc, par exemple, dans le pôle La coulée d'érable. Familles, associations, couples, entreprises et groupes d'amis seront autant de types de clientèles qui seront interpellés par les possibilités présentes dans le Parc. Plus spécifiquement, les personnes pratiquant les activités suivantes seront ciblées :

- amateurs de randonnée de motoneige;
- amateurs de quad;
- pêcheurs;
- travailleurs forestiers;
- amateurs de plein air (randonnées en forêt, observation de la faune, etc.).

## **5. Concept d'aménagement**

### **5.1. Vision d'ici 5 ans**

Le Parc régional de la MRC de l'Érable et ses 5 pôles sera un produit touristique et récréatif intégré, qui contribuera au positionnement de la MRC de l'Érable, à travers son pôle vedette La coulée d'érable. Ce dernier jouera un rôle fondamental d'accueil sur le territoire, en ouvrant la porte aux visiteurs et aux résidants sur les autres pôles.

Ainsi, l'érablière adaptera annuellement sa programmation selon les saisons et les clientèles et permettra aux visiteurs de prolonger leur expérience à travers la découverte de sites naturels et la pratique d'activités de plein air.

Le Parc régional des grandes coulées deviendra un produit d'importance pour la région et ce, par le biais du pôle La coulée d'érable, un attrait moteur. Non seulement, le Parc deviendra un important lieu de pratique d'activités récréatives et socio-économiques. Il deviendra également un site dans lequel le positionnement de la MRC, la MRC de l'Érable, transparaîtra et prendra toute sa saveur. Le Parc régional des grandes coulées permettra de découvrir et ressentir le positionnement régional, l'environnement et les produits d'érable.

La vision du Parc régional des grandes coulées est la suivante : « Le Parc régional des grandes coulées deviendra un lieu de prédilection multiresources. Ce sera un endroit rêvé pour la pratique d'activités récréatives : observation de la faune et de la flore, promenades et randonnées.

En ce sens, il sera possible de pratiquer diverses activités et de découvrir toutes les richesses du territoire de l'Érable dans chacun des pôles du Parc. Chaque pôle mettra en valeur les caractéristiques qui lui sont propres (grande tourbière, forêt ancienne, lieu d'animation, etc.). Les ressources menacées, rares ou d'intérêt seront préservées et conservées. Les gestionnaires du Parc, mais aussi les utilisateurs seront grandement sensibles à cet aspect.

Plusieurs segments de clientèles profiteront des activités proposées dans le Parc régional des grandes coulées. Résidants et touristes seront choyés par l'offre disponible. Pour les premiers, le Parc sera l'endroit de choix afin de profiter du grand air (Grâce à la création du Parc, l'accès public à ces territoires aura été protégé, développé et promu). Pour les autres, il deviendra un site incontournable dans le cadre d'une visite touristique. Adeptes de motoneige, de quad, pêcheurs, amateurs de plein air, groupes, familles et autres seront interpellés par l'offre du Parc.

L'ensemble des activités qui y seront proposées s'étaleront sur toute une année. À chaque saison, il sera possible de pratiquer diverses activités. Le Parc sera développé dans l'intérêt du milieu et en concertation avec eux.

Le territoire désigné continuera d'être une source de développement socio-économique pour la MRC. Suivant les vocations et affectations du territoire, certaines activités d'exploitation, telle l'exploitation forestière, pourront être réalisées. Ceci s'effectuera toujours en respect avec l'environnement et les utilisateurs du Parc. Les revenus permettront d'assurer la mise en valeur de ce dernier.

## **5.2. Principes directeurs**

Les principes qui supportent la création et le développement du Parc sont :

- 1. La mise en valeur multiressources des lots.**
- 2. La protection de l'environnement et le respect des lois.**
- 3. La concertation avec le milieu dans le respect des préoccupations.**
- 4. Le développement socio-économique de la MRC.**

Le territoire fait face à quatre principaux défis. Les trois premiers concernent la mise en valeur multiressources et le dernier, la conciliation de tous ces principes.

Le principal défi est sans contredit le mariage des usages. Compte tenu de l'exiguïté des territoires, de leur dispersion et de la convoitise des pôles, des compromis et des choix, devront se faire à l'égard des pratiques et des saisons d'activités afin de respecter les principes de concertation et de consensus.

Compte tenu de la dispersion des pôles et de leur éloignement relatif, le deuxième défi se situe au niveau de l'unicité du produit, au niveau de sa mise en valeur et de sa promotion. Il est important de s'assurer d'intégrer les pôles en les liant par un lien physique, par une thématique, en les spécialisant ou en y assurant les mêmes pratiques, etc. En ce sens, pour contribuer et renforcer le positionnement touristique de la MRC de L'Érable, la recherche de solutions originales et distinctives constituent indéniablement des gages de réussite de développement socio-économique.

Le troisième défi est de trouver un équilibre entre l'offre et la demande. Le choix des activités à mettre en valeur doit tenir compte du niveau de la demande locale, régionale et touristique. Certaines activités connaissent une popularité croissante comme le quad, alors que d'autres comptent déjà un nombre d'adeptes importants comme la motoneige. Un souci d'équité, en regard du potentiel démontré, devra guider les choix stratégiques.

Enfin, le dernier défi, mais non le moindre est d'arriver à concilier les trois principes de préservation, de mise en valeur et rentabilité dans un esprit de concertation. Les activités mises en valeur sur le territoire devront se développer tout en assurant la pérennité des ressources. Une rentabilité devra s'en dégager afin de poursuivre la mise en valeur, tout en assurant la protection des ressources et ce, en concertation avec le milieu et ses préoccupations.

### **5.3. Orientations stratégiques**

Suivant les principes directeurs et les défis soulevés, les cinq grandes orientations stratégiques de développement du Parc sont de :

- 1. Favoriser une approche de segmentation en fonction des pratiques et des saisons.**
- 2. Donner une thématique générale et spécifique à chacun des pôles.**
- 3. Accorder une vocation particulière à certaines parties du Parc.**
- 4. Développer le Parc avec une approche de concertation régionale et dans le respect des lois et des règlements applicables.**
- 5. Favoriser des activités génératrices de revenus.**

Nous reprenons ici chacune des orientations et les expliquons.

La première orientation consiste à favoriser une approche de segmentation des lots en fonction des pratiques et des saisons. Ceci implique, par exemple, que seules les activités motorisées pourraient être tolérées dans un pôle, que les activités de traîneau à chiens l'hiver, pourraient être remplacées par les activités de vélo le reste du temps et/ou que le quad pourrait être interdit pendant la période de chasse.

La deuxième orientation, soit de donner une thématique générale et spécifique à chacun des pôles, vise à créer des liens et dégager un fil conducteur entre les différentes parties du Parc. Le nom du Parc, Parc régional des grandes coulées, servira de lien unificateur. Tel qu'indiqué dans le Petit Larousse illustrée de 2002, une coulée se définit comme:

1. masse de matière plus ou moins liquide ou en fusion qui s'écoule, se répand;
2. action de verser du métal en fusion dans un moule;
3. déplacement méridien d'une masse d'air perpendiculaire aux flux zonaux de la circulation atmosphérique générale;
4. petit sentier, chemin tracé par le passage du gibier;
5. espace vert linéaire traversant une partie de ville (coulée verte).

Trois de ces cinq définitions peuvent directement être associées au Parc et aux activités qui s'y tiendront (vélo, cabane à sucre, etc.). Le nom du Parc deviendra donc un fil conducteur thématique définissant chacune des activités qu'il est possible d'y pratiquer : l'activité coulée d'érable, la dégustation des produits du terroir au pôle La coulée d'érable, la pratique du vélo sur la coulée verte (La Petite ligne et les sentiers cyclables développés), les activités sur les coulées de neige, les sentiers motorisés hivernaux, etc.

Le terme « coulée » permettra de plus de bien intégrer et commercialiser les activités externes et complémentaires du Parc, soit les autres attraits et activités présentes dans la MRC. Des forfaits intégrant certaines activités du Parc et d'autres attraits, établissements et activités du territoire, seront développés. Il pourra ainsi être créé le forfait de la coulée du bronze (incluant un souper à La coulée d'érable et une visite au musée du Bronze d'Inverness), le forfait la coulée d'érable et de cidre (incluant une visite au Verger des Bois-Francis et un souper à La coulée d'érable) ou le forfait la coulée d'air frais (randonnée d'observation guidée en raquette au pôle La tourbière de Villeroy et traîneau à chien).

Il est important de préciser que la création même du Parc régional permettra de bien unir les lots publics malgré leur dispersion géographique et de créer un ensemble fort qui véhiculera la diversité des activités et favorisera l'appropriation et la fierté de la communauté. Les différentes activités, qu'il sera possible de pratiquer dans l'un et parfois dans plusieurs des pôles (par exemple, le vélo) permettront d'unir virtuellement et conceptuellement (la coulée verte) les pôles.

Le Parc régional fera valoir son caractère diversifié. Chacun des pôles du Parc mettra en valeur des caractéristiques physiques qui lui sont propres (tourbière, érablière, plaine sablo-tourbeuse, forêt ancienne, etc.). Chacun des pôles, selon les potentiels qui lui sont associés, permettra aux utilisateurs de pratiquer différentes activités. Puis, à chaque saison, le Parc aura un pôle (des pôles) et/ou une activité (des activités) qui dominera la saison : l'hiver, les randonnées en sentiers naturels, le printemps, les parties de sucres, l'été, les randonnées à vélo et les promenades puis l'automne, les couleurs. Cette approche thématique permet de créer un autre lien et de dégager un fil conducteur supplémentaire entre les pôles et de prolonger la saison touristique. Elle assurera une visibilité répartie entre ces derniers et les activités en garantissant une présence dans le milieu tout au long de l'année.

La troisième orientation vise à accorder une vocation particulière à certaines parties du Parc. Par exemple, le pôle La coulée d'érable est tout désigné pour devenir un carrefour d'accueil et un point de départ à une expérience de visite sur le territoire (ce pôle comprend déjà des infrastructures d'accueil) tandis que le pôle La tourbière de Villeroy, par son statut d'aire de conservation, est davantage voué à l'interprétation et à l'observation.

Il importera de plus de développer le Parc avec une approche de concertation régionale et dans le respect des lois et des règlements applicables. En ce sens, il sera nécessaire de répondre aux besoins exprimés par le milieu, notamment les associations sectorielles, quant à l'importance d'avoir des ententes de droit de passage à long terme sur les lots intramunicipaux. La mise en valeur du Parc devra de plus être réalisée en partenariat avec les organismes du milieu et les associations sectorielles (contrat-échange, concession, développement de forfaits, etc.). À ceci il faut ajouter que le fondement même du concept de Forêt Habitée<sup>10</sup> est de redonner le pouvoir et l'usage des terres publiques désignées à leur milieu d'origine. Ainsi, si l'on veut véritablement assurer cette appropriation et cette prise en charge par les organismes et le milieu, il faut faciliter leur adhésion en laissant une place bien présente pour des projets d'initiatives locales qui émergeront au fur et à mesure où les lots intramunicipaux s'intégreront à l'offre touristique régionale. Le plan présente les avenues potentielles et les vocations principales et laisse de la place aux projets pouvant émaner du milieu. Il faut laisser place à l'imagination et à l'entrepreneuriat local si on souhaite véritablement en faire un projet de développement socio-économique.

Enfin, la dernière orientation est de favoriser les activités génératrices de revenus qui permettront de financer, d'une part, les opérations de l'organisme de gestion du Parc et, d'autre part, son développement. À priori, les activités ayant le potentiel de générer des revenus sont : la coupe forestière, les revenus potentiels provenant de l'exploitation de La coulée d'érable, des programmes d'aide à l'aménagement, à la promotion et à la mise en marché des ministères et organismes désignés et les autres sources de revenus indirects provenant de partenariat (contrat d'échange de service par exemple) ou d'un partenariat entre le public et le privé (programme de commandite par exemple).

## 5.4. Concept général

Globalement, le Parc régional des grandes coulées se positionnera comme un « Lieu de pratique d'activités récréatives de plein air à saveur d'érable où, à travers les cinq pôles du Parc, et selon les cinq sens, l'on découvre des caractéristiques spécifiques et insoupçonnées du territoire ».

L'ensemble du Parc sera relié par le fil conducteur des grandes coulées. Chaque pôle présentera et mettra en valeur ses caractéristiques propres et des activités spécifiques selon leur potentiel. Le positionnement de chacun des pôles l'indique. Il précise d'une part, la caractéristique physique principale de chacun des pôles et, par la suite, leur orientation récréative majeure. Chaque pôle aura de plus des vocations spécifiques. Tel qu'identifié dans le *Projet de schéma d'aménagement révisé*, le bloc de terres publiques, comportant la Grande tourbière de Villeroy (le pôle La tourbière de Villeroy), et les terres publiques du « bloc Kelly », comprenant notamment la vieille érablière et la rivière Noire (le pôle La forêt ancienne), présentent les meilleurs atouts récréotouristiques. Il ne faudrait également pas oublier le pôle La coulée d'érable lequel possède plusieurs infrastructures et une notoriété touristique et régionale. Dans

---

<sup>10</sup> Concept favorisé de la gestion territoriale lors du transfert aux MRC des lots publics. Aspect important abordé dans le rapport d'Environnement, 1999.

ce contexte, les pôles La tourbière de Villeroy, La forêt ancienne et La coulée d'érable seront au départ prioritaires pour la mise en valeur et l'accessibilité publique. En contrepartie, certains pôles du Parc seront plutôt voués à l'exploitation forestière. Une vocation particulière a donc été allouée à chaque pôle avec comme objectif de privilégier une forme de mise en valeur compatible avec l'esprit de conservation des espaces exceptionnels du Parc. Voici en bref, la vocation et le positionnement de chacun des pôles :

**Tableau 5 : Vocation et positionnement des pôles du Parc**

Pôle	Vocation	Positionnement
<b>La coulée d'érable</b>	Carrefour d'accueil et site principal	Accueil et animation saveur érable
<b>La forêt ancienne</b>	Récréo-forestière extensive	Oasis de pratiques d'activités de plein air
<b>La tourbière de Villeroy</b>	Conservation et interprétation	Milieu d'interprétation surprenant
<b>La plaine</b>	Forestière	Découverte sablo-tourbeuse
<b>La forêt sauvage</b>	Forestière	Zone d'observation nature

Enfin, la nature et la configuration des pôles du Parc sont telles qu'elles ont impliqué de faire des choix parmi les usages potentiels. Les quatre vocations (énoncées plus haut) ont supporté l'attribution des pratiques et des activités dans le Parc en plus des quatre autres principes suivants :

- 1. L'accès aux pôles pour une majorité d'utilisateurs.**
- 2. Le potentiel démontré des activités selon les pôles.**
- 3. Le principe de l'utilisateur payeur.**
- 4. La rentabilité des activités en fonction du potentiel.**

Ainsi, les choix ont été faits en vue de maintenir un équilibre entre l'exploitation d'une ressource (ex. : la forêt) et la possibilité d'avoir accès aux pôles pour des fins récréatives, selon les propriétés physiques comparatives et différenciatrices des pôles, selon les revenus prévisibles des activités et leurs retombées sur les frais d'aménagement du pôle ou des pôles dans lesquels ils sont pratiqués puis selon l'importance des pratiques et leur évolution dans le temps. Les activités retenues sont :

- l'exploitation forestière;
- l'agriculture (exploitation acéricole);
- la pêche;
- la motoneige et le quad;
- le vélo;
- les randonnées en forêt (à pied l'été, en ski de fond ou raquette l'hiver);
- le traîneau à chien;
- l'accueil et l'animation touristique.

Dans les pages qui suivent nous présentons un résumé du positionnement, de la vocation et des activités qui seront offertes dans chacun des pôles.

**Figure 9 : Positionnement, vocation et activités du pôle La coulée d'érable**



<b>Positionnement</b>	LE PÔLE LA COULÉE D'ÉRABLE Accueil et animation saveur érable		
<b>Vocation</b>	Carrefour d'accueil et site principal		
<b>Activités envisagées</b>	<b>O/N</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Saisons</b>
Exploitation forestière	N		-----
Agriculture	O	Existant : érablière	P
Randonnée pédestre	O	Existant : sentiers À développer : lien avec piste cyclable	P_E_A__
Observation/interprétation	O	À développer : activités	P_E_A_H
Vélo	O	À développer : lien avec piste cyclable	P_E_A__
Quad	O	Existant : sentiers	_____H
Motoneige	O	Existant : sentiers	_____H
Ski de fond et raquettes	O	À développer : sentiers À développer : lien avec La loutre	_____H
Traineau à chien	O	À développer : partenariat et peut-être même pour des tours en carriole	_____H
Gîte et camping rustique	O	À développer : camping d'hiver	P_E_A_H
Zone intensive	O	À développer : site d'accueil et location d'équipement de plein air	P_E_A_H
Conservation	N		-----
Restauration et vente de produits de l'érable	O	À l'intérieur de la cabane à sucre	P_E_A_H

## 5.5. Pôle La coulée d'érable

Le site d'accueil du Parc situé à même les installations de La coulée d'érable servira de lieu d'attache des ressources-humaines responsables du Parc, de lieu d'accueil des visiteurs et de lieu de location des équipements de plein air soit : skis de fond, raquettes, vélos et autres.

En plus de jouer le rôle de poste d'accueil du Parc régional, le site de La coulée d'érable sera aussi une destination touristique en soit, c'est-à-dire qu'une offre touristique y sera développée. La MRC de L'Érable compte donc poursuivre les activités qui étaient jadis proposées dans ce pôle, mais en y bonifiant l'offre par des activités diverses douze mois par année. Le projet de la MRC vise à actualiser l'expérience de ce lieu tout en recherchant l'authenticité, de l'accueil à la table, en passant par l'animation et l'apprentissage. Il vise également à favoriser le croisement des intérêts comme le divertissement et l'apprentissage de même que le plein air et la gastronomie. La convergence des particularités locales comme la canneberge, les fromages, les pommes, les viandes de cerfs et d'autruches seront aussi des atouts exploités en plus de la déclinaison des produits de l'érable (tant de la récolte à sa transformation, en passant par sa préparation et ses applications diverses).

La cabane à sucre sera repensée alors que le bâtiment laissera une place importante à la cuisine de démonstration pour des fins d'animation, d'apprentissage ou de spectacle. Un décor aux allures rustiques et chaleureux meublé de modules d'exposition sur l'érable offrira aux visiteurs une ambiance conviviale et de découverte. La boutique du Sucrier de type bistro-boutique favorisera la vente de produits variés comme le sirop d'érable, la tire et le sucre d'érable mais également des viandes fumées, du pain maison et des produits du terroir de la région.

Le site sera une fenêtre touristique pour la région car en plus d'y diffuser les forfaits à travers l'offre d'activités disponibles, les touristes y retrouveront de l'information touristique par l'entremise de dépliants touristiques, de vidéos promotionnel et du personnel en place. Ils pourront de plus louer de l'équipement (skis de fond, vélos, etc.).

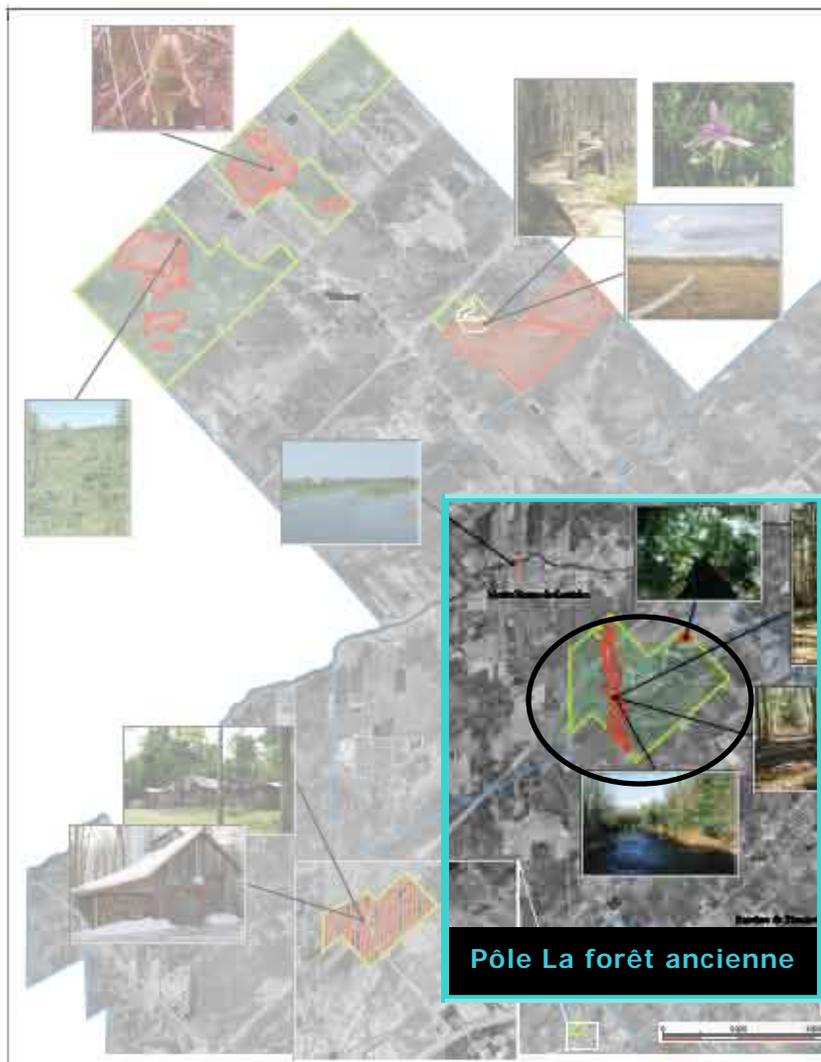
Outre le bâtiment principal, on retrouvera sur le site un four à pain et un fumoir, mais aussi un kiosque d'activités indépendant au bâtiment principal lequel sera équipé d'un foyer central. Celui-ci permettra aux convives de terminer leur soirée, bercés par les paroles d'un conteur ou les mélodies du violon et de l'accordéon. Des sentiers pour la marche ou la raquette amèneront les visiteurs dans une clairière vers le village du Godendard. Ce site vise à devenir un lieu d'hébergement d'expérience toute saison avec des nuits dans l'étable ou dans des refuges inusités comme des abris quincy, des yourtes ou des tentes de prospecteurs. Finalement, une aire de jeux extérieurs pour enfants de 2 à 12 ans sera aménagée pour les jeunes familles qui fréquenteront le site selon les activités thématiques. Concernant ces activités thématiques, elles défilent

au fil des saisons et des fêtes comme l'Halloween, Noël, Pâques et selon des événements comme les festivals alors que l'emphase pourra être mise sur l'érable (Festival de l'érable de Plessisville et Festival des sucres de Saint-Pierre-Baptiste), le bœuf (Festival du bœuf d'Inverness), les fromages (Festival des fromages de Warwick), la canneberge (Festival de la canneberge de Villeroy) et même le cheval (Festival du cheval de Princeville).

Le site offrira donc, outre les repas traditionnels de cabane à sucre, des menus valorisant les produits du terroir et les produits régionaux, des animations culinaires, de l'animation musicale et folklorique, de l'animation théâtrale, de la vente de produits d'érable, des excursions de traîneau à chiens et des promenades en carriole, de l'hébergement d'expérience, des sentiers pédestres, de la cueillette de l'eau d'érable, un relais de motoneiges et de quads, un relais pour cyclistes et des activités d'observation et d'interprétation.

La coulée d'érable deviendra un incontournable en matière d'expérience du temps des sucres mais également le point de service et d'orientation des clientèles vers différents pôles du Parc de même que vers les entreprises touristiques du territoire.

**Figure 10 : Positionnement, vocation et activités du pôle La forêt ancienne**



\* Voir l'encadré « Conditions de réussite » dans la section « Processus de mise en œuvre »



LE PÔLE LA FORÊT ANCIENNE Oasis de pratique d'activités de plein air			
Récréo-forestière extensive			
Positionnement			
Vocation			
Activités envisagées	O/N	Commentaires	Saisons
Exploitation forestière	O	Existant : activité actuelle	P_E_A_H
Agriculture	O	À développer : érablière	P_E_____
Pêche libre accès	O	Sur la rivière Noire	P_E_____
Randonnée pédestre	O	À réaménager : secteur rivière Noire	P_E_A__
Observation/interprétation	O	À développer : promouvoir	P_E_A__
Vélo	O	À développer : secteur rivière Noire	P_E_A__
Quad	O	Existant : sentiers À développer : ententes droit passage	P_E_A_H
Motoneige	N		_____
Raquettes	O	À développer : raquettes dans le secteur de la rivière Noire (pas de ski de fond)	_____H
Traineau à chien	O	À développer : partenariat	_____H
Gîte et camping rustique	O	À développer : gîtes ou abris sommaires secteur rivière Noire	P_E_A_H
Zone intensive	N		_____
Conservation	O	À préserver : bandes riveraines et 2 sites de conservation	P_E_A_H

## 5.6. Pôle La forêt ancienne

Ce pôle est celui qui, de tous les pôles du Parc, offre le meilleur potentiel pour les activités récréatives en raison de sa superficie, de sa composition forestière hétérogène puis de la présence de la rivière Noire et d'une érablière. Il possède également un réseau de chemins forestiers bien établi ce qui favorise l'accès à tous les sites d'intérêt. Enfin, ce pôle est situé à proximité de la Ville de Plessisville, occasionnant un plus grand achalandage. La population y a accès via le 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rangs Est de la Paroisse de Plessisville.

Parmi les sentiers, on retrouvera sur ce pôle : le quad, le traîneau à chiens et le ski de fond qui empruntera le sentier pour le traîneau à chiens. La pêche et l'observation de la faune seront aussi des activités proposées. Évidemment, puisque ce territoire est situé dans le ravage de cerf de Virginie de la rivière Barbue, les activités d'aménagement forestier et de sentiers récréatifs seront réalisés de façon à maintenir ou à favoriser les caractéristiques propres au ravage selon les modalités de la Loi sur les habitats fauniques. En ce sens, les endroits cibles où il pourrait être possible de retrouver la tortue des bois seront également évités le plus possible afin de préserver cette espèce à statut précaire.

Précisons qu'au niveau des sentiers récréatifs, il existe déjà, sur ce pôle, un sentier de quad. Ce sentier est répertorié comme étant d'utilité 4 saisons, mais est principalement utilisé en saison hivernale. Des ententes à moyen et long termes sont à prévoir entre la MRC de L'Érable et le Club de quad afin d'encadrer adéquatement le droit de passage.

Il existe également un sentier pour les randonneurs en forêt. Ce sentier est situé sur le pourtour de la rivière Noire. De toute évidence, la revalorisation de ce sentier doit s'effectuer afin de permettre aux différents utilisateurs de la forêt de contempler la nature d'une façon paisible et divertissante. Plusieurs autres sections de sentiers pédestres (ou à vélo et à raquettes) pourront être développés sur le territoire pour former un réseau intéressant et diversifié. De même, il est envisagé de construire, sur ce pôle, des gîtes ou abris sommaires de façon à favoriser l'écotourisme et les expériences de plein air de plus longue durée. Des installations sanitaires de type « toilettes sèches » vont être intégrées aux aménagements.

Dans le pôle La forêt ancienne se trouve une érablière qui est fortement intéressante pour ces aspects écologiques et ancestraux. En effet, sur place, il est possible d'y observer un ancien puits d'eau potable confectionné de main d'homme il y a de cela plusieurs dizaines d'années. De plus, une portion de l'érablière possède les principales caractéristiques d'un écosystème forestier exceptionnel (EFE). Par contre, faute de posséder la superficie minimale pour le programme gouvernemental d'EFE elle n'a pas été enregistrée en ce sens. Tout de même, la MRC a convenu de ne pas intervenir dans le secteur d'intérêt pour des raisons de respect et de conservation du milieu. Il pourrait

être intéressant de créer un sentier d'interprétation sillonnant le massif d'érables pour dévoiler les attraits de ce magnifique secteur.

Enfin, ce pôle possède de belles caractéristiques pour de l'aménagement forestier extensif. Depuis plus de 15 ans, les activités de récolte de bois font partie intégrante de la gestion de ce territoire. Également, plusieurs travaux d'aménagement forestier (reboisement, éclaircie précommerciale) y ont été réalisés afin de permettre une mise en valeur optimale de la ressource forestière. Ainsi, c'est dans un respect de la dynamique du milieu forestier que les activités forestières sur le territoire pourraient perdurer. Le tout reste à évaluer.

Figure 11 : Positionnement, vocation et activités du pôle La tourbière de Villeroy



\* Voir l'encadré « Conditions de réussite » dans la section « Processus de mise en œuvre »

## 5.7. Pôle La tourbière de Villeroy

Le pôle La tourbière de Villeroy offre d'importantes perspectives de distinction et d'innovation, mais il présente aussi les plus importantes contraintes. En effet, son statut d'aire de conservation en limite quelque peu l'exploitation et la mise en valeur.

Somme toute, trois grandes actions seront entreprises dans ce pôle : développer de l'observation et de l'interprétation, limiter le développement des activités motorisées et conserver ce pôle exceptionnel. Pour ce faire, différentes actions seront entreprises telles que :

- développer diverses activités récréotouristiques, écotouristiques, scientifiques et éducatives (interprétation guidée ou autoguidée, sorties scolaires, etc.);
- rechercher des partenaires en vue de participer à diverses activités : sensibilisation, surveillance, visites guidées, animation du site, recherche, etc.;
- interdire la circulation de quad et motoneige dans ce pôle;
- évaluer le niveau de protection nécessaire aux espèces à statuts précaires;
- végétaliser et reboiser certains secteurs;
- sensibiliser les visiteurs à la faune, à la flore, à l'environnement, à la biodiversité, aux paysages, à l'histoire (défrichage et colonisation), à la thématique de l'érable et aux différents usages possibles de la forêt par l'interprétation et l'élaboration d'un code d'éthique et d'une réglementation concernant les activités pour en minimiser les répercussions (ex. : interdiction de prélever des plantes).

Différents autres projets pourraient être envisagés tels que la localisation de points d'intérêt pour la mise en place de sentiers futurs et la mise en valeur de la « Petite Ligne ». En contrepartie, différentes idées ou projets ont été abandonnés ou mis de côté suite à la désignation d'aire de conservation de la Tourbière : la culture et l'exploitation des ressources de la tourbière. La carte 10.9 décrit les intentions de la MRC face à l'aménagement et la préservation du pôle de la tourbière.

La «Petite ligne», présente dans le pôle La tourbière de Villeroy, offre une bonne facilité d'accès. Toutefois, comme elle se trouve en milieu humide, elle n'offre pas beaucoup de possibilités pour élargir le sentier et accepter des usages multiples. En vertu des principes énoncés précédemment, soit un accès au plus grand nombre d'usagers, les tendances et les perspectives de la demande, une mise en valeur multiresources, la piste cyclable et la raquette sont les activités qui se pratiqueraient en alternance sur La Petite Ligne. Néanmoins, cette dernière devrait idéalement avoir une vocation de sentier récréatif pour permettre d'autres usages (ex. vélo, etc).

Enfin, concluons en indiquant que la halte routière de Villeroy (en direction de la Route 20 Est), constitue un point de grand intérêt pouvant éventuellement devenir un autre pôle d'accueil du Parc régional. Tout en conservant sa vocation d'aire de repos et de service (bâtiment sanitaire, cantine mobile), trois autres fonctions pourraient venir bonifier la halte routière : kiosque d'information touristique, lieu de convergence officiel pour l'accès à la Tourbière de Villeroy et vitrine pour les produits et activités du Parc régional de la MRC de l'Érable et du Centre-du-Québec.

La municipalité régionale de comté est ouverte, prête à collaborer et à discuter avec le ministère des Transports de ces possibilités. La création du Parc régional ne dépend toutefois aucunement de ces dernières considérations.

La MRC entend souscrire à la constitution d'une réserve écologique sur cette partie du parc. Elle désire participer et collaborer au processus de constitution de la réserve écologique avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. L'organisme de gestion du parc régional sera responsable du volet éducatif de la réserve écologique. La création du parc régional ne doit toutefois pas être rattachée au dénouement de la constitution de la réserve écologique.

Figure 12 : Positionnement, vocation et activités du pôle La plaine



LE PÔLE LA PLAINE Découverte sablo-tourbeuse			
Positionnement			
Vocation	Forestière		
Activités envisagées	O/N	Commentaires	Saisons
Exploitation forestière	O	Existant : activité dominante	P_E_A_H
Agriculture	O	À développer : site de démonstration, d'exploitation et d'interprétation de la canneberge (ou dans le pôle de la forêt sauvage)	P_E_A__
Pêche libre accès	O	À à la rivière aux Ormes	P_E_____
Randonnée pédestre	N		_____
Observation/interprétation	N		_____
Vélo	N		_____
Quad	N		_____
Motoneige	O	Existant : sentiers	_____H
Ski de fond et raquettes	N		_____
Traineau à chien	N		_____
Gîte et camping rustique	N		_____
Zone intensive	N		_____
Conservation	O	À préserver : milieux humides	P_E_A_H

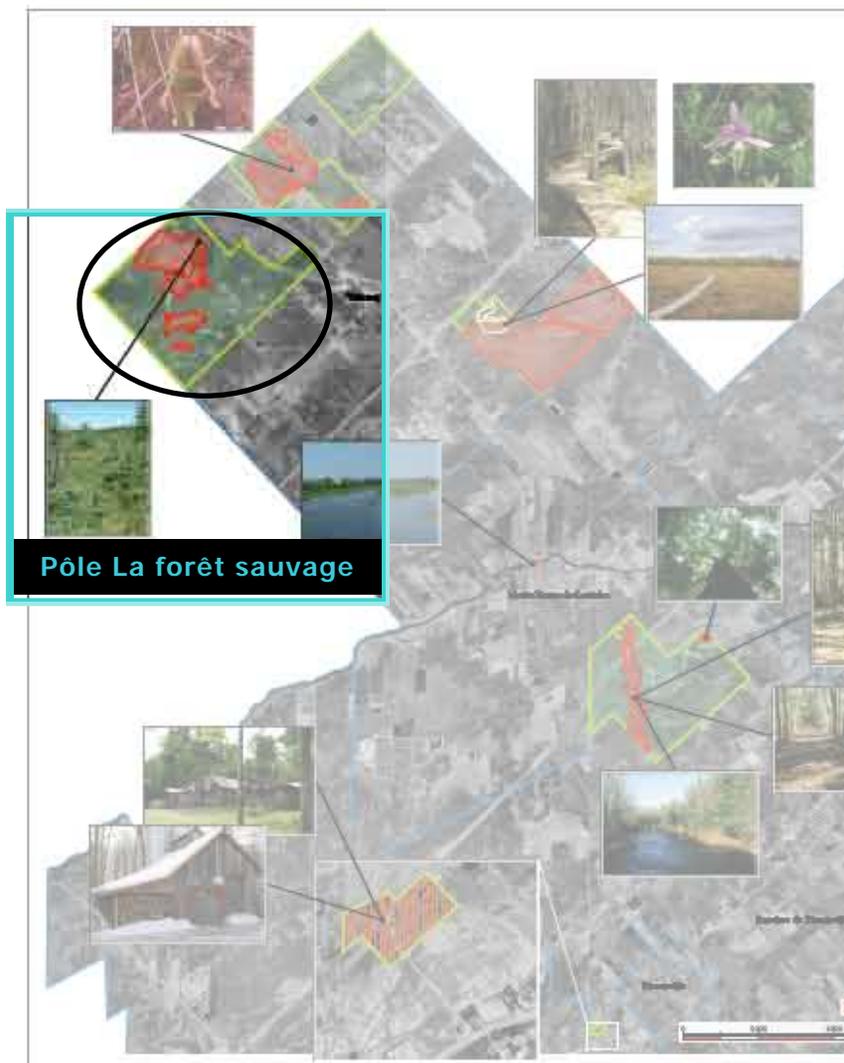
## 5.8. Pôle La plaine

Le pôle La plaine est dominé par l'exploitation forestière qui se pratique sur une base annuelle. La pêche sportive deviendra aussi accessible, compte tenu du potentiel de la rivière aux Ormes qui sillonne ce pôle. Il y aura éventuellement des efforts particuliers à déployer pour développer cette activité.

En matière de sentiers récréatifs, il existe sur ce pôle des sentiers de motoneige. D'autres activités pourraient éventuellement être pratiquées dans ce pôle, mais ne sont pas retenues pour l'instant : le traîneau à chiens, le ski de randonnée, la randonnée en forêt, l'observation de la faune (un balisage des sentiers afin de diriger les différents utilisateurs de la forêt serait essentiel en ce sens) et l'aménagement d'un bivouac en bordure de la rivière aux Ormes.

La mise en place d'un site de démonstration, d'exploitation et d'interprétation de la canneberge dans ce pôle est une option qui pourrait s'avérer des plus originales et intéressantes à moyen terme. L'emplacement du site sera déterminé avec les partenaires du projet dont le MDDEP.

Figure 13 : Positionnement, vocation et activités du pôle La forêt sauvage



<b>Positionnement</b>	LE PÔLE LA FORÊT SAUVAGE Zone d'observation nature		
<b>Vocation</b>	Forestière		
<b>Activités envisagées</b>	<b>O/N</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Saisons</b>
Exploitation forestière	O	Existant : activité dominante	P_E_A_H
Agriculture	O	À développer : site de démonstration, d'exploitation et d'interprétation de la canneberge (ou dans le pôle La plaine)	P_E_A__
Pêche	O	À développer : à la rivière Creuse	P_E_____
Randonnée pédestre	O	À développer : promotion de la marche en forêt de façon libre et autonome avec GPS	P_E_A__
Observation/interprétation	N		_____
Vélo	N		_____
Quad	O	Existant : sentiers	P_E_A_H
Motoneige	O	À développer : sentiers	_____H
Ski de fond et raquettes	N		_____
Traîneau à chien	N		_____
Gîte et camping rustique	N		_____
Zone intensive	N		_____
Conservation	O	À préserver : milieux humides	P_E_A_H

## 5.9. Pôle La forêt sauvage

Le pôle La forêt sauvage possède déjà de nombreux chemins forestiers (plus de 12 kilomètres). Un chemin de fer traverse d'Est en Ouest tout ce pôle ce qui a pour effet de le morceler en deux secteurs.

Au niveau des activités d'exploitation, elles sont principalement orientées vers la matière ligneuse et la chasse aux gros gibiers. L'exploitation de la matière ligneuse se fait déjà depuis plusieurs années dans un respect du « Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public » (RNI). D'ailleurs, toutes les exploitations forestières sur les terres publiques de la MRC de L'Érable sont soumises au respect de ce même règlement.

La culture de la canneberge n'a pas été retenue. Il est plutôt envisagé de créer un site de démonstration, d'exploitation et d'interprétation de la canneberge. Ce site sera déterminé avec la collaboration des partenaires visés dont le MDDEP, l'Association des producteurs de canneberges, le MAPAQ, etc.

Les activités récréatives qui sont prévues sur ce pôle sont les suivantes : sentiers de motoneige et de quad. Des activités de sentiers équestres et de randonnées en forêt pourraient éventuellement être développées, mais sont écartées à l'heure actuelle tout comme l'aménagement d'un camping rustique et d'un bivouac. Une promotion de la marche en forêt de façon libre et autonome avec GPS sera toutefois effectuée.

À ce sujet, le sentier de motoneige du Club Autoneige des Bois-Francis passe à l'extrême limite Nord de ce pôle. Ce sentier est de nature locale et dessert la municipalité de Manseau et de Villeroy. Du côté des autres types de sentiers, ils seront à établir en fonction des développements des différents dossiers s'y rattachant.



## 5.10. Synthèse schématique

Le tableau suivant présente les activités et circuits actuels et envisagés dans chacun des pôles du Parc. Une carte les illustrant est disponible en tiré à part.

**Tableau 6 : Synthèse des activités et des circuits actuels et envisagés dans chacun des pôles**

Agées	Pôle La coulée d'érable	Pôle La forêt ancienne	Pôle La tourbière de Villeroy	Pôle La plaine	Pôle La forêt sauvage	Saisons
rière	N	O Existant : activité actuelle	N	O Existant : activité dominante	O Existant : activité dominante	P_E_A_H
	O Existant : érable	O À développer : érable	N	O À développer : site de démonstration, d'exploitation et d'interprétation de la canneberge	O À développer : site de démonstration, d'exploitation et d'interprétation	P_E_A__
	O Libre accès	O Libre accès	O Libre accès	O Libre accès	O Libre accès	P_E_____
tre	O Existant : sentiers À développer : lien avec piste cyclable	O À réaménager : secteur rivière Noire	O Existant : sentier	N	O À développer : promotion de la marche en forêt de façon libre et autonome avec GPS	P_E_A__
orétation	O À développer : activités	O À développer : promouvoir	O Existant : auto-interprétation À développer : activités guidées	N	N	P_E_A__
	O	O	O	N	N	P_E_A__

agées	Pôle La coulée d'érable	Pôle La forêt ancienne	Pôle La tourbière de Villeroy	Pôle La plaine	Pôle La forêt sauvage	Saisons
	À développer : lien avec piste cyclable	À développer : secteur rivière Noire	À développer : La Petite Ligne			
	O  Existant : sentiers	O  Existant : sentiers  À développer : ententes droits de passage	N	N	O  Existant : sentiers	P_E_A_H
	O  Existant : sentiers	N	N	O  Existant : sentiers	O  À développer : sentiers	_____H
raquettes	O  À développer : Sentiers  À développer : lien avec La loutre	O  À développer : raquettes dans le secteur rivière Noire (pas de ski de fond)	O  À développer : Raquettes seulement	N	N	_____H
	O  À développer : partenariat et peut-être même pour des tours en carriole	O  À développer : partenariat	N	N	N	_____H
rustique	O  À développer : camping d'hiver	O  À développer : gîtes ou abris sommaires secteur rivière Noire	N	N	N	P_E_A_H

agées	Pôle La coulée d'érable	Pôle La forêt ancienne	Pôle La tourbière de Villeroy	Pôle La plaine	Pôle La forêt sauvage	Saisons
	O  À développer : site d'accueil et location d'équipement de plein air	N	O  À évaluer : halte routière avec MTQ	N	N	P_E_A_H
	N	O  À préserver : bandes riveraines et 2 sites de conservation	O  À préserver : milieux humides	O  À préserver : milieux humides	O  À préserver : milieux humides	P_E_A_H

## 5.11. Achalandage et tarification

Des prévisions d'achalandage du Parc ont été établies. Pour ce faire, **les différents éléments distinctifs du Parc ont été pris en compte** dont :

- **Sa localisation géographique et son accessibilité** : Le Parc régional des grandes coulées se situe entre Québec et Montréal. Il est adjacent à une route fort achalandée, l'autoroute 20. Un de ses pôles, La tourbière de Villeroy, a vitrine sur cette autoroute et se trouve tout près d'une halte routière. L'ensemble des pôles du Parc sont accessibles à partir de ce lieu en moins de 30 km.
- **Le pôle de la coulée douce; un produit moteur pour le Parc** : À même le Parc se trouve un attrait touristique d'importance : La coulée d'érable. Cet attrait, qui est en opération de longue date, fait l'objet d'un repositionnement et d'investissements majeurs. Il accueillera des clientèles ciblées, en fonction d'une programmation originale 4 saisons. Il contribuera de plus à forger l'identité du Parc et sa notoriété.
- **La diversité des activités et ce, toute l'année** : Le Parc des grandes coulées offrira une gamme variée d'activités : randonnée pédestre, randonnée en vélo, en quad et en motoneige, observation de la faune, activités guidées, hébergement, etc. L'ensemble des activités s'échelonnent sur quatre saisons. Différents endroits du Parc sont déjà achalandés (Tourbière de Villeroy, sentiers de quad et de motoneige sillonnant les pôles, etc.).

**Les prévisions effectuées sont jugées optimales.** Elles reflètent l'achalandage en vitesse de croisière, soit la fréquentation à anticiper une fois toutes les activités, l'offre et la programmation du Parc déployées et sa notoriété bien établie. Le budget marketing de lancement est de 50 000 \$ et celui annuel de 12 000 \$. Ces sommes récurrentes, en plus des activités de relations publiques, devraient permettre au Parc de se positionner et de développer sa notoriété. Enfin, précisons que :

- Le Parc régional des grandes coulées sera un parc d'accès libre; seules quelques activités seront tarifées.
- L'achalandage du Parc sera difficilement mesurable; à moins de procéder par mesure systématique (ex. : enquête sur le terrain ou sondage téléphonique).

**L'évaluation du niveau de fréquentation du Parc a été effectuée sur la base des bassins de clientèles disponibles dans son environnement.** Ainsi, nous avons d'abord quantifié les trois principaux segments de clientèles cibles, soit la clientèle locale (les résidents de la MRC de l'Érable), la clientèle régionale (les résidents du Centre-du-Québec) et la clientèle excursionniste et touristique (visiteurs actuels se rendant dans la MRC de l'Érable).

En tenant compte des considérations présentées plus haut et de certains indicateurs de taux de pratique<sup>11</sup>, un taux de pénétration et un nombre moyen de jours-visites annuels ont été appliqués à ce bassin potentiel. Le tout a donné lieu, tel que le présente le tableau suivant, à un niveau d'achalandage prévisible d'un peu plus de 115 000 jours-visites en vitesse de croisière.

**Tableau 7 : Achalandage prévisible du Parc en période de croisière (jours-visites)**

	Clientèle locale	Clientèle régionale	Clientèle excursionniste et touristique	Total
<b>Bassin</b>	23 291	204 974	276 100	504 365
<b>Taux de pénétration</b>	50 %	20 %	15 %	-
<b>Nbr. moyen de jours-visites annuellement</b>	3	1	1	-
<b>Achalandage prévisible</b>	<b>34 937</b>	<b>40 995</b>	<b>41 415</b>	<b>117 346</b>

En se basant sur les activités qui seront offertes dans chacun des pôles du Parc et en appliquant des taux de pénétration à chaque bassin de clientèles cibles, pour chacune des activités et pour chacun des pôles, le niveau d'achalandage prévisible en vitesse de croisière a été validé comme étant réaliste. Le tableau suivant présente d'ailleurs la fréquentation envisagée dans chacun des pôles. Ces prévisions ont été établies selon le potentiel d'attraction respectif de chacun des pôles et l'éventail des activités qui y seront proposées.

**Tableau 8 : Achalandage prévisible par pôle en période de croisière<sup>12</sup> (jours-visites)**

<b>La coulée d'érable</b>	<b>11 735</b>
<b>La forêt ancienne</b>	<b>58 673</b>
<b>La tourbière de Villeroy</b>	<b>52 806</b>
<b>La plaine</b>	<b>2 347</b>
<b>La forêt sauvage</b>	<b>3 520</b>

<sup>11</sup> Tels que le taux de pratique d'un sport en amateur chez les résidents du Centre-du-Québec (46 % selon le Ministère de la Culture et des Communications, *Portrait statistique des régions*, 2005) et le taux de pratique d'activités sportives et de plein air ainsi que de randonnées pédestres de la part des touristes québécois en visite au Centre du-Québec (respectivement 44 % et 19 % selon Statistique Canada, *Enquête sur les voyages des Canadiens : Les Québécois au Centre-du-Québec*, 2004).

<sup>12</sup> Les comptes sont multiples, c'est-à-dire qu'une personne peut avoir visité plus d'un pôle lors d'une même journée-visite. C'est pour cette raison que le total excède 117 346 jours-visites.

Pour contre-vérifier la fréquentation envisagée, nous avons par la suite réalisé une démarche d'étalonnage. Le niveau de fréquentation de quelques parcs situés dans un environnement géographique comparatif à celui du Parc des grandes couléés (entre Québec et Montréal) a été recueilli et a servi à établir des bornes d'achalandage prévisibles (Le Parc national du Mont-Mégantic enregistre approximativement 60 000 jours-visites annuellement, le Parc Frontenac, environ 100 000 jours-visites, et le Parc de la Mauricie environ 300 000 jours-visites). Le tout a permis de constater que le niveau de fréquentation estimé pour le Parc régional des grandes couléés se situe entre ces valeurs.

L'achalandage prévu au Parc régional des grandes couléés a finalement été comparé à celui d'un autre Parc régional. Cet exercice a de nouveau démontré le réalisme du niveau d'achalandage prévisible. Il a également permis de préciser que le Parc régional des grandes couléés devrait, lors de ses premières années d'activités (alors que son niveau de notoriété sera plutôt bas) connaître un achalandage minimal d'au moins 70 000 jours-visites annuellement. Le tableau suivant résume les différents éléments comparatifs entre le Parc régional des grandes couléés et le parc régional ayant servi de base de comparaison, soit le Parc régional des Appalaches.

**Tableau 9 : Tableau comparatif**

	<b>Parc régional des grandes couléés</b>	<b>Parc régional des Appalaches</b>
Achalandage et niveau de notoriété	Estimé à 70 000 si faible niveau de notoriété et à 115 000 en période de croisière	Approximativement 40 000 et faible niveau de notoriété <sup>13</sup>
Bassin de clientèle locale	23 291	23 127
Bassin de clientèle régionale	204 974	399 563
Bassin de touristes et d'excursionnistes visitant la MRC	276 100	Non disponible <sup>14</sup>
Accès	Entre Québec et Montréal à partir de l'autoroute 20	Entre Québec et Rimouski à partir d'une route transversale à l'autoroute 20 à la hauteur de Montmagny
Distance approximative de la route principale	0 km <sup>15</sup>	50 km
Durée de route approximative à partir de Québec	1h00	1h30

<sup>13</sup> Chiffre estimé qui a été divulgué lors d'un entretien téléphonique avec la direction du Parc.

<sup>14</sup> Ce chiffre n'est pas disponible pour la MRC. Cependant, nous savons que la région de Chaudière-Appalaches a enregistré, en 2004, 1 287 000 visites-région de touristes; celles du Centre-du-Québec, 816 000. Ce nombre ne comprend pas les excursionnistes (personnes ne séjournant pas dans la région) (Source : Ministère du tourisme, Le tourisme en chiffre 2004)

<sup>15</sup> Du pôle Tourbière de Villeroy.

	<b>Parc régional des grandes coulées</b>	<b>Parc régional des Appalaches</b>
Durée de route approximative à partir de Montréal	1h30	4h00
Distance entre les pôles les plus éloignés du parc	30 km	60 km
Présence d'un attrait majeur	Oui	Non
Budget de promotion	12 000 \$ / an 50 000 \$ au départ	3 500 \$ / an

Enfin, tel que mentionné précédemment, l'accès au Parc régional des grandes coulées sera gratuit. Toutefois, les repas, les événements et les activités offerts au pôle La coulée d'érable seront tarifés. Il est prévu que ces activités attireront 5 000 visiteurs dès la première année d'opération puis, 10 000 visiteurs (visiteurs payants) à partir de 2013.

Le prix des repas offerts pour les voyages en groupe et les repas du temps des sucres sera fixé à 16 \$ du couvert. Pour ce qui est des repas réguliers, des brunchs ou encore des repas pour les motoneigistes et les quadistes, les prix seront fixés à 14 \$. Le prix moyen de vente de la boisson sera de 4 \$, celui des produits de la boutique, 4 \$, de l'animation culturelle et scolaire, 1 \$, et de la location d'équipement, 10 \$. Une attention particulière fût attribuée à l'établissement du prix de vente. Une comparaison avec la concurrence et surtout un questionnement à savoir combien le client potentiel sera prêt à payer a été pris en compte.

## 6. Gestion

La MRC de L'Érable jouera un rôle actif en matière de planification et d'intervention dans l'aménagement d'espaces récréatifs du Parc et ce, en prenant en considération l'exploitation de toutes les ressources qui s'y trouvent. Le mandat de gestion du Parc régional des grandes coulées et des pôles le composant, incluant La coulée d'érable, sera confié à une corporation à but non lucratif par l'entremise d'une entente liant la MRC et l'organisme. La Corporation sera composée d'administrateurs qui ont un intérêt, des connaissances et de l'expérience dans l'opération d'un établissement touristique, commercial ou autres organismes similaires ainsi que dans la préservation et l'exploitation de ressources naturelles. Les administrateurs joueront un rôle actif dans la conduite des opérations du pôle La coulée d'érable. Le succès de ce projet repose beaucoup sur l'implication bénévole de ses dirigeants.

Le mandat de la Corporation sera « d'opérer, d'animer et de développer le Parc régional pour le compte de la MRC ». L'entente sera élaborée dans le respect des devoirs et des responsabilités de la MRC qui lui sont conférés par la convention de gestion territoriale. La Corporation comptera sept employés, soit un coordonnateur (35 h / sem.), un coordonnateur adjoint (20 h / sem.), une personne de soutien technique (10 h / sem.) et quatre employés pour la restauration (heures variables) affectés au pôle La coulée d'érable. D'autres emplois seront créés par le biais de contractuels dans les domaines du théâtre, de l'animation, des guides, des cuisiniers invités, etc.

Dans sa gestion, la MRC et la Corporation seront supportées et appuyées par le Comité de mise en valeur des lots publics. Ce dernier aura un rôle aviseur et sera chargé d'étudier et de soumettre des recommandations sur toute question concernant le Parc et les terres publiques intramunicipales. La mission de ce comité sera de : « harmoniser la conservation et la mise en valeur de l'ensemble des potentiels forestiers, agricoles, fauniques et récréatifs des lots intramunicipaux afin de participer à la dynamique socio-économique régionale dans le respect des aspirations du milieu ». Pour accomplir son mandat et sa mission, le Comité s'assurera que la MRC, dans la planification et la gestion du Parc réponde bien aux quatre principes directeurs que sont :

- la mise en valeur multiressources des lots;
- la protection de l'environnement et le respect des lois;
- la concertation avec le milieu dans le respect des préoccupations;
- le développement socio-économique de la MRC.

L'aménagement et la gestion du Parc régional seront assumés par la corporation. Une partie du financement de la Corporation proviendra des revenus autonomes dégagés par La coulée d'érable et les autres activités tarifées du Parc (la chasse). L'autre partie, proviendra de contributions financières de la MRC prises à même le fonds de mise en valeur des lots publics.

Étant un projet touristique de nature publique, la MRC entend développer le Parc à la fois par l'entremise de partenariats d'affaires avec d'autres attraits touristiques, mais aussi en travaillant avec le milieu afin de répondre aux besoins exprimés en termes de droits de passages et de possibilités d'utilisation des ressources présentes sur le territoire.

En ce sens, la recherche de partenariat avec le milieu permettra de partager la responsabilité dans l'aménagement et l'entretien. Par exemple, le parachèvement des sentiers récréatifs pourra se faire en collaboration avec les différentes associations sportives (quad, motoneige, traîneau à chiens) avec lesquelles la Corporation partagera les coûts. Chaque entente devra faire l'objet d'une évaluation cas par cas visant à identifier les principaux bénéficiaires. Le principe de l'utilisateur payeur doit être poursuivi dans l'objectif d'une autonomie financière à moyen terme.

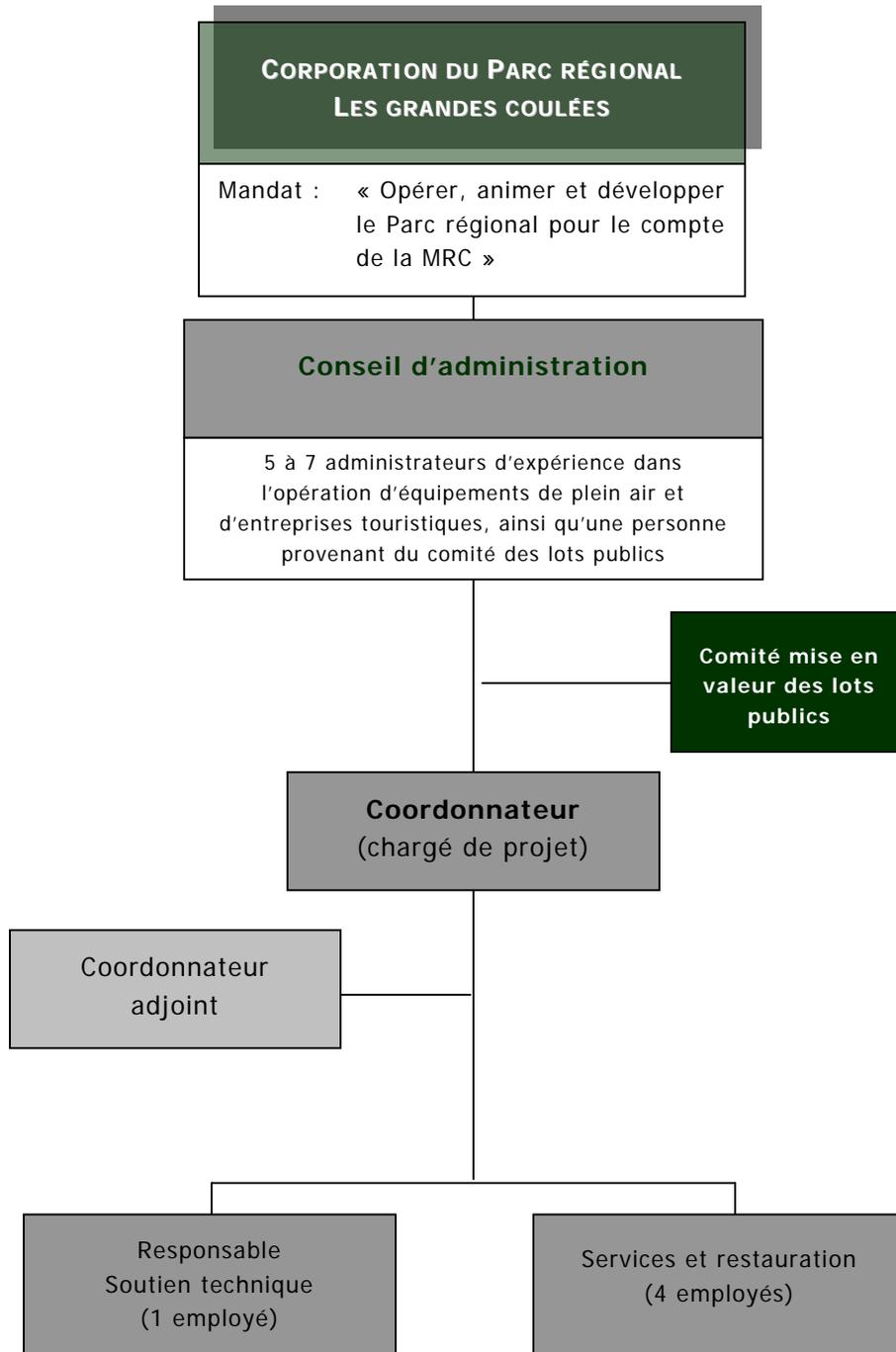
Un partenariat doit aussi être recherché dans les opérations. La MRC veillera à développer des ententes pour l'offre d'activités sur le territoire et à développer des forfaits combinant des activités sur le Parc et à l'extérieur de ce dernier.

Une troisième forme de partenariat sera aussi recherchée auprès des entreprises de la MRC. En effet, plusieurs projets, à l'intérieur du concept d'aménagement, peuvent faire l'objet d'une commandite en argent ou en services de la part des entreprises de la région; l'aménagement de bancs aux abords des sentiers, les placements publicitaires à l'intérieur des bâtiments d'utilité publique de La coulée d'érable, etc.

La MRC entend également mettre sur pied un groupe de personnes du type « Les amis du Parc régional » afin de favoriser l'implication bénévole dans le fonctionnement du Parc. Certaines personnes pourraient agir à titre de guide, d'autres à l'entretien des sentiers ou tout simplement pour les activités d'accueil ou autres.

Enfin, la corporation, en partenariat avec la MRC, responsable de la gestion du Parc devra mettre en place des modalités concernant les aspects de la sécurité des usagers ainsi que le contrôle des accès au territoire.

**Figure 14: Forme organisationnelle et structurale du Parc**



Précisons que la gestion des opérations forestières des terres publiques s'effectuera en concertation avec le Comité de mise en valeur des lots publics et la Corporation de gestion du Parc. Cette activité continuera d'être réalisée en conformité avec les caractéristiques propres de chacun des secteurs et en respect avec l'environnement et les autres usages du territoire.

## 7. Budget pro forma

Les revenus autonomes proviendront de deux sources principales :

- la matière ligneuse;
- la gestion et l'exploitation du Parc ainsi que du pôle La coulée d'érable et des événements sous-jacents.

Les revenus provenant de la matière ligneuse concernent en fait l'exploitation forestière telle qu'actuellement réalisée par la MRC. Ces revenus sont déposés dans le fonds de mise en valeur. Une partie de ces revenus, soit 20 000 \$, seront directement consacrés au fonctionnement du Parc.

La gestion et l'exploitation du Parc et du pôle La coulée d'érable et des événements sous-jacents apporteront, pour leur part, une contribution importante aux revenus totaux du Parc.

Enfin, précisons qu'il y a différentes autres sources de revenus potentiels : les programmes d'aide à l'aménagement, à la promotion et à la mise en marché des ministères et organismes désignés, les revenus indirects provenant de partenariat (contrat d'échange de service par exemple) ou d'un partenariat entre le public et le privé (programme de commandite par exemple), la possibilité de louer des parcelles de terre pour la mise en culture de la canneberge comme site de démonstration, d'exploitation et d'interprétation et des revenus associés à la location de l'érable dans le pôle La forêt ancienne.

Les tableaux suivants présentent les budgets pro forma sur cinq ans du Parc régional des grandes coulées.

**Tableau 10 : Budget pro forma 2009**

<b>Budget - 2009</b>	
	<b>Parc régional</b>
Revenus	
Restauration	73 200 \$
Commission sur produits d'érable	8 000 \$
Activités culturelles et scolaire	12 060 \$
Location équipement plein air	2 000 \$
Autres revenus*	97 000 \$
<b>Total</b>	<b>192 260 \$</b>
Dépenses - CMV	
Matière première	29 934 \$
Animation	5 900 \$
Sous-total	35 834 \$
Dépenses - ventes	
Employés restauration	38 594 \$
Employé soutien technique	14 536 \$
Publicité	12 000 \$
Frais de déplacement	2 000 \$
Entretien – bâtisses	8 000 \$
Matériel de restauration	1 700 \$
Sous-total	76 830 \$
Dépenses - gestion	
Coordonnateur	39 977 \$
Coordonnateur adjoint	8 300 \$
Télécommunication	2 000 \$
Honoraires professionnels	2 000 \$
Fournitures de bureau	1 000 \$
Électricité et chauffage	9 000 \$
Taxes et permis	1 000 \$
Assurances	3 000 \$
Sous-total	66 277 \$
Dépenses - financiers	
Frais de banque	300 \$
Sous-total	300 \$
<b>Total</b>	<b>172 741 \$</b>
<b>Bénéfices</b>	<b>19 519 \$</b>

\* Autres revenus : CLD – 5 000\$, Revenu forestier lots publics – 20 000\$, Fond d'économie sociale – 15 000\$, Entreprise privée – 5 000\$, Pacte rural – 45 000\$, MRC – 5 000\$, Autres – 2 000\$.

**Tableau 11 : Budget pro forma 2010**

<b>Budget - 2010</b>	
	<b>Parc régional</b>
Revenus	
Restauration	77 530 \$
Commission sur produits d'érable	10 000 \$
Activités culturelles et scolaire	18 420 \$
Location équipement plein air	4 000 \$
Autres revenus*	82 000 \$
<b>Total</b>	<b>191 950 \$</b>
Dépenses - CMV	
Matière première	34 035 \$
Animation	8 750 \$
Sous-total	42 785 \$
Dépenses - ventes	
Employés restauration	39 629 \$
Employé soutien technique	14 536 \$
Publicité	12 000 \$
Frais de déplacement	2 000 \$
Entretien – bâtisses	8 000 \$
Matériel de restauration	1 700 \$
Sous-total	77 865 \$
Dépenses - gestion	
Coordonnateur	40 822 \$
Coordonnateur adjoint	8 300 \$
Télécommunication	2 000 \$
Honoraires professionnels	2 000 \$
Fournitures de bureau	1 000 \$
Électricité et chauffage	9 000 \$
Taxes et permis	1 000 \$
Assurances	3 000 \$
Sous-total	67 122 \$
Dépenses - financiers	
Frais de banque	300 \$
Sous-total	300 \$
<b>Total</b>	<b>188 072 \$</b>
<b>Bénéfices</b>	<b>3 878 \$</b>

\* Autres revenus : CLD – 5 000\$, Revenu forestier lots publics – 20 000\$, Fond d'économie sociale – 15 000\$, Entreprise privée – 5 000\$, Pacte rural – 30 000\$, MRC – 5 000\$, Autres – 2 000\$.

**Tableau 12 : Budget pro forma 2011**

<b>Budget - 2011</b>	
	<b>Parc régional</b>
Revenus	
Restauration	88 614 \$
Commission sur produits d'érable	12 000 \$
Activités culturelles et scolaire	24 200 \$
Location équipement plein air	7 000 \$
Autres revenus*	75 000 \$
<b>Total</b>	<b>206 814 \$</b>
Dépenses - CMV	
Matière première	39 327 \$
Animation	11 800 \$
Sous-total	51 127 \$
Dépenses - ventes	
Employés restauration	41 906 \$
Employé soutien technique	14 536 \$
Publicité	12 000 \$
Frais de déplacement	2 000 \$
Entretien – bâtisses	8 000 \$
Matériel de restauration	1 700 \$
Sous-total	80 142 \$
Dépenses - gestion	
Coordonnateur	42 079 \$
Coordonnateur adjoint	8 300 \$
Télécommunication	2 000 \$
Honoraires professionnels	2 000 \$
Fournitures de bureau	1 000 \$
Électricité et chauffage	9 000 \$
Taxes et permis	1 000 \$
Assurances	3 000 \$
Sous-total	68 379 \$
Dépenses - financiers	
Frais de banque	300 \$
Sous-total	300 \$
<b>Total</b>	<b>199 948 \$</b>
<b>Bénéfices</b>	<b>6 866 \$</b>

\* Autres revenus : CLD – 5 000\$, Revenu forestier lots publics – 20 000\$, Fond d'économie sociale – 15 000\$, Entreprise privée – 5 000\$, Pacte rural – 20 000\$, MRC – 5 000\$, Autres – 5 000\$.

**Tableau 13 : Budget pro forma 2012**

<b>Budget - 2012</b>	
	<b>Parc régional</b>
Revenus	
Restauration	111 081 \$
Commission sur produits d'érable	12 000 \$
Activités culturelles et scolaire	29 180 \$
Location équipement plein air	10 000 \$
Autres revenus*	52 000 \$
<b>Total</b>	<b>214 261 \$</b>
Dépenses - CMV	
Matière première	48 317 \$
Animation	14 350 \$
Sous-total	62 667 \$
Dépenses - ventes	
Employés restauration	44 804 \$
Employé soutien technique	14 536 \$
Publicité	8 000 \$
Frais de déplacement	2 000 \$
Entretien – bâtisses	8 000 \$
Matériel de restauration	1 700 \$
Sous-total	79 040 \$
Dépenses - gestion	
Coordonnateur	43 830 \$
Coordonnateur adjoint	8 300 \$
Télécommunication	2 000 \$
Honoraires professionnels	2 000 \$
Fournitures de bureau	1 000 \$
Électricité et chauffage	10 000 \$
Taxes et permis	1 000 \$
Assurances	3 000 \$
Sous-total	71 130 \$
Dépenses - financiers	
Frais de banque	300 \$
Sous-total	300 \$
<b>Total</b>	<b>213 137 \$</b>
<b>Bénéfices</b>	<b>1 124 \$</b>

\* Autres revenus : CLD – 7 000\$, Revenu forestier lots publics – 20 000\$, Entreprise privée – 5 000\$, Pacte rural – 10 000\$, MRC – 5 000\$, Autres – 5 000\$.

**Tableau 14 : Budget pro forma 2013**

<b>Budget - 2013</b>	
	<b>Parc régional</b>
Revenus	
Restauration	120 416 \$
Commission sur produits d'érable	12 000 \$
Activités culturelles et scolaire	36 200 \$
Location équipement plein air	12 000 \$
Autres revenus*	47 000 \$
<b>Total</b>	<b>227 616 \$</b>
Dépenses - CMV	
Matière première	52 445 \$
Animation	18 150 \$
Sous-total	70 595 \$
Dépenses - ventes	
Employés restauration	45 839 \$
Employé soutien technique	14 536 \$
Publicité	8 000 \$
Frais de déplacement	2 000 \$
Entretien – bâtisses	8 000 \$
Matériel de restauration	1 700 \$
Sous-total	80 075 \$
Dépenses - gestion	
Coordonnateur	44 885 \$
Coordonnateur adjoint	8 300 \$
Télécommunication	2 000 \$
Honoraires professionnels	2 000 \$
Fournitures de bureau	1 000 \$
Électricité et chauffage	10 000 \$
Taxes et permis	1 000 \$
Assurances	3 000 \$
Sous-total	72 185 \$
Dépenses - financiers	
Frais de banque	300 \$
Sous-total	300 \$
<b>Total</b>	<b>223 155 \$</b>
<b>Bénéfices</b>	<b>4 461 \$</b>

\* Autres revenus : CLD – 7 000\$, Revenu forestier lots publics – 25 000\$, Entreprise privée – 5 000\$, MRC – 5 000\$, Autres – 5 000\$.

Note : Pour plus, se référer aux documents suivants : CLD de l'Érable, *Plan d'affaires – Projet de la Sucrierie d'Antan*, 30 janvier 2008 et Dumont, B., *Projet de développement d'un territoire de chasse sur les lots publics intra municipaux des MRC de Bécancour et de l'Érable*, 23 pages et 3 annexes, 2006. Pour l'an 2012 et 2013, il a été estimé que les revenus et dépenses de l'activité chasse seront les mêmes qu'à l'an 2011

**Tableau 15 : Coûts d'investissements et contributions financières espérées**

	Parc Régional	
Coûts – Fonds de roulement		
Fonds de roulement	20 000 \$	
Sous-total	20 000 \$	
Coûts - Immobilisation		
Terrain	79 350 \$	
Coût acquisition bâtiment	74 550 \$	
Coût nouvelle construction <sub>1</sub>	424 350 \$	
Équipements <sub>2</sub>	10 000 \$	
Affichage	10 000 \$	
Ameublements-interprétation	60 000 \$	
Matériel promotionnel	50 000 \$	
Frais de démarrage <sub>3</sub>	34 750 \$	
Inventaire	12 000 \$	
Aménagement sur 5 ans <sub>4</sub>	310 000 \$	
Sous-total	1 065 000 \$	
<b>Total</b>	<b>1 085 000 \$</b>	<b>Confirmation des montants alloués</b>
Contributions		
Fonds des lots publics	400 000 \$	Confirmé
CLD	150 000 \$	Confirmé
Pacte rural	245 000 \$	Confirmé
CRÉ	130 000 \$	80 000\$ Confirmé
Autres, par exemple :		
Fond de diversification économique	50 000 \$	Confirmé
Emploi Québec	20 000 \$	À confirmer
FTQ		
Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation		
Ministère des Affaires Municipales et des Régions		
Volet II : aménagement	60 000 \$	À confirmer
Autres	30 000 \$	À confirmer
<b>Total</b>	<b>1 085 000 \$</b>	

Indice de texte :

<sub>1</sub> Coût nouvelle construction : Ce montant inclus les coût de démolition et de reconstruction du nouveau bâtiment. Cela comprend aussi tout les installations intérieures fixes au bâtiment. Par exemple, les cuisines, les salles de bain etc. L'installation de la fosse sceptique n'a pas été incluse dans ce montant. Celle-ci fait

présentement l'objet d'une négociation avec le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs. Peu importe le résultat, la MRC de l'Érable s'engage à trouver le financement nécessaire la construction d'une installation septique conforme aux exigences environnementales.

<sup>2</sup> Équipements : Équipement acéricoles 5 000\$ - Équipements de plein air 5 000\$

<sup>3</sup> Frais de démarrage : Frais d'installation – 7 500\$, Étude touristique – 11 000\$, Création de la corporation – 3 500\$, plan, devis et surveillance – 12 750\$

<sup>4</sup> Aménagements sur 5 ans : Développement de sentiers et d'abris sommaires dans le pôle de la forêt ancienne et installation d'un site de démonstration, d'exploitation et d'interprétation de la canneberge sur l'un des deux pôles concernés. D'autres projets d'entretien et de réfection des aménagements existants complètent ce montant.

## 8. Processus de mise en œuvre

La programmation de développement du Parc est ici présentée. Elle indique les actions à entreprendre selon leur type et en fonction de chacun des pôles en les priorisant (très court terme (1 an), court terme (2 à 3 ans), moyen terme (4 à 5 ans) et long terme (6 ans et plus))

**Tableau 16 : Programme de développement du Parc**

Type	Action	Pôles					Priorité			
		CD	FA	TV	PL	FS	TCT	CT	MT	LT
Gestion	Négocier et obtenir des ententes avec les différents ministères concernés pour la création du Parc	x	x	x	x	x	x			
	Former la Corporation de gestion du Parc	x	x	x	x	x	x			
	Embaucher le coordonnateur de la Corporation de gestion du Parc et donc, de La coulée d'érable	x	x	x	x	x	x			
	Embaucher le personnel pour le pôle La coulée d'érable	x					x			
Exploitation forestière	Continuer l'exploitation forestière sur le territoire		x	x	x	x	x	x	x	x
Agriculture	Évaluer les possibilités de tirer profit de l'érablière de ce pôle		x							x
	Créer en partenariat le site de démonstration, d'exploitation et d'interprétation de la culture de la canneberge sur l'un ou l'autre des deux pôles suivants				x	x				x
Pêche	Développer les activités de pêches et les promouvoir		x		x	x			x	x
Randonnée pédestre	Développer le lien avec la piste cyclable	x					x			
	Réaménager les sentiers du secteur de la rivière Noire		x					x		
	Promouvoir la randonnée pédestre libre et autonome avec GPS					x			x	
Observation et interprétation	Promouvoir et développer le potentiel d'observation et d'interprétation dans ces pôles	x	x					x		
	Développer des activités d'interprétation et d'observation guidées			x				x		
Vélo	Développer le lien avec la piste cyclable	x					x			
	Réaménager les sentiers du secteur de la rivière Noire		x					x		
	Aménager la « Petite ligne »			x						x

Quad	Signer des ententes de droits de passage		X				X		
	Développer des sentiers de pratique au besoin	X				X			X
	Interdire cette activité dans ce pôle			X			X	X	X
Motoneige	Interdire cette activité dans ce pôle			X			X	X	X
	Développer des sentiers de pratique au besoin	X			X	X			X
Ski de fond et raquettes	Développer le lien avec le club de ski de fond La loutre et les sentiers	X					X		
	Aménager des sentiers pour la pratique de la raquette		X	X				X	
Traîneau à chien	Chercher des partenaires potentiels pour offrir cette activité	X	X						X
Gîte et camping rustique	Développer le camping d'hiver	X							X
	Planter des gîtes ou abris sommaires dans le secteur de la rivière		X						X
Zone intensive	Procéder aux travaux d'agrandissement et de développement	X					X		
	Rester alerte face aux possibilités de développement avec la halte routière <sup>2</sup>			X			X	X	X
Conservation	Préserver les aires de conservation <sup>4</sup>		X	X	X	X	X	X	X
	Sensibiliser les utilisateurs à l'importance de la conservation : distribuer des dépliants informatifs à différents points stratégiques et élaborer un code d'éthique et une réglementation.		X	X	X	X	X	X	X
	Procéder à des aménagements fauniques en vue d'attirer la faune et de faciliter son observation.	X	X	X	X	X			X
Autres	Annoncer officiellement la création du Parc régional	X	X	X	X	X	X		
	Développer et maintenir à jour le matériel publicitaire de ce pôle	X					X	X	X
	Assurer la promotion et l'usage auprès des résidents et des touristes. En premier lieu, élaborer un plan de communication	X	X	X	X	X		X	X
	Installer de la signalisation pour le Parc et ses pôles	X	X	X	X	X		X	
	Communiquer ponctuellement avec les résidents, élus et partenaires	X	X	X	X	X		X	X
	Entretenir le Parc et ses aménagements	X	X	X	X	X	X	X	X
	Élaborer et renouveler de façon cyclique les programmes d'interprétation	X	X	X	X	X		X	X
	Évaluer les possibilités d'autres développements dans les pôles	X	X	X	X	X			X
	Trouver les partenaires financiers aux immobilisations	X	X	X	X	X	X		
	Trouver les partenaires financiers aux opérations et les maintenir	X	X	X	X	X	X	X	X
	Chercher des partenaires pour l'aménagement, les activités, etc.	X	X	X	X	X	X	X	X
Respecter les droits déjà consentis et à être consentis (miniers, gaziers, publics, etc.) <sup>3</sup>	X	X	X	X	X	X	X	X	

Légende : CD : Pôle La coulée d'érable FA : Pôle La forêt ancienne TV : Pôle La tourbière de Villeroy PL : Pôle La plaine FS : Pôle La forêt sauvage  
TCT : Très court terme (1 an) CT : Court terme (2 à 3 ans) MT : Moyen terme (4 à 5 ans) LT : Long terme (6 ans et plus)

Plusieurs des actions de mise en œuvre du Parc régional sont sous-jacentes à certaines conditions. C'est d'ailleurs pour cette raison que quelques actions de mise en œuvre du tableau précédent sont accompagnées d'un chiffre en exposant. Ces derniers réfèrent aux conditions suivantes :

- 1. Évaluer, avec le ministère des Transports, les possibilités de collaboration à la halte routière de Villeroy.**
- 2. Collaborer avec les ministères, les organismes et les entreprises qui ont des projets d'utilité publique, miniers, etc. Ces activités devront s'inscrire dans le respect des vocations du Parc. Examiner la possibilité de se soustraire au jalonnement selon l'article 304 de la Loi sur les mines.**
- 3. Obtenir le statut de réserve écologique ou de réserve de la biodiversité pour la Tourbière de Villeroy.**

Bien que situé à l'intérieur du Parc régional, l'ensemble des activités qui y seront développées le seront dans le respect des lois et règlements applicables notamment, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur la qualité de l'environnement et les règlements qui en découlent et la Loi sur la mise en valeur et la conservation de la Faune (article 28). La MRC entend également ne pas donner le statut « d'immeuble protégé » au Parc régional afin de ne pas imposer des distances séparatrices supplémentaires de façon à favoriser les activités agricoles .

## 9. Perspective de développement futur; la chasse

Une activité complémentaire, la chasse, pourrait éventuellement être une voie de développement intéressante pour la MRC de L'Érable. En effet, tel que mentionné précédemment, le milieu faunique des pôles du Parc régional des grandes coulées (à l'exception de celui de La coulée d'érable) a fait l'objet d'une étude spécifique qui a pour titre *Projet de gestion intégrée des ressources des lots intramunicipaux situés dans les MRC de L'Érable et de Bécancour – Document de connaissance pour le volet faune*. Cette étude précise que la chasse aux gros gibiers présente un intérêt et est en mesure de générer des revenus d'exploitation significatifs. En contrepartie, la chasse aux petits gibiers peut s'avérer intéressante, mais non compatible avec des activités récréotouristiques en raison de l'utilisation d'armes à feu. Une étude complémentaire, réalisée en 2006, intitulée *Projet de développement d'un territoire de chasse sur les lots publics intramunicipaux des MRC de Bécancour et de L'Érable – Plan de mise en valeur de la faune*, précise que la méthode de gestion faunique la plus adaptée à la réalité des MRC est celle d'aire faunique communautaire (AFC). Ainsi, suite aux conclusions de ces deux études et à différents autres constats (présentés dans les lignes qui suivent), la MRC de L'Érable a entrepris des démarches pour structurer l'activité de chasse sur son territoire. Cette dernière est toujours en pourparlers avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. **Le statut légal doit être modifié avant de permettre à la MRC de développer le volet « chasse » du Parc régional.** Cette section vise à présenter les faits saillants et potentiels reliés à cette activité si elle est éventuellement développée.

### 9.1. Portait du territoire du parc relatif à la chasse

La chasse aux gros gibiers fait partie des activités les plus pratiquées actuellement dans la MRC. Il y a en effet plusieurs groupes de chasseurs qui se partagent les endroits propices à la pratique de leur activité d'automne favorite sur l'ensemble du territoire visé.

Le tableau suivant présente les caractéristiques des différents pôles quant à l'activité de chasse ainsi que les potentiels de développement. Conscient que le territoire a différentes affectations, dont des aires de conservation, il importe de préciser que les activités de chasse possible dans le Parc s'effectueraient inévitablement dans le respect de toutes les normes régionales et provinciales applicables.

**Tableau 17 : Caractéristiques et potentiels de développement de la chasse organisée des pôles**

Ressources et/ou potentiels	Pôle La coulée d'érable	Pôle La forêt ancienne	Pôle La tourbière de Villeroy	Pôle La plaine	Pôle La forêt sauvage
<b>Caractéristiques</b>	Pas de pratique de chasse sur ce site.	La chasse à l'arc est actuellement pratiquée	La chasse est non souhaitable	La chasse y est peu pratiquée.	Potentiel faunique intéressant notamment au niveau de l'orignal et du cerf de Virginie.
<b>Potentiels</b>		<b>+++</b>	<b>+</b>	<b>+++</b>	<b>+++</b>

*Source : MRC de L'Érable, 2005 revue et adaptée en 2008.*

Légende :     + : potentiel faible            ++ : potentiel moyen     +++ : potentiel fort

## 9.2.        Grandes tendances relatives à la chasse

La chasse est pour sa part une activité toujours intéressante. Depuis le milieu des années 1990, on constate une stabilité du nombre d'adeptes de chasse. Toutefois, il semble que la chasse soit une activité grandement pratiquée, mais non organisée dans la MRC de L'Érable (*Projet de schéma d'aménagement révisé*). Selon les données du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, le Centre-du-Québec compte 1 847 adeptes locaux de chasse et 9 526 visiteurs québécois. La région se classe ainsi respectivement au 16<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> rang en termes de nombre d'adeptes par rapport à l'ensemble des 17 régions administratives du Québec. La perception de la population à l'égard de la chasse a changé. Alors que la chasse était auparavant l'occasion de prélever le gibier, elle devient aujourd'hui de plus en plus une activité de rassemblement entre parents et amis. Il importe également de préciser que la popularité de la chasse à l'orignal est stable et la chasse au cerf de Virginie est en croissance.

Malgré cette stabilité de la demande, force est de constater que la libre pratique actuelle de l'activité de chasse sur le territoire de la MRC de L'Érable constitue une faiblesse importante. Le rapport d'Enviram (1999) en fait d'ailleurs état dans le projet de schéma d'aménagement révisé. Comparativement à des régions touristiques environnantes comme Chaudière-Appalaches, L'Estrie ou la Montérégie, la MRC de L'Érable détient une offre de chasse très peu développée et ce, bien qu'elle soit amplement pratiquée et que le potentiel de développement soit réel.

### 9.3. Segments cibles

Les amateurs de chasse aux petits et aux gros gibiers sont considérés comme étant le troisième plus important groupe d'utilisateur actuel du territoire. La clientèle pratiquant la chasse en famille, avec des associations, en couples, avec des entreprises et des groupes d'amis seront autant de types de clientèles qui pourraient être interpellés par les possibilités de chasse organisée dans le Parc. Il constitue donc un segment cible important.

### 9.4. Intégration dans les orientations stratégiques

Bien que déjà mentionné précédemment, les grandes orientations stratégiques de développement du Parc sont de :

- 1. Favoriser une approche de segmentation en fonction des pratiques et des saisons.**
- 2. Donner une thématique générale et spécifique à chacun des pôles.**
- 3. Accorder une vocation particulière à certaines parties du Parc.**
- 4. Développer le Parc avec une approche de concertation régionale et dans le respect des lois et des règlements applicables.**
- 5. Favoriser des activités génératrices de revenus.**

Deux des cinq orientations touchent plus particulièrement la chasse et laissent présager une intégration réussie de cette activité à même le Parc et ses différentes vocations.

La première des orientations consiste en fait à favoriser une approche de segmentation des lots en fonction des pratiques et des saisons. Ceci impliquerait, par exemple d'autoriser le quad dans les zones désignées et de l'interdire en période de chasse.

La chasse elle-même est une activité qui s'inscrit également très bien dans la deuxième orientation du Parc et qui contribuerait à dégager un fil conducteur entre ses différents pôles et à renforcer son lien unificateur (les coulées). À ce titre, indiquons qu'une coulée peut se définir comme un petit sentier, un chemin tracé par le passage du gibier. La chasse est ainsi une activité qui s'inscrit bien dans la thématique générale du Parc (les coulées) à laquelle colle une thématique spécifique; l'activité de la coulée du gibier et la chasse.

Enfin, cette activité pourrait contribuer à faire valoir le caractère multi-usages du Parc. Ainsi, à l'automne, les activités dominantes pourraient devenir les couleurs et la chasse à des endroits distincts.

## 9.5. Concept général

La configuration des pôles du Parc est telle qu'elle a impliqué de faire des choix parmi les usages potentiels relatifs à la chasse. Le tableau suivant indique les pôles dans lesquels l'activité de chasse organisée pourrait être envisagée. Précisons que la chasse serait une activité uniquement automnale.

	Pôle La coulée d'érable	Pôle La forêt ancienne	Pôle La tourbière de Villeroy	Pôle La plaine	Pôle La forêt sauvage
<b>À envisager dans ce pôle</b>	Non	Oui	Non	Oui	Oui
<b>Commentaires</b>		À développer : reste à déterminer		Existant : chasse original/ours  À développer : activité à encadrer	Existant : chasse original/ours/cerf  À développer : activité à encadrer

## 9.6. Achalandage et tarification

Tel que mentionné précédemment, l'accès au Parc, sera gratuit. Toutefois, la chasse serait une activité tarifée.

**Tableau 18 : Grille tarifaire pour les produits et services de chasse du Parc**

Produits et services de chasse proposés	Tarif <sup>1</sup> (par personne)
Chasse à l'original	395,00 \$
Chasse à l'original avec droit de récolte du cerf <sup>2</sup>	445,00 \$
Chasse au cerf de Virginie à l'arc, secteur A	295,00 \$
Chasse au cerf de Virginie à l'arc, autres secteurs	195,00 \$
Chasse au cerf de Virginie à l'arc, arbalète et fusil, secteur A	295,00 \$
Chasse au cerf de Virginie à l'arc, arbalète et fusil, autres secteurs	195,00 \$
Service de guide <sup>3</sup>	275,00 \$
Location du territoire pour la chasse à l'ours noir <sup>4</sup>	250 \$
Participation au tirage au sort <sup>5</sup>	18,00 \$

1. Tarification établie pour des périodes de chasse d'une semaine.
2. Tarification applicable à tous les membres d'un groupe, à leur choix.
3. Tarif par chasseur en considérant qu'ils retiennent les services d'un guide pour la moitié de leur séjour en moyenne.

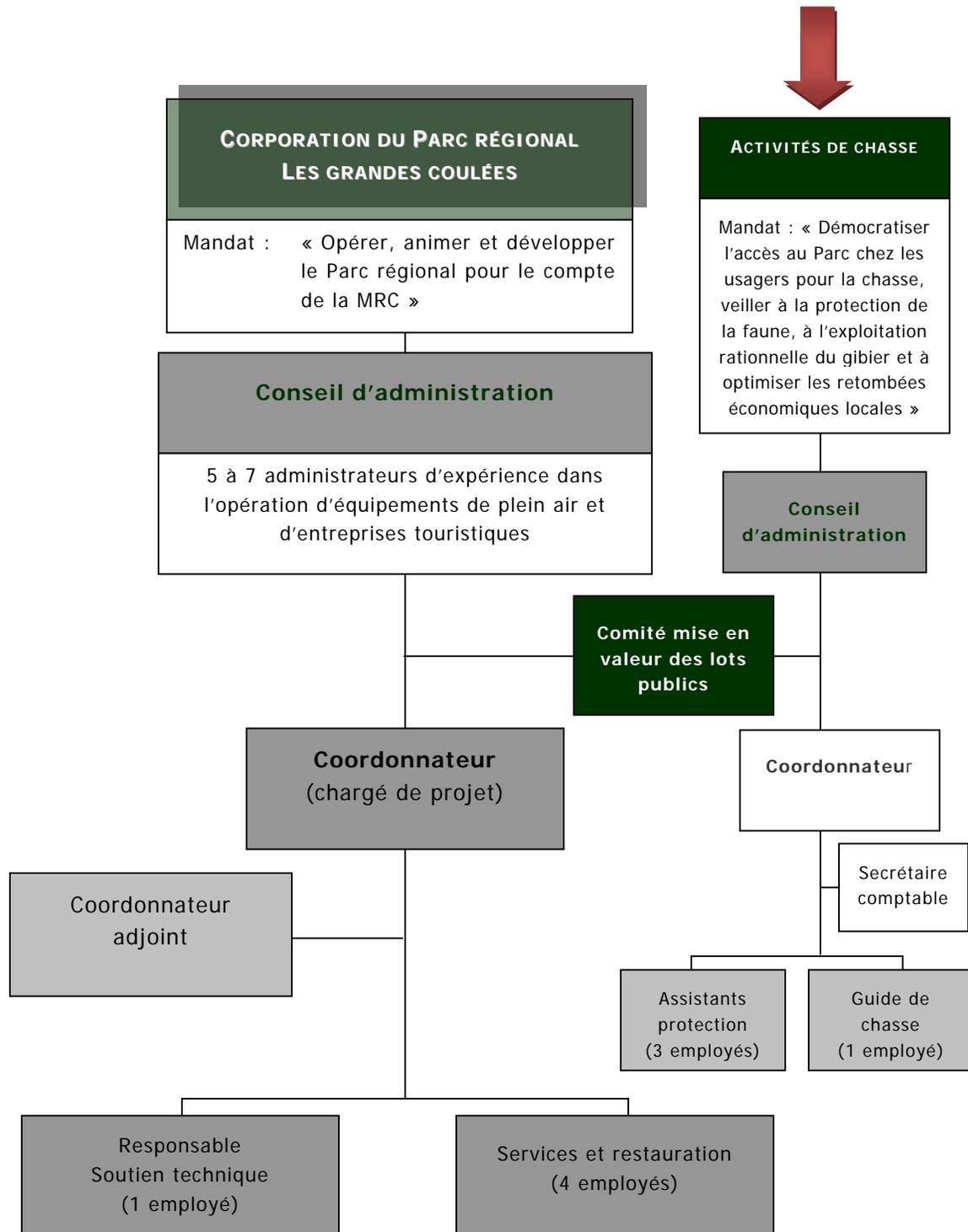
4. Revenus basés sur un coût de 250 \$ pour chaque chasseur client du sous-traitant spécialiste de l'organisation de la chasse à l'ours noir au printemps.
5. Revenus du tirage au sort estimés à partir du fait qu'une moyenne de trois choix sur six autorisés seront utilisés par les participants.

Les demandes pour le tirage au sort relativement à la chasse sur le territoire sont estimées à 450 la première année. Elles augmenteraient par la suite de 50 personnes annuellement. Un total de 93 chasseurs profiteraient chaque année des possibilités du territoire. Parmi ceux-ci, il est projeté que 13 profiteraient d'un service guidé à l'an 1, 13 à l'an 2 et 15 à l'an 3 après la mise en place de l'activité sur le territoire. Les pôles concernés par ces activités sont : La forêt ancienne, La plaine et La forêt sauvage.

## 9.7. Gestion

La mise en place de l'activité organisée de chasse dans le Parc requerrait un mode de gestion spécifique. Les activités de chasse sur le Parc pourraient être gérées par un conseil d'administration représentatif des intérêts du milieu lequel chapeauterait l'organisme de gestion des activités de chasse du territoire. Ce dernier pourrait avoir comme mandat de : « démocratiser l'accès des usagers pour la chasse, de veiller à la protection de la faune, à l'exploitation rationnelle du gibier et à optimiser les retombées économiques locales. » Cette Corporation compterait un coordonnateur (saisonnier – 20 sem.) un secrétaire comptable (saisonnier – 30 sem.), trois assistants à la protection de la faune (saisonnier – 24 sem.) et un guide de chasse (saisonnier – 5 sem.). Il est à noter que le nombre de semaines de travail de ces employés diminuerait progressivement d'année en année, sauf pour le secrétaire comptable, lequel resterait le même, et pour le guide de chasse, qui augmenterait d'une semaine par an. Précisons qu'il sera essentiel de viser la stabilité du personnel d'une année à l'autre, notamment en partageant les employés avec d'autres organisations similaires telles que la Corporation de gestion des rivières des Bois-Francs, par exemple. La figure suivante résume la forme organisationnelle et structurelle de l'activité de chasse.

Figure 15: Forme organisationnelle et structurale pour la gestion de la chasse



## 9.8. Budget pro forma et processus de mise en oeuvre

Le budget pro forma relatif à la chasse ainsi que les coûts d'investissements sont présentés dans le document : Dumont, B., Projet de développement d'un territoire de chasse sur les lots publics intra municipaux des MRC de Bécancour et de l'Érable, 23 pages et 3 annexes, 2006. En somme, la mise en place des activités de chasse demande des investissements de l'ordre d'environ 45 000 \$. Elles engendreront des revenus annuels d'environ 40 000 \$ et des dépenses approximatives de 70 000 \$, lesquelles seront décroissantes d'année en année. Cette activité devra donc être supportée par une aide financière gouvernementale ou d'organismes du milieu.

Le tableau suivant présente, en bref, les différentes actions à entreprendre pour éventuellement mettre en place l'activité de chasse organisée dans le Parc et les différents pôles concernés.

Action	Pôles				
	CD	FA	TV	PL	FS
Créer officiellement l'aire faunique communautaire		x		x	x
Former le comité de gestion des activités de chasse sur le territoire		x		x	x
Créer l'organisme de gestion des activités fauniques		x		x	x
Embaucher le personnel nécessaire aux activités de chasse		x		x	x
Commencer les activités de chasse organisées				x	x
Distribuer un résumé des règlements de chasse et des règles spécifiques au territoire à l'arrivée des chasseurs pour l'enregistrement au poste d'accueil de la Coulée d'Érable	x				
Sensibiliser les chasseurs à la conservation, par une présentation verbale des points importants à respecter lors du séjour dès l'arrivée au poste d'accueil de la Coulée d'Érable	x				
Mettre en place les panneaux de sensibilisation aux endroits stratégiques du territoire	x			x	x
Superviser régulièrement les clients pendant leur séjour				x	x
Organiser des rencontres d'information et d'éducation dans les écoles primaires environnantes afin d'expliquer aux enfants l'importance de la protection et de la mise en valeur de la faune pour le bénéfice de la communauté				x	x
Évaluer les possibilités d'offrir la chasse dans ce pôle		x			

Légende : CD : Pôle La coulée d'érable FA : Pôle La forêt ancienne TV : Pôle La tourbière de Villeroy  
PL : Pôle La plaine FS : Pôle La forêt sauvage

Pour terminer, précisons qu'une condition essentielle afin de pouvoir organiser cette activité dans le Parc est d'obtenir, de la part du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le statut juridique permettant à la MRC d'organiser cette activité sur le territoire public.

## **10. Conclusion: avantages, bénéfices et retombées attendues**

Depuis près d'une décennie, avec la gestion déléguée des lots publics intramunicipaux à la MRC, le milieu a démontré son engagement et sa volonté de valoriser et de protéger son territoire. Des réalisations tangibles ont été faites jusqu'à maintenant.

La création d'un Parc régional constitue aujourd'hui une étape fondamentale, car il s'inscrit dans une vision élargie de développement régional. La relance de la Sucrierie d'Antan et son développement, à travers La coulée d'érable, se veut un pôle d'accueil majeur dans la MRC de l'Érable, en permettant non seulement de bonifier l'offre touristique sur le territoire, mais en créant une unicité à travers les différents pôles, qui sont éclatés sur le territoire.

Le projet du Parc régional des grandes coulées est à la fois sensé et réaliste car il répond à l'ensemble des critères requis :

1. de rendre de nouveaux espaces naturels protégés plus accessibles à la communauté pour la pratique d'activités récréatives de plein air;
2. de favoriser la mise en valeur, sur une base permanente, d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif reconnu en région tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources qu'ils supportent, qu'elles soient forestières, aquatiques, fauniques, minérales ou autres;
3. de répondre aux besoins spécifiques du milieu en matière d'espaces récréatifs protégés;
4. de favoriser la mise en valeur de ces espaces pour fins de développement récréotouristique.)

De plus, le projet permet la création d'emplois, tout en comptant sur des sources de revenus diversifiés; le projet de La coulée d'érable et les opérations forestières constituent les deux sources principales de revenus qui serviront à financer les opérations de l'organisme et le réinvestissement dans des projets de conservation et de mise en valeur des lots publics.

En conclusion, après quelques années de gestion des lots publics la MRC de L'Érable reconnaît d'emblée, dans son schéma d'aménagement les bénéfices suivants :

- la sensibilisation de la population à l'environnement;
- la création d'emplois directs et indirects et la gestion optimale de la forêt;
- la mise en valeur des ressources naturelles et fauniques;
- la promotion du territoire, le développement d'entreprises touristiques et la création de richesse pour la collectivité;
- l'accessibilité au territoire pour la population;
- l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;
- la protection du patrimoine naturel par le milieu au profit des générations actuelles et à venir.

# 11. Annexes

## 11.1. Bibliographie

Plusieurs sources de données et documents ont été utilisés afin d'élaborer le présent plan d'aménagement :

- CLD de l'Érable, *Plan d'affaires – Projet de la Sucrerie d'Antan*, 30 janvier 2008.
- Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, *Préservation d'habitats forestiers exceptionnels au Centre-du-Québec, Avis technique*, 2006-2007.
- Desjardins Marketing Stratégique, *Développement d'un concept touristique – Sucrerie d'Antan, Rapport final*, octobre 2007.
- Dumont, B., *Projet de développement d'un territoire de chasse sur les lots publics intra municipaux des MRC de Bécancour et de l'Érable*. Plan de mise en valeur réalisé par la Fédération des pourvoiries du Québec pour la MRC de L'Érable et pour la MRC de Bécancour, 23 pages et 3 annexes, 2006.
- Enviram, *Plan de développement intégré des lots publics, Rapport final*, mai 1999.
- Envir-Action, *Plan de développement du secteur de la Grande tourbière de Villeroy*, mai 2005.
- Gagné, Daniel, *Inventaire ornithologique de la Grande tourbière de Villeroy 2006-2007*, 2007.
- Guay, Gilles et Plante Berthier, pour le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, *Inventaire de oiseaux de la Grande tourbière de Villeroy*, août 2005.
- Guay, Gilles, *Inventaire des oiseaux de la Grande tourbière de Villeroy*, mai 2006.
- Institut de la statistique du Québec, *Profil des régions et des MRC*, page Internet consultée de 24 avril 2008.
- Ministère des Affaires municipales et des Régions, *Aménagement et gestion du territoire : Les parcs régionaux*, site Internet [www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen\\_ouil\\_inte\\_parc.asp](http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_ouil_inte_parc.asp), page consultée le 10 avril 2008.
- Ministère des Ressources naturelles et MRC de L'Érable, *Convention de gestion territoriale*, 10 avril 2003.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Le tourisme lié à la faune : une contribution significative à l'économie régionale*, 2007.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Proposition de zonage*, 3 août 2005.
- Ministère de l'Environnement, Couilla
- rd, Line et Bastien, Denis, *Présentation - La tourbière de Villeroy : vers une stratégie de conservation et de mise en valeur?*, 13 février 2004.
- MRC de L'Érable, *Projet de schéma d'aménagement révisé*, novembre 2007.
- MRC de L'Érable, *Plan d'aménagement multiressources des terres publiques intramunicipales de la MRC de L'Érable*, juin 2004.

- MRC de L'Érable, *Demande de certificat d'autorisation pour le prolongement du trottoir de bois dans la Grande tourbière de Villeroy*, 14 septembre 2005.
- MRC de L'Érable, *Demande de certificat d'autorisation pour le prolongement du trottoir de bois dans la Grande tourbière de Villeroy*, 19 décembre 2006.
- MRC de L'Érable, *Plan général d'aménagement forestier et planification quinquennale des opérations des terres publiques intramunicipales de la MRC de L'Érable 2004-2009*, 2004.
- Projet de gestion intégrée des ressources des lots intramunicipaux situés dans les MRC de L'Érable et de Bécancour – Document de connaissance pour le volet faune.

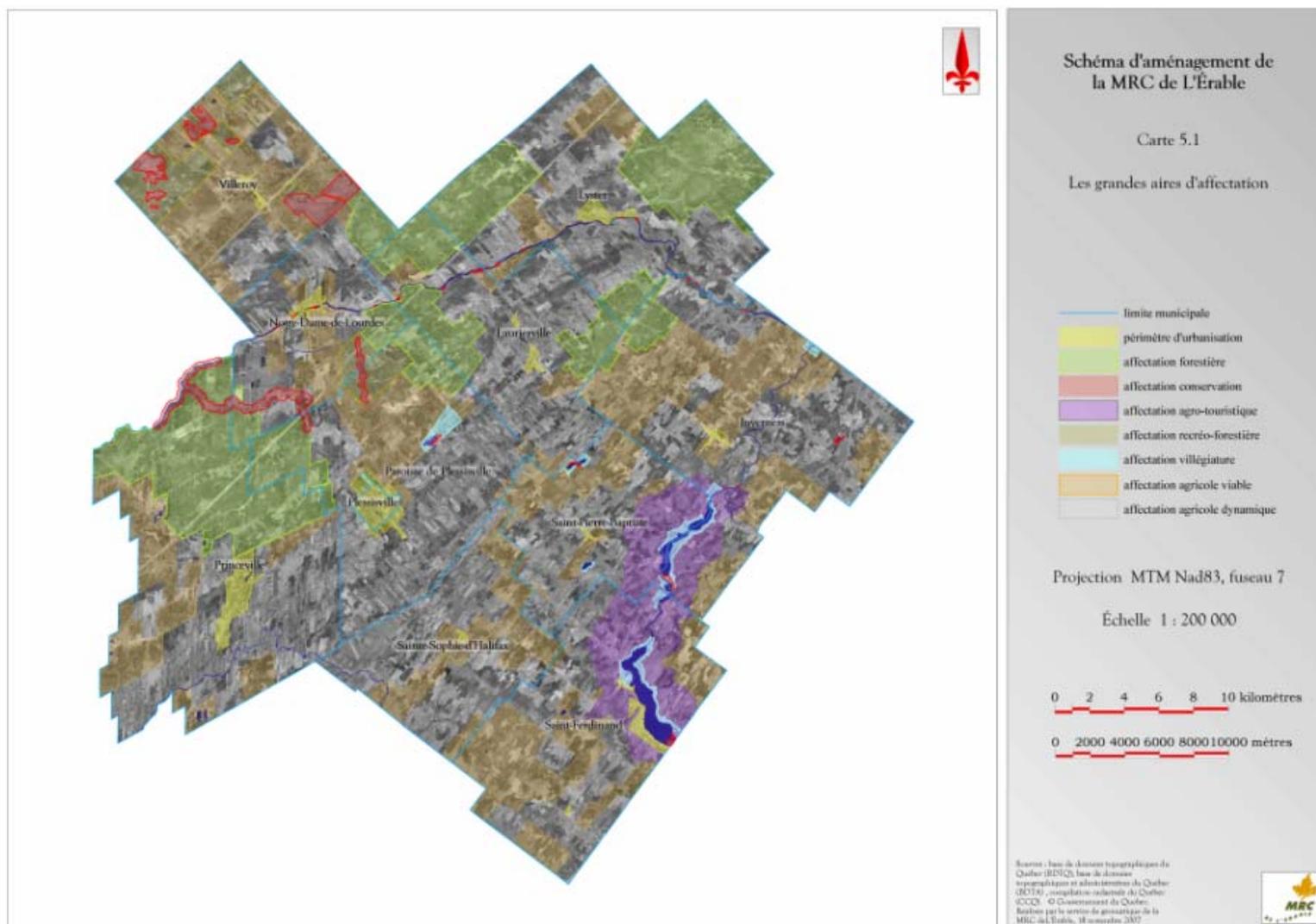
## 11.2. Types de peuplements forestiers selon les pôles

	Pôle La coulée d'érable (7 ha)	Pôle La forêt ancienne (936 ha)	Pôle La tourbière de Villeroy (665 ha)	Pôle La plaine (865 ha)	Pôle La forêt sauvage (1155 ha)	Total
<b>Peuplements forestiers</b>						
Érablière sucrière	nd	6,26	0,00	0,00	0,00	6,26
Érablière rouge	nd	198,44	35,76	234,71	337,39	806,3
Sapinière	nd	152,19	0,00	0,00	101,03	253,22
Pessière	nd	8,46	34,45	63,88	188,45	295,24
Bétulaie	nd	46,92	15,16	73,42	13,84	149,34
Peupleraie	nd	13,04	17,44	17,57	0,00	48,05
Mélézin	nd	0,00	13,43	14,85	79,94	108,22
Autres (résineux)	nd	16,43	6,55	81,06	147,32	251,36
Autres (feuillus)	nd	109,94	0,06	38,13	16,01	164,14
Sous-total	nd	551,68	122,85	523,62	883,98	2 082,13
<b>Coups / plantations / friches</b>						
Coupes totales / plantations / friches	nd	178,41	1,15	146,54	29,65	355,75
Aulnaies	nd	48,16	0,80	19,16	0,00	68,12
Terres humides	nd	118,67	539,79	167,86	241,80	1 068,12
Lignes de transmission d'énergie	nd	39,30	0,00	7,29	0,00	46,59
<b>TOTAL</b>	nd	384,54	541,74	340,85	271,45	1 538,58

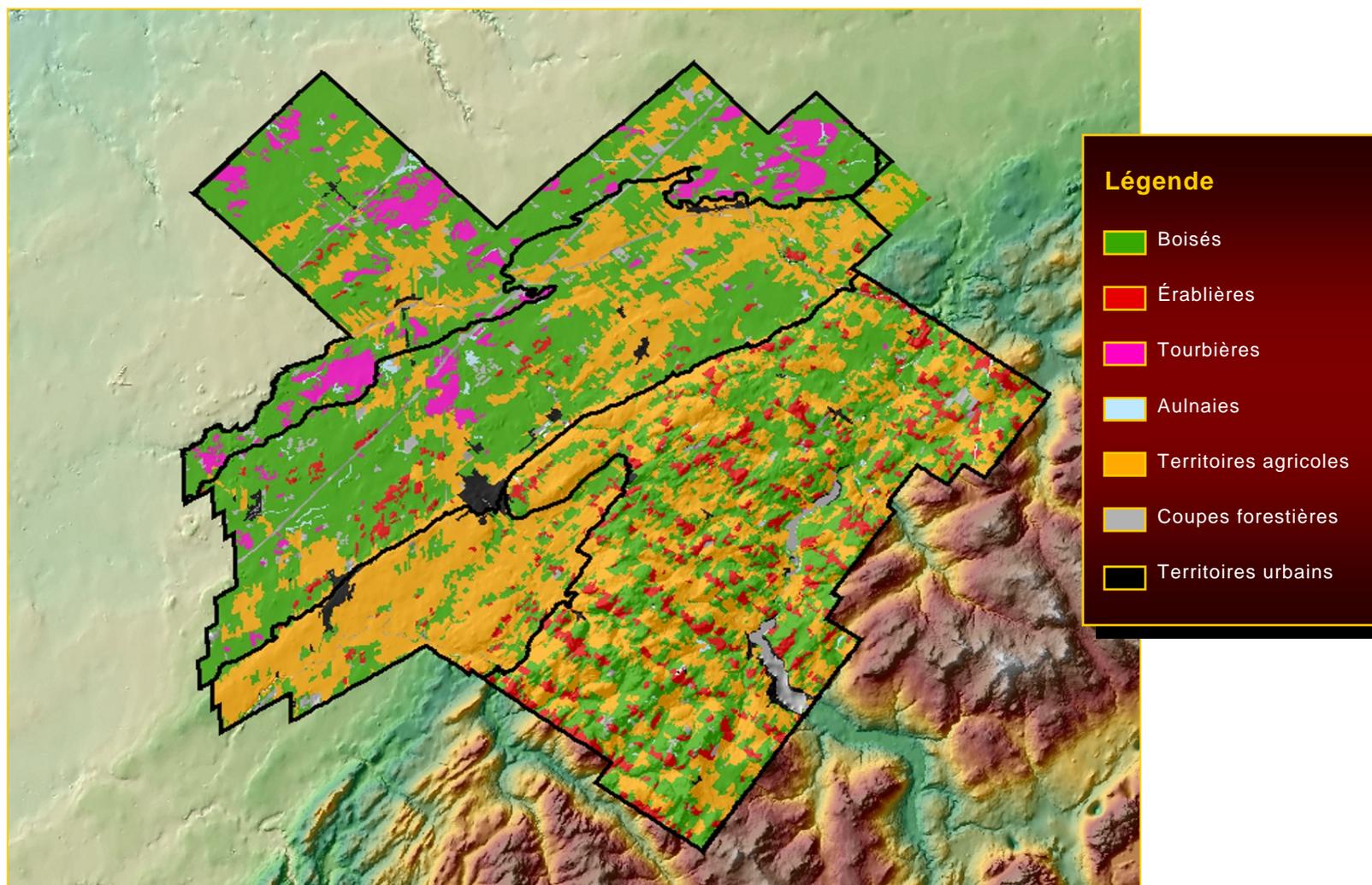
\* Ces statistiques sont tirées des cartes écoforestières du ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec : Quelques variantes doivent en conséquence être prises en compte. Les statistiques ne tiennent pas compte de l'espace occupée par l'eau et les chemins ainsi que pour certaines coupes, friches et plantations récentes. En ce sens, les superficies totales varient légèrement de celles identifiées tout au long du présent document.

Sources : MRC de L'Érable, 2005 et interprétation des cartes écoforestières du MRNFP.

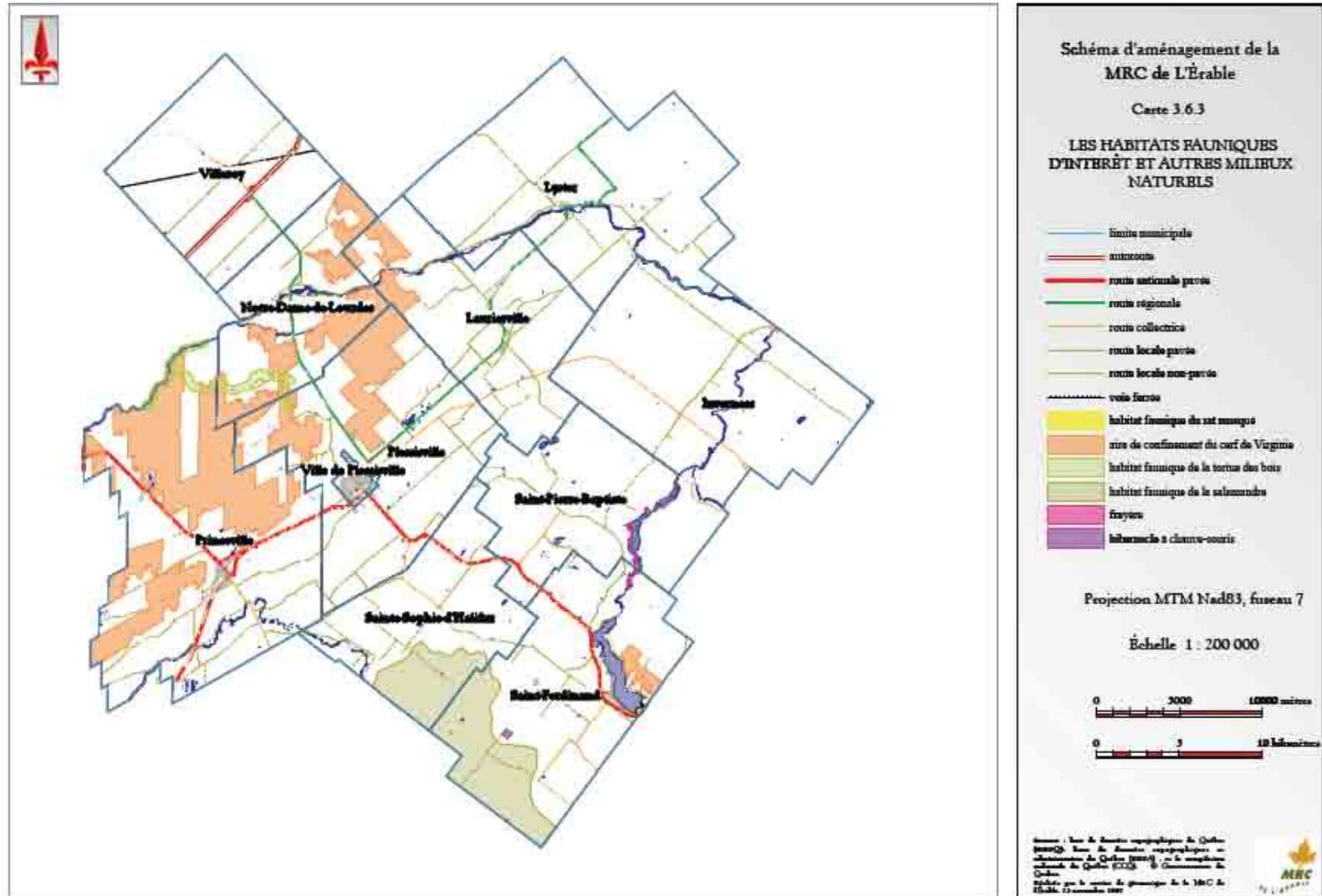
### 11.3. Carte des affectations du territoire



## 11.4. Carte écoforestière du territoire

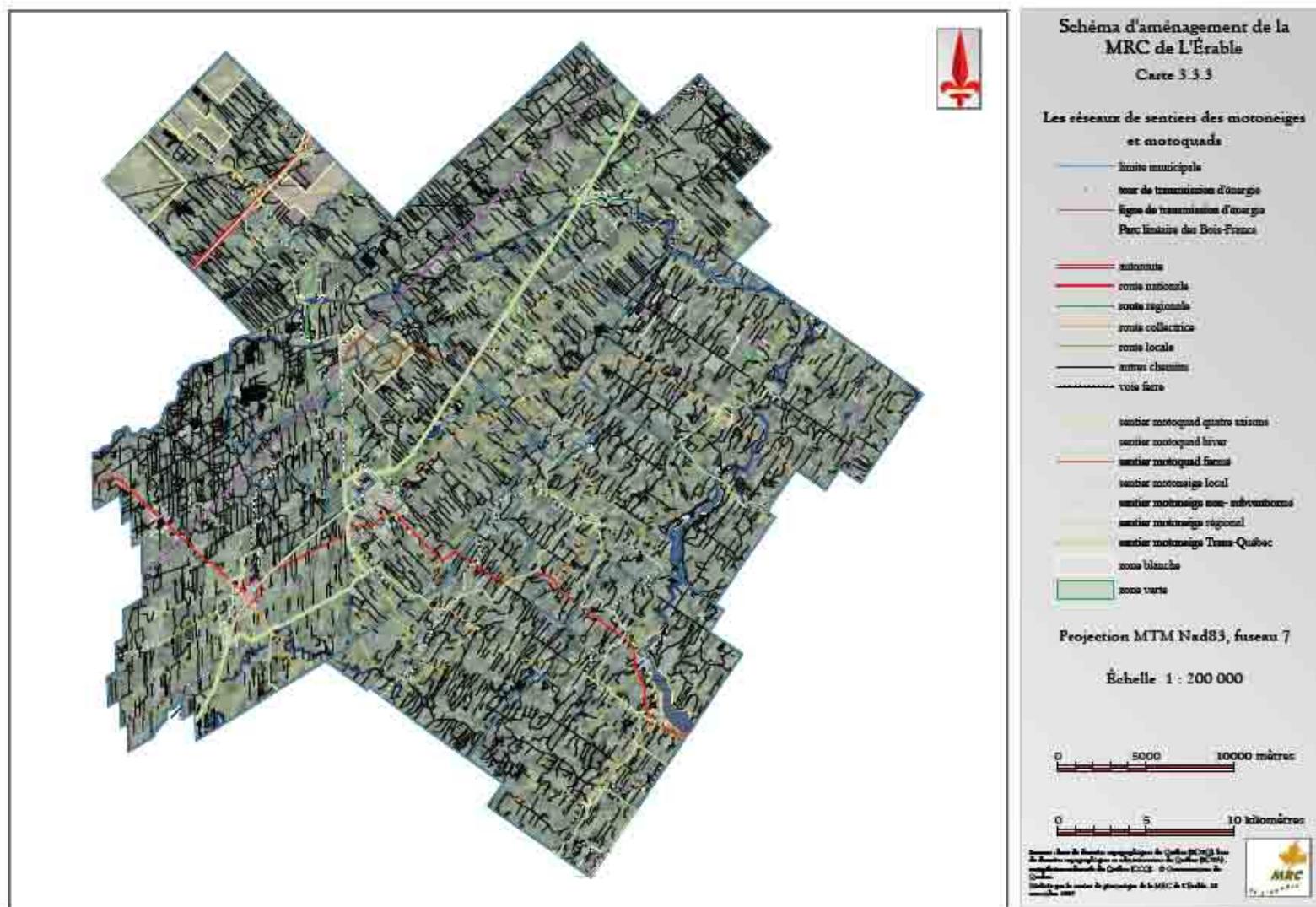


## 11.5. Carte des habitats fauniques actuels





## 11.7. Carte des réseaux de sentiers de motoneiges et de quads



## 11.8. Panneaux d'interprétation de la Tourbière

# La Grande tourbière de Villeroy

**FAITES ATTENTION  
OÙ VOUS METTEZ LE PIED... OU LA ROUE !**

Les dunes de sable situées autour et dans la Grande tourbière de Villeroy ont été modelées par le vent après le retrait de la mer de Champlain, il y a près de 8000 ans. La végétation a ensuite colonisé et stabilisé ces dunes, permettant ainsi l'implantation des habitats fauniques et floristiques que nous connaissons aujourd'hui.

Certaines parties ouvertes des dunes de la Grande tourbière de Villeroy abritent l'aster à feuilles de linnaire, une plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec.

De par la nature de leurs sols, la tourbière et les dunes sont vulnérables au piétinement et au passage répété de véhicules hors route (VHR) tels les quads, 4x4, etc. Les VHR détruisent la végétation et créent des omières qui modifient inévitablement le drainage naturel. Les sols tourbeux se compactent et perdent leur capacité d'absorption d'eau. Le substrat sableux des dunes où la végétation a été détruite devient, pour sa part, plus propice à l'érosion par l'eau et le vent.

Là où les sols sont compactés par un passage répété de VHR, les plantes envahissantes prolifèrent plus facilement et remplacent peu à peu la flore indigène déjà en place.

Certaines plantes fragiles détruites par des passages de VHR prennent des centaines d'années à se régénérer.



Aster à feuilles de linnaire  
Source : Pierre Pothier, MNR



Omières  
Dune de sable de la Grande tourbière de Villeroy  
Source : CRECQ



Domages causés par des VHR  
Source : Corbié / Club-Vind du Golfe

**SVP, CIRCULEZ DANS LES SENTIERS RÉSERVÉS À CET EFFET ET RESPECTEZ LA SIGNALISATION**



# La Grande tourbière de Villeroy

## La tourbe

La tourbe de sphaigne est un matériel organique naturel qui provient d'une accumulation, en milieu humide, de débris végétaux parmi lesquels la sphaigne prédomine. Cette matière se décompose très lentement à cause des conditions acides du milieu et du manque d'oxygène causé par la saturation du sol en eau. À l'état brut, la tourbe se présente comme une matière spongieuse, fibreuse, légère et de couleur brune.

### Comment la récolte-t-on ?

Suite à un drainage, la tourbe est dégagée de la surface à l'aide de herbes afin de permettre à l'air de circuler au travers de celle-ci et de la faire sécher. La tourbe séchée est ensuite récoltée à l'aide d'aspirateurs géants tirés par des tracteurs.



### À quoi peut-elle servir ?

La tourbe de sphaigne est principalement utilisée comme substrat de croissance pour la production de plantes ornementales, de légumes de serre et de plants forestiers.

Dans certains pays, elle sert de combustible pour des centrales électriques.

En Amérique du Nord et en Europe mais tout particulièrement au Québec, elle est également utilisée dans des systèmes d'épuration des eaux usées. Elle est aussi employée pour calfeutrer, rembourrer et isoler.

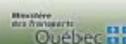
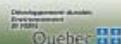
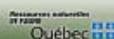
Par le passé, les Inuits et les Amérindiens l'utilisaient pour en faire des couches et des serviettes sanitaires. Les Lapons en remplissaient les berceaux, gardant le bébé propre, au sec et au chaud.

### Quelles sont ses caractéristiques ?

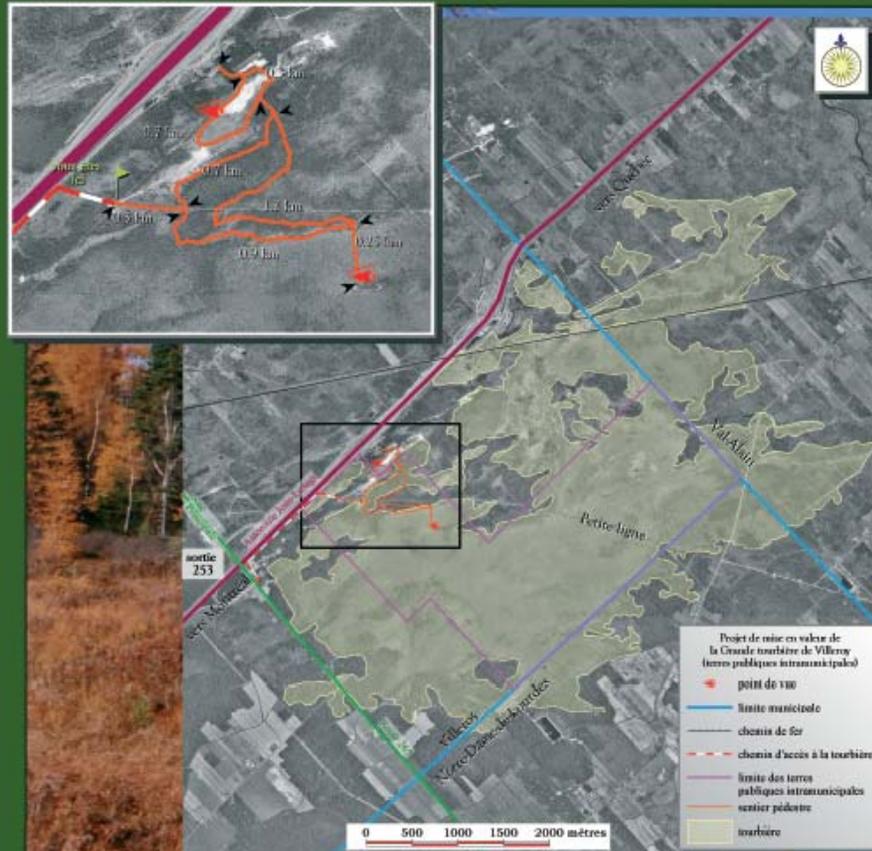
La tourbe de sphaigne se caractérise par sa capacité élevée de rétention des liquides et des gaz que lui confère sa structure poreuse. Cela lui permet, entre autres, d'absorber jusqu'à 20 fois son poids sec en eau. Soulignons qu'en géologie, on qualifie la tourbe de jeune charbon. Si elle continuait à vieillir encore plusieurs millions d'années dans des conditions naturelles propices, elle se transformerait en roches riches en carbone tel que le charbon.

## CANNEBERGE

Appelée également atoca ou aïrelle, la canneberge est un petit fruit acidulé. Elle pousse sur une plante pouvant vivre plus de 100 ans et dont la hauteur ne dépasse pas 30 cm. Sous nos latitudes, on trouve deux espèces de canneberge qui poussent à l'état naturel dans nos tourbières. La culture de cette plante est essentiellement faite sur des sols acides. Auparavant sur des sols organiques, les sols sableux sont surtout privilégiés aujourd'hui. Les tourbières à proximité peuvent ainsi servir à approvisionner les champs en culture en eau, lesquels en nécessitent un grande quantité.



# La Grande tourbière de Villeroy



Afin de respecter les propriétaires de terres privées et l'environnement, on vous demande de ne pas sortir des sentiers.

## La Petite ligne Histoire d'un chemin de fer...

Le sentier sur lequel vous toulez actuellement le pied et par lequel vous accéderez aux terres publiques intramunicipales de la MRC de L'Érable ainsi qu'à la Grande tourbière de Villeroy est le site d'une ancienne voie ferrée.

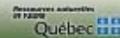
La petite ligne a été construite entre 1889 et 1891, de Lyster à Fortierville en passant par Kingsburg Mills (ancien nom donné à Villeroy).



Villeroy était une importante jonction ferroviaire où se croisaient les tronçons Lévis-Montréal et Lyster-Deschailions. La Petite ligne fut abandonnée après que le dernier train eu passé au début des années 70.

Au moment où le territoire du secteur était peu développé, l'exploitation du bois était pourtant fort importante. Le bois coupé dans la région était transporté par train avant d'être exporté.

À cette époque, la présence du chemin de fer était vitale pour la région, elle qui est encore aujourd'hui couverte de grands et nombreux milieux humides comme les tourbières. Les villages étaient donc difficilement accessibles autrement que par train.



# La Grande tourbière de Villeroy

## Une grande diversité d'habitats

Des travaux menés par le Groupe de recherche sur l'écologie des tourbières de l'Université Laval en 2002 ont permis de caractériser 630 tourbières du sud du Québec et d'en évaluer la valeur pour la conservation. De ce nombre, la tourbière de Villeroy s'est classée au second rang par sa superficie, son état général de préservation et sa représentativité de 11 des 13 habitats typiques des tourbières du sud du Québec.

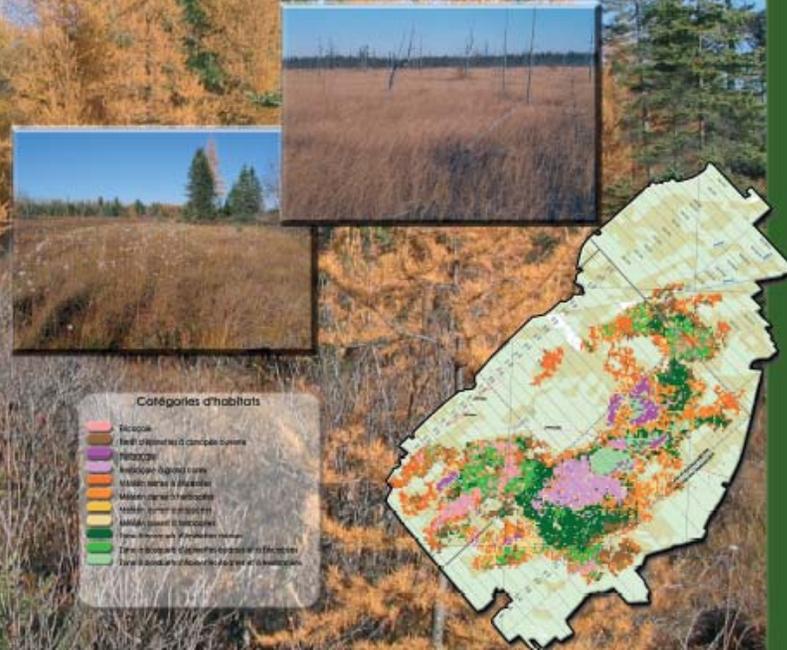
La tourbière de Villeroy est une des plus grandes de toute la région (1572 ha). Elle abrite des étendues importantes de mélèzin dense à herbacées, un habitat rare et diversifié, ainsi qu'une vaste zone d'herbaçale à grand carex. Dans certains secteurs moins humides les éricacées dominent.

### Ombrotrophe vs minérotrophe

La tourbière de Villeroy est régie par deux systèmes d'alimentation en eau.

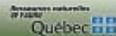
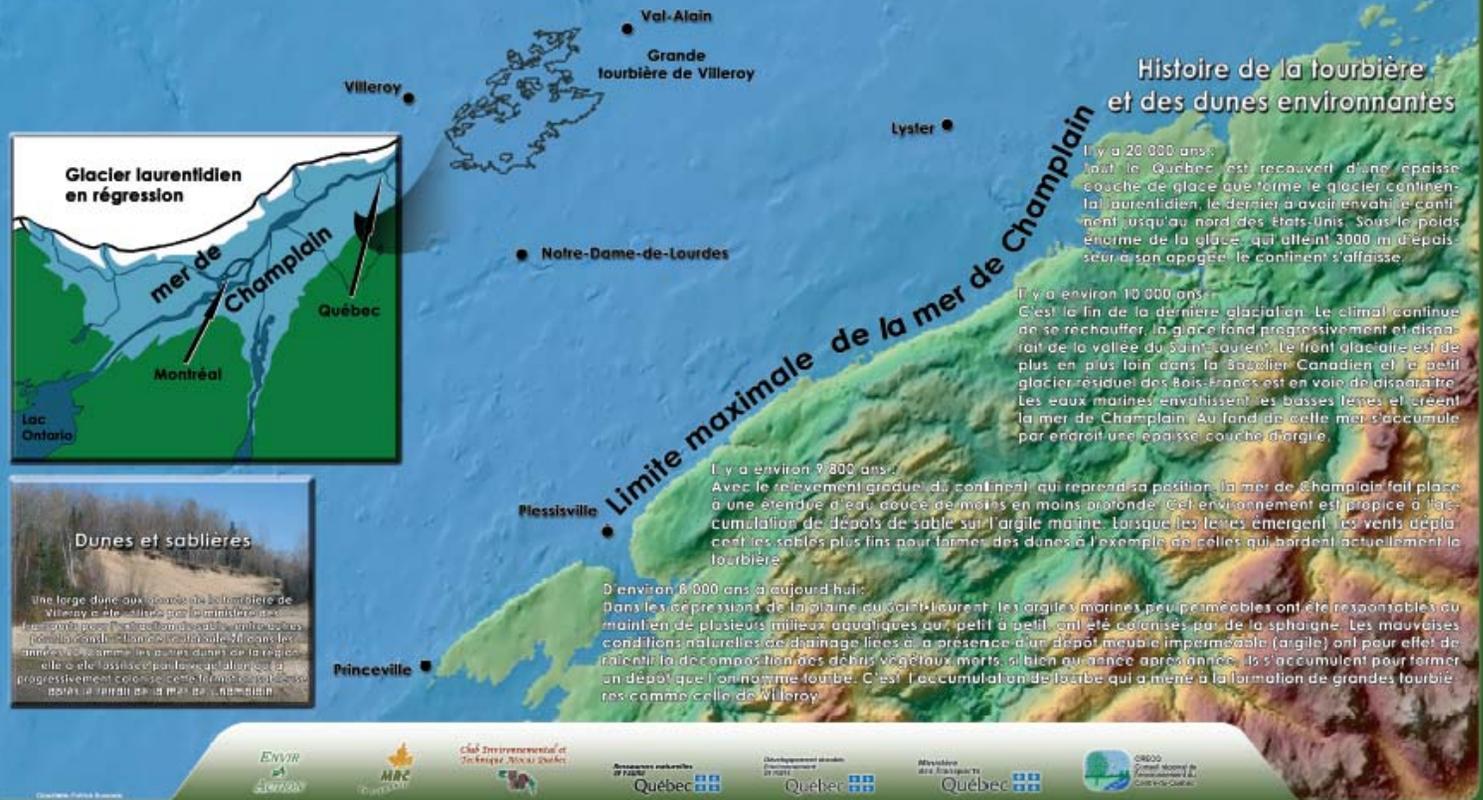
Certaines parties ombrotrophes, ne sont alimentées que par les eaux de pluie. Elles sont acides et pauvres en élément nutritif. C'est le cas des zones dominées par les éricacées et l'épinette noire.

D'autres parties sont minérotrophes et reçoivent, en plus des eaux de pluie, des eaux ayant été précédemment en contact avec les sols minéraux avoisinants. Ces parties sont plus riches, moins acides et plus diversifiées sur le plan de la flore. C'est le cas du mélèzin ouvert à herbacées.



# La Grande tourbière de Villeroy

## Témoignage de l'histoire naturelle de la région



# La Grande tourbière de Villeroy

## Une tourbière exceptionnelle

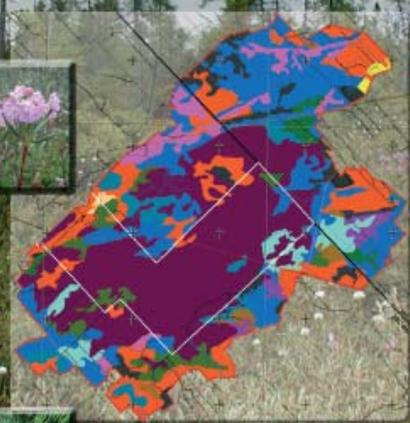
Les caractéristiques exceptionnelles de la tourbière de Villeroy (vaste superficie, grande diversité d'habitats, bon état de préservation, etc.) et la faible proportion de territoire protégé dans la région accentuent son importance pour la conservation. La tourbière est dominée par des sphaignes, des arbustes (éricacées), du mélèze et de l'épinette noire. Elle abrite une faune et une flore très particulières. D'ailleurs, certaines espèces d'oiseaux et de plantes se rencontrent uniquement dans les tourbières. C'est le cas des plantes insectivores, comme la sarracénie pourpre et la droséra ou rossolis, qui sont des espèces dont la biologie est fascinante.

### Flore

Les plantes de la tourbière, comme l'épinette noire et les éricacées (famille incluant le bleuet et le thé du Labrador), se trouvent habituellement dans des milieux plus nordiques.

Dans la tourbière de Villeroy, on trouve au minimum trois plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables :

1. l'aréthuse bulbeuse
2. la plathantère à gorge frangée
3. la woodwardie de Virginie



Feuillus	
Autnaie (aulne)	
Béhuale (bouleau)	
Érablière (érable)	
Feuillus autres	
Résineux	
Mélèzin (mélèze)	
Passièze (épinette)	
Sapinière (sapin)	
Résineux autres	
Autre	
Tourbière ouverte	
Occupation humaine	
Agriculture	
Coupe totale	
Friche / Sablière	
Aire d'intervention	
Terres publiques	

L'espace circonscrit sur la carte ci haut illustre non seulement la tourbière mais également la végétation naturelle qui l'entoure et la protège de l'influence des milieux transformés par l'homme.

Au début des années 2000, en prévention de la destruction de son habitat naturel d'origine, une petite population d'asters à feuilles de linaires, une autre plante rare au sud du Québec, a été rélocalisée in extremis dans certains secteurs sablonneux contigus à la tourbière.

### Faune



Parmi les espèces d'intérêt présentes dans la tourbière de Villeroy, mentionnons le cerf de Virginie, l'original, le lièvre et la gélinotte huppée. De plus, la tourbière constitue un des rares sites de nidification de la maubèche des champs, une espèce en difficulté en Amérique du Nord.



# La Grande tourbière de Villeroy

Fleuve Saint-Laurent

## L'importance des tourbières

### Fonctions et rôles des tourbières

Sites fascinants et mystérieux, les tourbières sont définies comme des écosystèmes où l'eau circule très peu et où les débris végétaux mal décomposés s'accumulent pour former un dépôt que l'on appelle tourbe. Les épais dépôts de tourbe sont le résultat de plusieurs milliers d'années d'accumulation de débris végétaux dans la Grande tourbière de Villeroy. L'épaisseur moyenne du dépôt tourbeux est évaluée à 1,35 mètre. Sa formation a nécessité plusieurs milliers d'années.

#### Archives écologiques

Le moignon d'argenteuse causé par la saturation de sol en eau et les conditions acides de milieu ralentissent la décomposition. Grâce aux techniques modernes, il est maintenant possible de reconstituer

l'environnement et le climat qui existaient jadis, par l'identification des grains et du pollen enfouis dans la tourbe depuis des milliers d'années. Ensuite, on grille de pollen de boutons pressés des milliers de fois.



#### Aussi dans les tourbières ...

La combustion spontanée de gaz dégagés par de la matière organique du sol, tels que le phosphore d'hydrogène ou méthane, provoque une flamme légère et fugitive qu'on nomme feu follet.

### Habitats essentiels

À la fois terrestres et aquatiques, les tourbières sont des sites idéaux pour la prolifération de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines sont en situation précaire. Ce sont donc des sites importants pour la conservation de la biodiversité.

### Filtration ou reins de la planète

Les milieux humides, dont font partie les tourbières, agissent à la façon d'un rein: ils filtrent et purifient l'eau qui y entre grâce à l'action des végétaux qui y vivent. En plus de retenir les sédiments en suspension dans l'eau, certaines plantes emmagasinent des polluants.

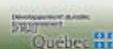


### Puits de carbone

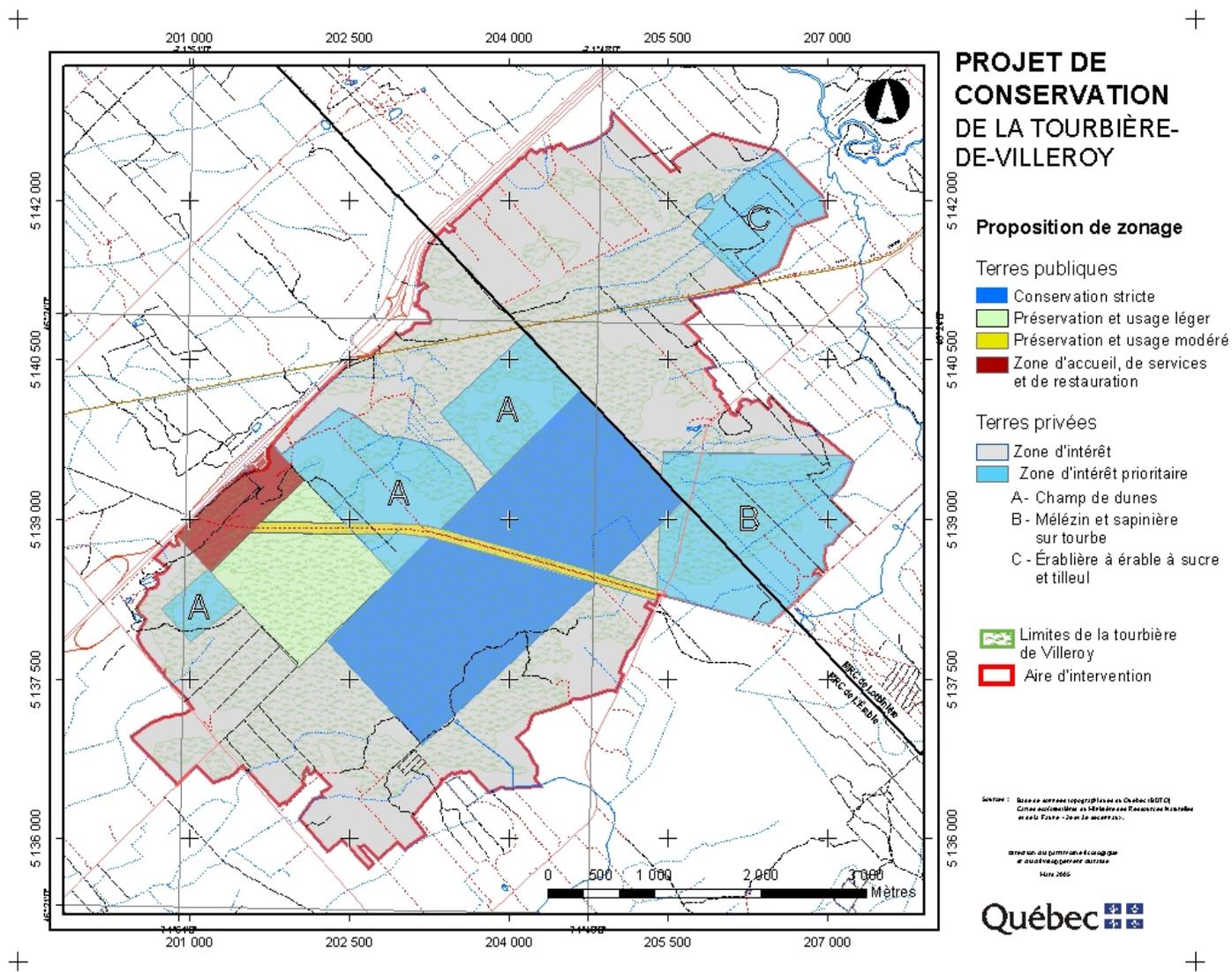
Les tourbières emmagasinent une importante quantité de carbone présent dans les débris de sphaigne et d'autres végétaux. Elles contribuent ainsi à diminuer l'effet de serre et les changements climatiques.

### Comme une immense éponge...

Les tourbières régularisent l'écoulement des eaux. Lors de précipitations, elles emmagasinent de très grandes quantités d'eau qui sont tranquillement libérées par la suite. L'image en arrière plan illustre d'ailleurs que de nombreux petits cours d'eau prennent leur source dans le secteur de la Grande tourbière de Villeroy. Les tourbières agissent comme une éponge lors de précipitations abondantes. On peut constater l'importance de ce rôle lorsque des tourbières ont été drainées: l'eau qui aurait dû être normalement emmagasinée rejoint les cours d'eau plus rapidement, ce qui entraîne des inondations plus fréquentes et plus importantes.



## 11.9. Cartes de zonage et de végétation de la Tourbière



Conservation stricte (zone bleue) : L'objectif de ce zonage est d'assurer le maintien de la diversité écologique de la tourbière de Villeroy. Cette zone abrite plusieurs colonies de plantes menacées ou vulnérables, telles la woodwardie de Virginie, l'aréthuse bulbeuse et la platanthère à gorge frangée. De plus, cette zone comprend d'importantes superficies d'habitats tourbeux peu communs dans le sud du Québec, notamment le mélézin à herbacées et l'herbaçaie à grand carex. Tout accès dans cette zone devra faire l'objet d'une demande d'autorisation aux autorités concernées. Préservation et usage léger (zone vert pâle) L'objectif de ce zonage est d'assurer le maintien de la diversité écologique. Le secteur demeure cependant libre d'accès aux activités récréatives (randonnée pédestre), à quelques aménagements (sentiers sur terre battue, sur pilotis ou trottoirs de bois) et à certaines formes de prélèvement de la faune (chasse à l'orignal et au cerf de Virginie). Toutefois, dans l'objectif d'éviter la dégradation du site, les activités récréatives seront restreintes aux itinéraires existants ou à certains secteurs balisés.

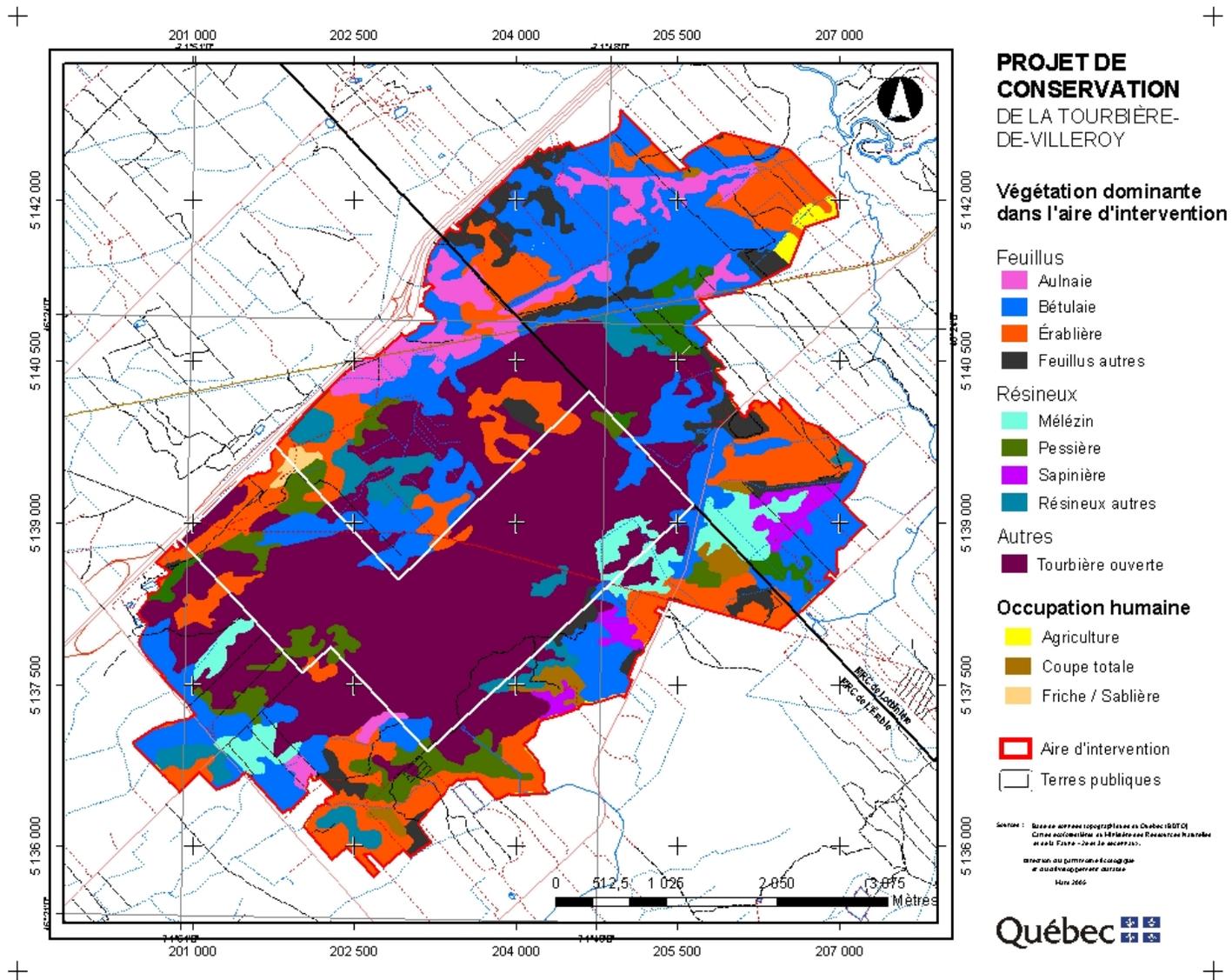
Préservation et usage modéré (zone jaune) L'objectif de cette zone est de permettre à un grand nombre de visiteurs de découvrir le patrimoine naturel de la tourbière de Villeroy. À cette fin, le tracé de La Petite Ligne (ancienne voie ferrée) pourra faire l'objet de certains aménagements visant à faciliter l'observation de la faune et des habitats (construction de plates-formes, installation de panneaux d'interprétation). La circulation en véhicule hors route pourrait y être autorisée, mais l'objectif à long terme est d'y aménager une piste cyclable permettant de rejoindre le parc linéaire des Bois-Francs à Lyster. La cohabitation des deux modes de circulation risque d'être problématique et différents scénarios devront être développés en vue de satisfaire les différents utilisateurs.

Zone d'accueil, de services et de restauration (zone rouge) L'objectif de cette zone est d'offrir un refuge à certaines espèces menacées, tout en permettant certaines infrastructures d'accueil aux visiteurs (stationnement, poste d'accueil, tour d'observation, centre d'interprétation). Sa position stratégique le long de l'autoroute 20 facilitera l'accès à d'éventuels randonneurs. Parallèlement, le site de l'ancienne sablière offre une grande variété d'habitats dont peuvent s'accommoder de nombreuses espèces xérophiles. Une population d'aster à feuilles de linairé, une plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, y a été transplantée. La superficie est suffisamment importante pour que l'on y aménage, dans la portion sud-ouest, un stationnement à partir duquel les visiteurs pourraient accéder à un sentier balisé.

Zone d'intérêt (zone grise) La zone d'intérêt comprend les portions de la tourbière de Villeroy situées sur des terres privées ainsi que les peuplements forestiers sur sol minéral qui la bordent. Ces peuplements forestiers forment une zone tampon autour de la tourbière, contribuant ainsi au maintien de son intégrité écologique. Des démarches devraient être réalisées à moyen terme auprès des propriétaires privés afin de les sensibiliser à l'importance de conserver ces zones et en arriver à la signature d'entente de conservation ou à la reconnaissance de réserves naturelles en milieu privé. L'acquisition par la

municipalité ou par des organismes de conservation devrait aussi être envisagée. Dans certains types de peuplements forestiers, notamment ceux sur sol minéral, des aménagements sylvicoles pourraient être réalisés, mais selon des normes limitant, entre autres, le taux de prélèvement du couvert forestier.

Zone d'intérêt prioritaire (zone turquoise) Les zones d'intérêt prioritaire visent à assurer le maintien de certains habitats, tourbeux ou non, présentant des caractéristiques écologiques ou historiques particulières. Sont ainsi visés A) les champs de dunes témoignant du passage de la mer de Champlain, B) un mélézin et une sapinière sur tourbe et C) une érablière à tilleul de 90 ans d'âge. L'intérêt de ces zones devrait faire l'objet d'une validation sur le terrain afin de s'assurer qu'elles présentent bien les caractéristiques identifiées sur les cartes écoforestières. Ces territoires devraient être ciblés en priorité pour les démarches à entreprendre auprès des propriétaires privés en vue d'en arriver à la signature d'entente de conservation ou à la reconnaissance de réserves naturelles en milieu privé. L'acquisition par la municipalité ou par des organismes de lots situés dans ces zones de conservation devrait aussi être envisagée.



## 11.10. Carte du sentier d'interprétation de la Tourbière

